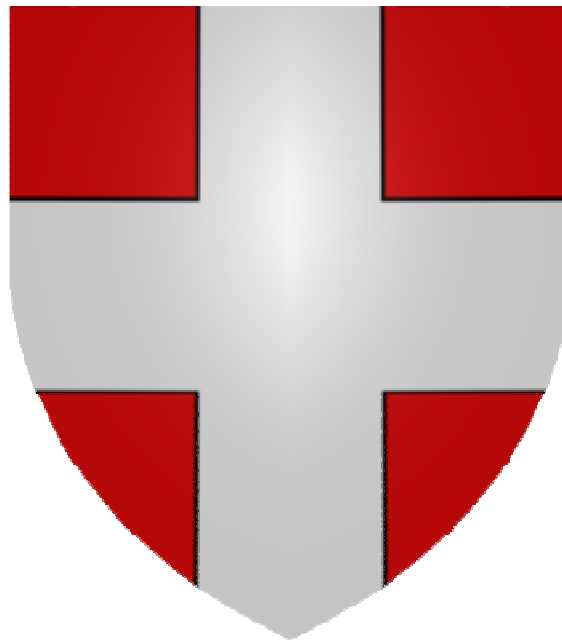




Pascal DURANDARD

Généalogies savoyardes

Familles des Avanchers, tome 3 : Rey et Rey-Golliet



Version février 2021



SOMMAIRE

	Page
Sources	3
Familles des Avanchers étudiées dans ce fichier	
• Famille REY	5
• Famille REY-GOLLIET	31
• Index des noms de conjoints.....	69



Les villages des Avanchers

- ❖ L'Église, le Chef-lieu
- ❖ La Charmette
- ❖ Le Cornet
- ❖ Le Crey
- ❖ L'Épigny
- ❖ Le Fey-Dessous
- ❖ Le Fey-Dessus
- ❖ La Grange
- ❖ Lancheverne (autrefois Longetaverne)
- ❖ Le Meiller
- ❖ Le Pré
- ❖ Quarante-Planes
- ❖ La Vernaz



Sources

Archives départementales de l'Ain (en ligne sur Internet) :

- ✓ Registres d'état civil de Vouvray

Archives départementales de la Savoie (en ligne sur Internet) :

- ✓ Registres matricules militaires, série 1R (référence en note)
- ✓ Registres paroissiaux et d'état civil d'Aigueblanche, Les Allues, Les Avanchers, Doucy-Tarentaise, Mâcot, Moûtiers, Saint-Jean-de-Belleville et Verrens-Arvey
- ✓ Tabellion de Moûtiers (références en notes)

Archives départementales du Vaucluse (en ligne sur Internet) :

- ✓ Registres d'état civil d'Avignon

Archives départementales de l'Yonne (en ligne sur Internet) :

- ✓ Registres d'état civil de Villeneuve-Saint-Salves

Archives de Paris (en ligne sur Internet) :

- ✓ Registres d'état civil
- ✓ Registres matricules militaires, série D4 R1 (références en notes)

Source bibliographique :

- ✓ Recueil des mémoires et documents de l'académie de la Val d'Isère, 6^{ème} volume, 1895

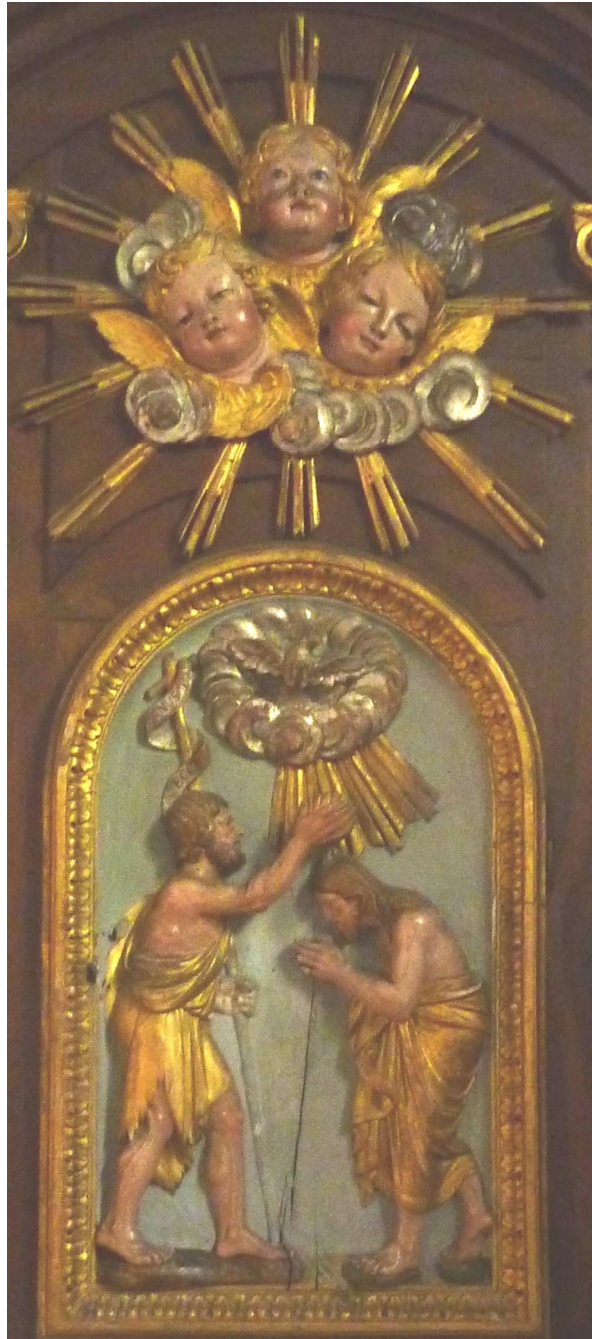
Autres sources documentaires sur Internet :

- ✓ Base « Léonore » (dossiers des chevaliers de la Légion d'honneur)
- ✓ Base « Mémoire des hommes » (soldats tués durant la guerre de 14 – 18)
- ✓ GENEABANK, base de données (relevés de CousAin.)
- ✓ Relevés du Centre généalogique de Savoie

Source iconographique :

- ✓ Photographie réalisée par Madame Mireille Durandard





Église des Avanchers, panneau sculpté
(le baptême du Christ)



Famille REY

Personnages isolés

- Michelette REY, morte aux Avanchers le 14 août 1676. Elle a épousé Pierre BOUVIER.
- François REY (fils de feu Rey), inhumé aux Avanchers le 5 avril 1693.
- Françoise REY, inhumée aux Avanchers le 28 janvier 1707. Elle a épousé André HOSTE, mort avant 1707.
- Benoît REY. Il a épousé Andrée HYVOZ, inhumée aux Avanchers le 16 mai 1713.
- Andrée REY. Elle épouse aux Avanchers le 8 août 1713, avec une dispense du 3^{ème} au 4^{ème} degré de consanguinité, André GULLIET.
- Françoise à feu Michel REY, veuve d'André GULLIET, est inhumée aux Avanchers le 7 mai 1736.

Rameau isolé

1^{er} degré

Hugues REY, mort avant 1698.

Il a épousé **Jacquemine RUET**, inhumée aux Avanchers le 5 février 1698.

Enfants :

- 2-1) Marie REY (fille d'Hugues), morte aux Avanchers le 10 mars 1695. Elle épouse aux Avanchers le 3 août 1672 Nicolas AMY, du Bois, fils d'Antoine.
- 2-2) Jeanne REY, baptisée le 27 mai 1658 (parrain : Jacques Morard ; marraine : Jeanne, femme de Michel Rellier).
- 2-3) Jacques REY, baptisé le 28 juillet 1660 (parrain : Étienne à Benoît Cornet ; marraine : Marie à Jacques Morard).
- 2-4) André REY, baptisé le 15 janvier 1663 (parrain : André à feu Gaspard Ruet ; marraine : Jeanne, femme de Philibert Rellier) ; inhumé aux Avanchers le 12 septembre 1664.
- 2-5) Pierre François REY, baptisé le 21 janvier 1666 (parrain : Pierre Ruet ; marraine : Françoise, femme d'Étienne Cornet).





Filiations suivies

Première branche (originaire de Pussy)

1^{er} degré

Pierre REY, originaire de Pussy, mort avant 1679.

Il est le père de :

2-1) *Discret François REY, qui suit.*

2^{ème} degré

Discret François REY, originaire de Pussy. Établi aux Avanchers, il est mort avant 1698. Le 27 juin 1679, il alberge deux pièces de terre à Honnête Pierre à feu Pierre Rey.

Il a épousé 1^e) **Jeanne**.

Il a épousé 2^e) **Andrée VIBERT**, des Avanchers, fille d'Étienne Vibert. Elle est inhumée aux Avanchers le 25 février 1693.

Enfant du premier lit :

3-1) *Honorable André REY, qui suit.*

Enfants du second lit :

3-2) **Honorable François Joseph**, dit Joseph REY, baptisé aux Avanchers le 9 août 1677 (parrain : François Joseph à Étienne Vibert ; marraine : Jeanne Antoine Rellier, femme de Nicolas Vibert, fils dudit Étienne). Il est élu exacteur de la paroisse des Avanchers pour l'année 1728. Il est inhumé aux Avanchers le 15 juin 1753.

Désireux de modifier ses legs « à cause du décès de Joseph Rellier, son beau-fils », il fait un codicille le 25 mai 1753 dans sa maison au village de l'Église. Au lieu de soixante messes après sa mort et deux chantals à perpétuité, il ordonne quarante messes basses dans l'année de son décès. Il ordonne également un sevellement dans l'année de son décès, avec un service solennel à cette occasion, « comme [il] se pratique dans cette paroisse ». Il lègue 30 livres à sa fille Françoise, outre les 300 livres léguées par son testament. Il lègue à André Vibert, son petit-fils et son filleul, une pièce de terre de deux bichets sise « en pierre grosse ». Enfin, il fait sa fille Andréaz son héritière universelle¹.

Il épouse 1^e) aux Avanchers le 20 janvier 1699 (en présence d'André Rey), et par contrat dotal passé le 29 suivant², Louise DÉLÉANS, baptisée à Verrens-Arvey le 12 août 1674, fille de feu Claude Déléans l'aîné et de Jeanne CARCEY. Elle est morte aux Avanchers le 13 août 1709.

¹ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1933, folio 118.

² Notaire Hoste. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1825, folio 76. Révérend Charles Déléans, curé des Avanchers, constitue en faveur de sa sœur Louise la somme de 400 florins, son trossel et un coffre de noyer.



Il épouse 2^e) aux Avanchers le 22 octobre 1709, et par contrat dotal du 11 précédent ³, Jacqueline GUMERY, veuve d'André RUET, fille de Mermet Gumery. Elle est inhumée aux Avanchers le 21 mars 1730.

Enfants, du premier lit, baptisés aux Avanchers :

- 4-1) Jeanne REY, baptisée le 20 septembre 1699 (parrain : André Rey ; marraine : Jeanne Déléans, de Verrens).
- 4-2) Jean Philippe REY, baptisé le 31 mars 1701 (parrain : Révérend Jean Philippe Simille, prêtre, curé de Bozel ; marraine : Anne Marie Bornand).
- 4-3) Gaspard REY, baptisé le 8 février 1703 (parrain : Gaspard Bérenger ; marraine : Anne Vibert).
- 4-4) Françoise REY, baptisée le 2 août 1705 (parrain et marraine : Michel et Françoise Vibert). Elle épouse aux Allues le 16 juin 1723, avec un contrat dotal passé le 4 précédent ⁴, Honnête Jean Pierre ÉTIÉVENT, né aux Allues et baptisé le 14 février 1700, fils d'Honnête Joseph Étiévent et de Félice GLIZE. Laboureur aux Allues (au village de Sandon), il meurt en cette paroisse le 4 janvier 1775.
- 4-5) Andrée REY, baptisée le 15 août 1707 (parrain : François Patissier ; marraine : Andrée Rey) ; inhumée aux Avanchers le 29 mai 1772. Elle épouse en premières noces aux Avanchers le 9 juin 1729, avec un contrat dotal passé le 31 mai 1728, Honnête Joseph RELLIER, baptisé aux Avanchers le 24 janvier 1703, fils de feu Joseph Rellier et de Gasparde VILLIOD. Veuve, elle se remarie aux Avanchers le 8 avril 1746, et par contrat dotal du 2 octobre suivant ⁵, avec Honorable François SIMILLE, demeurant au village de l'Église, fils de feu Joseph Simille. Il teste une première fois le 29 mai 1761 dans sa maison. Il ordonne un sevellement dans l'année de son décès, pour lequel on emploiera dix setiers de blé (moitié seigle et orge) réduits en pain, et six bichets de légumes pour faire de la soupe. Il fonde en l'église des Avanchers deux services le jour de la saint François de Sales, léguant à cet effet une rente de 4 livres aux curés et aux vicaires du lieu, au capital de 80 livres. Il fait à sa femme une pension de trois setiers de blé (moitié seigle et orge), six livres de beurre, six livres de fromage et six livres de sel, avec son habitation dans sa maison et la jouissance de la moitié de son jardin. Il fait son héritière universelle sa fille Marie, femme de Joseph Gulliet ⁶. Le 21 octobre 1771, il fait un second testament dans sa maison. Il ordonne un sevellement deux années après son décès, pour lequel on emploiera six setiers de blé (moitié seigle et orge) réduits en pain, et six bichets de légumes pour faire de la soupe. Il fonde en l'église des Avanchers une grand messe le jour de la saint François de Sales, avec une messe basse le lendemain. Il lègue à cet effet une rente de 4 livres aux curés et aux vicaires du lieu, au capital de

³ Notaire Barral. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1845, *folios* 270 (*verso*) et 271. Jacquemine Gumery se constitue en dot les 400 florins légués par feu Pierre Rellier, son beau-père, plus son trossel de linge et de vêtements, des ustensiles, des outils, de la vaisselle et du mobilier. Par ailleurs, Françoise à feu Pierre Ruet, sa belle-sœur, lui fait donation de tous ses biens « à cause de nocés ». De son côté, Joseph Rey donne 100 florins à sa future épouse « à cause de nocés », « attendu sa viduité et qu'il a charge d'enfants ».

⁴ Notaire Saugey. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1870, *folios* 275 (*verso*) et 276. Joseph Rey constitue en dot à sa fille la somme de 260 livres, son trousseau de linge et de vêtements, et un coffre de noyer fermant à clef. De son côté, Jean Pierre Étiévent, autorisé par son père, donne à sa future femme la somme de 130 livres en augment de dot.

⁵ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1917, *folio* 996. Andréaz Rey se constitue en dot les biens déjà constitués par son premier contrat dotal.

⁶ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1948, *folio* 314.



80 livres. Il lègue 60 livres à la confrérie du Rosaire. Il lègue des prés à ses neveux Joseph et Pierre, et 60 livres à Andréaz Simille, fille de ce dernier. Il lègue un pré et une grange à Antoine Chardin, son beau-fils. Il fait sa femme son héritière universelle ⁷.

- 3-3) Françoise REY. Elle épouse, avec un contrat dotal passé le 10 juillet 1701 ⁸, Honnête Maurice MERLOZ, demeurant à Fontaines, paroisse de Salins, fils de feu Jean Martin Merloz.

3^{ème} degré

André REY (fils de François), baptisé aux Avanchers le 25 novembre 1670 (parrain : André Simille ; marraine : Marie à Michel Mermin). Demeurant au village de l'église, il est inhumé aux Avanchers le 18 janvier 1736.

Le 18 février 1698, conjointement avec son frère Joseph, il achète à Honnête Claude à feu Jean Aspod-Carraz deux pièces de terre au terroir de l'Espigny ⁹. Le 2 novembre suivant, Honnête André à feu François Virlaz, des Avanchers, reconnaît lui devoir, ainsi qu'à son frère Joseph, la somme de 50 florins pour prix de la vente d'une vache à poil châtain ¹⁰.

Le 27 juin 1706, conjointement avec son frère Joseph, il reçoit de Pierre à feu Pierre Rey une reconnaissance d'albergement perpétuel pour les terres précédemment albergées par leur père, sous le capital de 100 florins et la cense de 5 florins ¹¹.

Le 26 juillet 1725, il transporte à Jean Rellier, son gendre, la somme de 60 livres 13 sols 4 deniers (faisant 100 florins) ¹².

Il épouse aux Avanchers le 8 février 1683 **Françoise RELLIER**, baptisée en cette paroisse le 17 septembre 1660 fille de Discret Pierre Rellier et de Marie BÉRENGER. Elle est inhumée aux Avanchers le 14 décembre 1723.

Enfants, nés et baptisés aux Avanchers :

- 4-1) Jean Claude REY, baptisé le 14 février 1687 (parrain : Claude Aspod-Carraz ; marraine : Jeanne Antoinette Rellier, femme de Joseph Muraz).
- 4-2) Antoine REY, baptisé le 25 février 1689 (parrain et marraine : Antoine Rellier et sa femme Mauricette).
- 4-3) Martine REY, baptisée le 4 mars 1690 (parrain et marraine : Augustin Virlaz et Martine Rey, sa femme) ; morte veuve et inhumée aux Avanchers le 11 août 1754. Elle épouse aux Avanchers, avec un contrat dotal passé le 12 septembre 1717 ¹³, Honnête François RUET, du village des Granges, fils de feu Benoît Ruet et d'Andrée MURAZ. Il est mort avant sa femme.

⁷ Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1967, *folios* 1842 (*verso*) et 1843.

⁸ Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1829, *folio* 859. André et François Joseph Rey, frères de Françoise, constituent en dot à leur sœur la somme de 300 florins, son trossel et un coffre de sapin. De son côté, Maurice Merloz donne à sa femme 150 florins en augment de dot.

⁹ Notaire Barral. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1823, *folio* 1020.

¹⁰ Notaire Hoste. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1824, *folio* 1157.

¹¹ Notaire Barral. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1839, *folio* 32.

¹² Notaire Pessy. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1875, *folio* 903 (*verso*).

¹³ Notaire Pessy. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1861, *folio* 522. Martine Rey se constitue en dot la somme de 66 livres, plus son trossel de linge et de vêtements, et un coffre de sapin fermant à clé. De son côté, François Ruet, assisté de sa mère et de François Ruet, son oncle, donne 33 livres d'augment de dot à son épouse.



- 4-4) Jeanne REY, inhumée aux Avanchers le 12 février 1736. Elle épouse, par contrat dotal du 23 septembre 1718 ¹⁴, Honnête Jean RELIER, baptisé aux Avanchers le 21 août 1692, fils de feu Benoît Rellier, dit « Sauger », et de défunte Marie CORNET-SANTON. Veuf, il se remarie aux Avanchers le 25 juin 1736 avec Claudine VIBERT. Il est mort avant 1769.
- 4-5) Pierre REY, baptisé le 31 mars 1701 (parrain : Pierre Rellier ; marraine : Marie Mura).
- 4-6) Antoinette REY, née au village de l'église, inhumée aux Avanchers le 7 février 1736. Elle épouse aux Avanchers le 30 juin 1714, et par contrat dotal du 11 précédent ¹⁵, Honnête Jean François MURAZ, fils de feu Benoît.
- 4-7) Joseph REY, baptisé le 13 avril 1705 (parrain : Joseph Vibert ; marraine : Françoise Rey).



¹⁴ Notaire Pessy. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1863, *folio* 564. Jeanne Rey se constitue en dot la somme de 66 livres, plus son trossel de linge et de vêtements. De son côté, Jean Rellier donne 33 livres d'augment de dot à son épouse.

¹⁵ Notaire Vulliermier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1874, *folio* 651. André Rey donne à sa fille la moitié de ses biens, et l'autre moitié à son gendre. Il les charge de payer ses dettes et ses funérailles, mais aussi 200 livres à Martine Rey, femme de François Ruet, et autant à Jeanne Rey, femme de Jean Rellier. Le couple demeurera dans sa maison, « et travaillant du mieux qu'il leur sera possible avec lui, et l'assisteront suivant sa condition ». Il ordonne après son décès une aumône générale « à la coutume du lieu ». De son côté, Jean François Muraz donne à sa femme 120 livres en augment de dot.



Deuxième branche

§ I - Branche aînée

1^{er} degré

Pierre REY, demeurant aux Avanchers, mort avant 1673.

Il a épousé **Benoîte**.

Enfants :

- 2-1) Jeanne REY (fille de Pierre). Elle épouse aux Avanchers le 4 mai 1659 Michel MURAZ, fils d'Étienne à Jean André Muraz
- 2-2) Benoîte REY, baptisée aux Avanchers le 1^{er} juin 1640 (parrain : Benoît Ducrey, de Saint-Oyen ; marraine : Catherine, fille de François Jordan).
- 2-3) Jeanne Françoise REY, baptisée aux Avanchers le 23 mars 1645 (parrain : Jean François Gulliet ; marraine : Françoise, femme de Pierre François Rey).
- 2-4) Oyen REY (fils de Pierre).
Il a épousé Jeanne.
D'où :
 - 3-1) Antoinette REY, baptisée aux Avanchers le 8 mars 1673 (parrain : Pierre à Benoît Bouvier-Garzon, de Doucy ; marraine : Antoinette, sœur du parrain).

2-5) *Pierre REY l'aîné, qui suit.*

2-6) *Pierre REY le jeune, dont la postérité est rapportée au § II.*

2-7) Honnête Nicolas REY (fils de feu Pierre). Il est inhumé aux Avanchers le 21 octobre 1719. Il teste le 28 mai 1698. Il ordonne une aumône, ou sepulturement, à faire après sa mort. On emploiera à cette occasion trois setiers de blé (moitié seigle et orge), deux bichets de pois ou de fèves, et on en fera du pain et du potage qui seront distribués aux pauvres. Il lègue aux confréries du St-Sacrement et du Rosaire des Avanchers, à chacune 2 florins, et prie « les confrères de chaque confrérie de l'aller prendre en habit blanc où il décèdera ». Il laisse l'usufruit de ses biens à sa femme, et lègue à ses filles Andréaz et Marcellaz, à chacune 200 florins, trois linceuls de « toile mêlée » de trois aunes chacun, et deux brebis lactives. Enfin, il fait ses fils Benoît, Jean François et Pierre François ses héritiers universels¹⁶. Il est témoin au contrat dotal de son neveu Nicolas en 1708.

Il épouse aux Avanchers le 2 juin 1678 Jeanne Andréa MERMIN-GENOTTON, fille d'André. Elle est inhumée aux Avanchers le 17 septembre 1731.

Nicolas Rey et Jeanne Mermin font un testament commun le 11 novembre 1711. Ils ordonnent dans l'année de leur décès une aumône, soit sevellement, « à la coutume du lieu ». Ils excluent leur fille Marcelle de leur hoirie, pour avoir été suffisamment dotée. Ils lèguent à leurs filles Andréaz l'aînée et Andréaz la jeune, à chacune 300 florins pour leurs droits paternels et 100 florins pour leurs droits maternels, avec un trossel semblable à celui de leur sœur aînée. Enfin, ils font leur héritier universel leur fils Jean François, alors « absent des États », lui substituant leurs filles¹⁷.

¹⁶ Notaire Hoste. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1823, folios 694 (verso) et 695.

¹⁷ Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1849, folios 363 et 364.



Enfants, nés et baptisés aux Avanchers :

- 3-1) Georges REY, baptisé le 25 avril 1679 (parrain : Georges à feu André Mermin ; marraine : Pernelle Golliet, femme de Benoît Mermin).
- 3-2) Honnête Benoît REY, baptisé le 6 février 1680 (marraine : Étienne Ruet, femme d'Antoine à Pierre Cornet-Pâtissier). Il est mort aux Avanchers le 20 avril 1711. Il épouse aux Avanchers le 13 juillet 1709, avec un contrat dotal passé le 3 octobre suivant ¹⁸, Pernelle REY-GOLLIET, baptisée aux Avanchers le 11 septembre 1681, fille de feu Jean Pierre Rey-Golliet et de Claudine HOSTE. Veuve, elle se remarie aux Avanchers le 15 juin 1712, et par contrat dotal du 10 juillet suivant ¹⁹, avec Honnête Pierre MURAZ. Elle contracte une troisième alliance à Doucy le 5 avril 1717 avec Étienne GROGNIET-GASPARD, de Doucy. Elle est inhumée à Doucy le 23 septembre 1723.
- 3-3) ... REY, baptisé le 6 février 1681 (parrain : Benoît à Jean François Muraz ; marraine : Étienne Ruet, femme d'Antoine à feu Pierre Cornet-Pâtissier).
- 3-4) Jean François REY, baptisé le 22 février 1683 (parrain : Jean Chardin ; marraine : Françoise à Benoît Mermin). Héritier universel en 1711, il est alors « absent des États ».
- 3-5) Andrée REY l'aînée, baptisée le 21 février 1685 (parrain : Michel, fils d'Étienne Muraz, dit « Burgex » ; marraine : Andrivète Villiod, femme de Jean à Pierre Mermin). Elle épouse, par contrat dotal du 20 août 1713 ²⁰, Honnête André FRANCOZ-GULLIET, fils de feu Pierre François Francoz-Gulliet et d'Antoinette MURAZ.
- 3-6) Autre Georges REY, baptisé le 13 février 1687 (parrain : Georges Villiod, fils de Claude ; marraine : Françoise Ducloz, sa femme).
- 3-7) Marcelle REY, baptisée le 8 avril 1689 (parrain : André, fils de Michel à feu Étienne Muraz ; marraine : Marcelle Chardin, femme de Joseph Daigue) ; morte aux Avanchers le 4 avril 1734. Elle épouse aux Avanchers le 21 juin 1711, et par contrat dotal du 18 juillet suivant ²¹, Honnête Joseph MURAZ, fils de feu Michel Muraz. Le 23 juillet 1716, il donne quittance à son beau-père de la somme de 400 florins réglant la dot de sa femme ²².
- 3-8) Étienne REY, baptisé le 1^{er} mai 1692 (parrain : Étienne Muraz ; marraine : Jeanne Rellier, femme d'André Muraz).
- 3-9) Pierre François REY, baptisé le 21 janvier 1695 (parrain : Pierre François Gulliet ; marraine : Pernelle Mermin-Genotton). Cohéritier universel en 1698, il est mort avant 1711.

¹⁸ Notaire Barral. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1845, *folio* 319. Pernelle Rey-Golliet et Claudine Hoste constituent en dot pour ce mariage la somme de 218 florins léguée par Jean Pierre Rey-Golliet à sa fille, outre un trossel de linge et de vêtements et un coffre de sapin « ferré et serrant à la clef ». De son côté, Benoît Rey, du consentement de son père, donne à sa femme 170 florins en augment de dot.

¹⁹ Notaire Barral. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1854, *folios* 82 (*verso*) et 83. Pernelle Rey-Golliet se constitue en dot les 340 florins que ses parents lui ont légués et qu'elle a déjà constitués par son premier contrat dotal, plus les 170 florins que son premier mari lui a donnés en augment de dot. Elle apporte également en dot son trousseau de linge et de vêtements, et un coffre de sapin.

²⁰ Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1853, *folio* 929. Nicolas Rey et Jeanne Mermin constitue en dot à leur fille la somme de 400 florins, un trousseau et un coffre de sapin « ferré et serrant à la clef ».

²¹ Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1849, *folios* 65 (*verso*) et 66. Nicolas Rey constitue en dot pour sa fille 400 florins et deux brebis lactives, plus son trossel de linge et de vêtements, avec un coffre de sapin « ferré et serrant à la clef » tenant environ six bichets. De son côté, Joseph Muraz, assisté de son père, donne à sa femme 200 florins en augment de dot.

²² Notaire Fontanil. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1859, *folio* 87.



- 3-10) Andrée REY la jeune, baptisée le 20 juillet 1700 (parrain et marraine : Pierre et Anne Marie Rey) ; morte aux Avanchers le 20 mars 1734. Elle épouse en premières nocés aux Avanchers le 10 juin 1721, avec un contrat dotal passé le 3 août suivant ²³, Nicolas MURAZ, du Mellier, mort en 1726, fils d'Honnête André Muraz et de Jeanne Pernette VIRLAZ. Le 15 juin 1733, étant alors « en voie de contracter en secondes nocés », elle donne quittance à Jeanne Pernette Virlaz, sa belle-mère, qui lui a payé les intérêts de ses droits dotaux ²⁴. Veuve, elle se remarie aux Avanchers le 16 juin 1733, et par contrat dotal de la veille ²⁵, avec Honnête Jean MURAZ, fils de feu Étienne.

2^{ème} degré

Pierre REY l'aîné (fils de feu Pierre en 1678). Demeurant aux Avanchers, il est mort avant 1701. Le 27 juin 1679, Discret François à Pierre Rey lui alberge deux pièces de terre aux Avanchers, sous la cense annuelle de 21 florins pour chaque bichet. Il épouse aux Avanchers le 4 juillet 1673 **Pernette BOUVIER-GARZON**, fille de Jacques. Le 16 juillet 1703, elle reconnaît devoir 60 florins à Honnête Nicolas Rey ²⁶. Elle est morte aux Avanchers le 24 mars 1704.

Enfants, nés et baptisés aux Avanchers :

3-1) Honnête Pierre REY, qui suit.

3-2) Nicole REY, baptisée le 4 mai 1681 (parrain et marraine : Nicolas Rey et Jeanne Mermin, sa femme) ; inhumée aux Avanchers le 9 octobre 1704.

3-3) Andrivète REY, baptisée le 21 janvier 1685 (parrain : André Bouvier ; marraine : Andrée fille de feu Jacques Bouvier).

3-4) Jacques REY, baptisé le 19 mars 1687 (parrain : Jacques Bouvier ; marraine : Andrée, fille d'Antoine Daigue) ; inhumé aux Avanchers le 22 juillet 1701.

3-5) Honnête François REY, baptisé le 18 février 1691 (parrain : François Mattel ; marraine : Antoinette Bouvier, femme d'Antoine Daigue). Il est commun en bien avec son frère en 1708 et 1710. Il est mort avant 1728.

Il épouse aux Avanchers le 24 avril 1708, avec un contrat dotal passé le 21 précédent ²⁷, Jeanne Françoise HOSTE, fille de feu François Hoste.

Elle teste le 5 juillet 1728. Elle veut qu'on célèbre dans l'année de son décès trois messes pour le repos de son âme au maître-autel de l'église paroissiale des Avanchers, trois autres messes à l'autel de Notre-Dame, et trois autres dans la chapelle St-Roch. Elle ordonne une aumône le jour anniversaire de son décès, « à la manière accoutumée ». Elle lègue 100 livres

²³ Notaire Vulliermier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1868, *folio* 701. Jeanne Andrée Mermin constitue en dot à sa fille la somme de 200 livres pour ses droits paternels, et celle de 66 livres 13 sols pour ses droits maternels. Elle lui constitue aussi son trossel de linge et de vêtements, avec deux brebis lactives et un coffre de sapin fermant à clé tenant environ neuf bichets. De son côté, Nicolas Muraz, autorisé de son père, donne à sa femme 133 livres 6 sols en augment de dot.

²⁴ Notaire Ruffier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1891, *folio* 821.

²⁵ Notaire Ruffier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1891, *folio* 821 (*verso*). Andrée Rey se constitue en dot la somme de 400 livres et son trousseau.

²⁶ Notaire Gabriel. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1833, *folios* 735 (*verso*) et 736.

²⁷ Notaire Hoste. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1842, *folio* 554. Jeanne Françoise Hoste, de l'autorité de son frère François, se constitue en dot la somme de 400 florins, son trossel et un coffre de sapin fermant à clé. De son côté, François Rey donne à sa future femme 200 florins en augment de dot.



à son frère Pierre François Hoste, et fait son héritière universelle Marie Villien, femme de Nicolas Rey-Golliet ²⁸.

D'où :

- 4-1) Pierre REY, baptisé aux Avanchers le 22 septembre 1710 (parrain : Pierre Rey ; marraine : Benoîte Vibert).

3^{ème} degré

Honnête Pierre REY, baptisé aux Avanchers le 5 juillet 1678 (parrain : Pierre à feu Pierre Rey, son oncle ; marraine : Jeanne, femme d'Oyen Rey). Il est inhumé aux Avanchers le 2 juin 1725.

Le 22 septembre 1705, pour lui et son frère François, il vend à Michel et Jean Michel Bouvier, frères, neuf oymes de terre en pré au terroir de Quarante-Planes, pour le prix de 40 florins ²⁹.

Le 6 avril 1710, conjointement avec son frère François, il vend à son oncle Nicolas une pièce de terre à Quarante-Planes, pour le prix de 60 florins ³⁰.

Le 27 juin 1706, il reconnaît tenir en albergement perpétuel deux pièces de terre précédemment données en albergement à son père par Discret François Rey, sous le capital de 100 florins et la cense de 5 florins. Cette reconnaissance est passée au profit des Honnêtes André et Joseph Rey, fils héritiers dudit François ³¹.

Il épouse aux Avanchers le 19 février 1705, et par contrat dotal du 27 juin 1706 ³², **Marie REY**, baptisée aux Avanchers le 18 août 1677, fille d'Honnête Mermet Rey et de Louise. Elle est inhumée aux Avanchers le 9 janvier 1728.

Enfants, nés et baptisés aux Avanchers :

- 4-1) Jeanne REY, baptisée le 4 juillet 1706 (parrain : Mermet Rey ; marraine : Jeanne Françoise Mermin) ; inhumée aux Avanchers le 16 août 1743. Quelques jours avant de mourir, elle teste le 10 août 1743 dans la grange de Benoît Bouvier le jeune, son beau-frère, au village de Quarante-Planes. Elle fait ses héritiers universels sa sœur Françoise et ledit Bouvier, son mari ³³.
- 4-2) Marie REY, baptisée le 14 juin 1708 (parrain : Jacques Richon ; marraine : Claudine Rey).
- 4-3) Nicolas REY, baptisé le 10 décembre 1709 (parrain et marraine : Nicolas Rey et Anne Rey-Golliet).
- 4-4) Joseph REY, baptisé le 23 août 1712 (parrain : Joseph Gulliet ; marraine : Marguerite Daigue).
- 4-5) Andrée REY, baptisée le 17 mars 1716.
- 4-6) Françoise REY, baptisée le 17 février 1718 (parrain : Pierre Daigue ; marraine : Françoise Muraz). Elle épouse aux Avanchers le 27 avril 1739 Benoît BOUVIER le jeune, fils d'Antoine. Il demeure à Quarante-Planes.

²⁸ Notaire Ador. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1880, *folios* 684 (*verso*) et 685.

²⁹ Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1837, *folio* 320.

³⁰ Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1847, *folio* 617.

³¹ Notaire Barral. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1839, *folio* 32.

³² Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1839, *folio* 31. Mermet Rey constitue en dot à sa fille la somme de 150 florins, un trossel et un coffre de sapin « ferré et serrant à la clef ». De son côté, Pierre Rey donne à sa femme 75 florins en augment de dot.

³³ Notaire Patissier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1912, *folio* 29 (*verso*).



§ II - Postérité de Pierre REY le jeune, fils de Pierre

2^{ème} degré

Pierre REY le jeune (fils de feu Pierre en 1679). Il teste le 25 juin 1685. Il est mort aux Avanchers le 10 juillet 1689.

Il épouse aux Avanchers le 2 juin 1678 **Françoise MERMIN**, fille de feu André. Elle est inhumée aux Avanchers le 20 décembre 1704.

Enfants, nés et baptisés aux Avanchers :

- 3-1) Antoinette REY, baptisée le 4 octobre 1679 (parrain : Étienne à Benoît Muraz ; marraine : Antoinette Mermin, femme de Claude Villiod) ; morte aux Avanchers le 8 octobre 1699.
- 3-2) Jeanne Marie REY, baptisée le 31 janvier 1682 (parrain : Jean à Michel Muraz, dit « Burgex » ; Marie à Jean François Muraz) ; inhumée aux Avanchers le 22 décembre 1753. Elle épouse aux Avanchers le 4 juin 1705, avec un contrat dotal passé le 1^{er} août 1706³⁴, Joseph MURAZ-PARCHOD, fils d'Étienne.
- 3-3) **Honnête Nicolas REY le jeune, qui suit.**
- 3-4) Françoise REY, baptisée le 9 mai 1688 (parrain : Nicolas Rey ; marraine : Françoise, femme de Jean Villiod) ; morte aux Avanchers le 6 mai 1706. Peu de temps avant de mourir, elle teste le 17 avril 1706 dans la maison de son frère et de son oncle Nicolas, à Longetaverne. Elle lègue 5 florins à sa sœur Jeanne Marie et fait son frère Nicolas son héritier universel³⁵.

3^{ème} degré

Honnête Nicolas REY le jeune, baptisé aux Avanchers le 22 janvier 1685 (parrain : Nicolas Aspard ; marraine : Pernelle Mermin, femme de Jean François Muraz). Héritier universel de sa sœur Françoise en 1706. Il est mort avant 1733.

Il teste le 17 juin 1718. Il veut que l'on fasse un sevellement dans l'année de son décès, « comme il s'observe de coutume rière ledit lieu ». Il lègue à ses filles Andréaz et Étienneaz, à chacune 133 livres, 6 sols et 8 deniers, avec deux brebis « lactives », quatre linceuls de toile de ritte et deux de toile « mêlée », plus un trousseau de vêtements. Il donne à sa femme « le régime, gouvernement et administration des personnes et biens de ses enfants », avec l'assistance de Joseph à Étienne Muraz. Il fait son héritier universel son fils Étienne, « encore en bas âge », lui substituant ses trois filles (Anne, Andréaz et Étienneaz)³⁶.

Il épouse aux Avanchers le 23 avril 1708 (en présence de Nicolas Rey), avec un contrat dotal passé le 10 précédent³⁷, **Jeanne Marie REY-GOLLIET**, baptisée aux Avanchers le 18 août 1681, fille de feu François Rey-Golliet et d'Étienneaz MURAZ.

³⁴ Notaire Hoste. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1839, folio 192. Elle reçoit pour sa dote 150 florins légués par son père et délivrés par son frère Nicolas, outre son trossel. De son côté, Joseph Muraz donne à sa femme 135 florins en augment de dot.

³⁵ Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1838, folio 274.

³⁶ Notaire Fleury. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1862, folio 417.

³⁷ Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1842, folio 444. Jeanne Marie Rey se constitue en dot la somme de 200 florins, six linceuls de trois aunes chacun, deux brebis « lactives et recevables », une robe de drap de pays, une paire de manches, un tablier de toile de drap, et un coffre de sapin fermant à clé. Elle



Enfants, nés et baptisés aux Avanchers :

- 4-1) Anne REY, baptisée le 4 août 1709 (parrain : Nicolas Rey ; marraine : Anne Rey-Golliet) ; morte aux Avanchers le 15 février 1736. Elle épouse aux Avanchers le 16 juin 1733, avec une dispense du 4^{ème} degré de consanguinité, Pierre CHARDIN, des Avanchers, fils de feu Jean Pierre Chardin.
- 4-2) Étienne REY, baptisée le 10 septembre 1711 (parrain et marraine : Jean François et Étienne Golliet) ; morte au Millier le 29 décembre 1783 et inhumée le lendemain. Le 5 juillet 1739, autorisée de son mari, elle reconnaît avoir reçu de son frère Étienne la somme de 80 livres, pour sa part des biens laissés par sa sœur Andréaz³⁸. Elle épouse, avec un contrat dotal passé le 15 juin 1732, Aimé MURAZ, fils de feu Joseph Muraz.
- 4-3) Andrée REY, baptisée le 6 décembre 1713 (parrain : André Gulliet ; marraine : Andrée Rey). Elle est inhumée aux Avanchers le 5 octobre 1736.
- 4-4) **Honorable Étienne REY, qui suit.**
- 4-5) Marie REY, baptisée le 6 décembre 1719 (parrain et marraine : Étienne et Andrée Rey) ; inhumée aux Avanchers le 6 septembre 1759. Sans doute est-ce elle qui se marie aux Avanchers le 16 juin 1733 (après avoir obtenu une dispense du 4^{ème} degré de consanguinité) avec Jean MURAZ, fils de feu Étienne. Elle épouse aux Avanchers le 13 juin 1742, avec un contrat dotal passé le 17 suivant³⁹, Honnête Michel MURAZ, fils de Pierre à feu Jean André Muraz.

4^{ème} degré

Honorable Étienne REY (fils de Nicolas), baptisé aux Avanchers le 27 août 1716 (parrain : Étienne Gulliet ; marraine : Jeanne Marie Rey). Il demeure au Meiller. Il est mort entre juillet 1752 et octobre 1753.

Le 29 juin 1752, il vend à Balthazar Aspord la rente de 15 livres, jusqu'à l'affranchissement du capital de 300 livres qu'il lui a remis⁴⁰.

Il teste dans sa maison le 9 août 1767. Il ordonne un sevellement à la coutume du lieux dans l'année de son décès, pour tous les pauvres qui se présenteront. Il veut aussi qu'on célèbre dix messes basses dans l'année de son décès. Il lègue à ses filles Marie Jeanne et Appolonie, à chacune la somme de 270 livres, deux brebis lactives, un coffre de sapin, quatre draps de trois aunes chacun, en toile de ritte, une paire de souliers neufs, une paire de bas de laine neufs, et d'autres vêtements encore pour leur trousseau. Il fait à sa (seconde) femme une pension au cas où elle ne voudrait pas habiter avec ses héritiers. Elle aura son habitation dans l'un de ses bâtiments, avec quatre draps et une couverture, et on lui livrera chaque année dix bichets de seigle, quatorze bichets d'orge, six livres de sel, sept livres de beurre et sept livres de fromage. Il fait son fils Aimé son héritier universel⁴¹.

apporte aussi dans sa dote les 75 florins que lui a légués Antoinette Hoste, sa grand-mère (par son testament du 14 avril 1687), plus 125 florins pour ses droits dans les successions d'Étiennaz Muraz, sa mère, et de Jeanne Pernette Rey-Golliet, sa tante. Enfin, elle se constitue son trossel de linge et de vêtements, avec un « jour de lit ayant ses franges [de] toile de ritte neuve », et un coffre de sapin fermant à clé. De son côté, Nicolas Rey donne à sa future femme 600 florins en augment de dot.

³⁸ Notaire Patissier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1903, folios 632 (verso) et 633.

³⁹ Notaire Patissier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1909, folio 19. Marie Rey se constitue en dot la somme de 133 livres et son trousseau de linge et de vêtements. De son côté, Michel Muraz donne à sa femme 88 livres d'augment de dot.

⁴⁰ Notaire Excoffier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1929, folio 1010.

⁴¹ Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1959, folio 371.



Il épouse 1^e) aux Avanchers le 3 juin 1737 **Marie COMPAGNON**, fille de Jean André. Elle est morte aux Avanchers le 15 octobre 1753.

Il épouse 2^e) **Jeanne MURAZ**.

Enfants, du premier lit, baptisés aux Avanchers :

- 5-1) Jacques REY, baptisé le 20 septembre 1738 (parrain : Jacques Compagnon ; marraine : Étienne Rey, femme d'Aimé Muraz).
- 5-2) **Aimé REY, qui suit.**
- 5-3) Marie REY, baptisée le 2 avril 1742 (parrain : Jean Muraz ; marraine : Marie Rey) ; morte chez son neveu Joseph Muraz à Longetaverne le 29 août 1809. Elle épouse aux Avanchers le 25 juin 1768, avec un contrat dotal passé le 4 juillet suivant ⁴², Pierre GULLIET, fils de feu Nicolas.
- 5-4) Georges REY, né au Meiller et baptisé le 17 février 1747 (parrain et marraine : Nicolas et Jeanne Golliet).
- 5-5) Félix REY, baptisé le 21 août 1749 (parrain et marraine : Benoît et Nicole Compagnon).
- 5-6) Jeanne REY. Elle épouse aux Avanchers le 15 juin 1779, avec deux contrats dotaux passés les 7 et 11 juin précédent ⁴³, Laurent SIMILLE, veuf d'Étienne PUGIN, et fils de feu Michel Simille. Il demeure à Quarante-Planes.
- 5-7) Appolonie REY, baptisée le 5 janvier 1753 (parrain : Pierre Muraz-Parchod ; marraine : Jacqueline Santon). Elle est morte sans alliance au Meiller le 29 mars 1813.

5^{ème} degré

Aimé REY, baptisé aux Avanchers le 1^{er} mars 1740 (parrain : Aimé Golliet ; marraine : Jeanne Marie Rey). Demeurant au Meiller, il est mort (probablement chez lui) le 21 novembre 1806.

Il épouse à Moûtiers (acte retranscrit aux Avanchers) le 3 août 1769 **Marie HÔTE**, fille d'Antoine, des Avanchers.



⁴² Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1962, *folios* 289 (*verso*) et 290. Marie Rey se constitue en dot la somme de 270 livres que son père lui a léguée par testament, son trossel de linge et de vêtements, avec une croix d'argent valant 3 livres, deux brebis lactives, une paire de sabots valant 26 sols, et un coffre de sapin fermant à clé. De son côté, Pierre Gulliet donne à sa femme 35 livres en augment de dot.

⁴³ Le premier contrat est passé devant le notaire Ferley (tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1988, *folios* 397 et 398). Par ce contrat, Jeanne Rey se constitue en dot la somme de 270 livres. Le second contrat est passé devant le notaire Compagnon (tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1988, *folio* 455, *verso*).



Troisième branche

1^{er} degré

Louis REY, demeurant aux Avanchers, mort avant 1681. Probablement est-ce lui qui est mort aux Avanchers le 25 octobre 1679.

Il épouse 1^e) **Benoîte**.

Il épouse 2^e) **Marguerite**, marraine en 1674 de Jeanne Françoise, fille de Mamert. Elle est inhumée aux Avanchers le 6 août 1699.

Enfants du premier lit :

2-1) Jacquemine REY, baptisée aux Avanchers le 30 août 1640 (parrain : Jacques Morard ; marraine : Antoinette, femme d'Antoine Cornet).

2-2) Honnête Mamert, *alias* Mermet REY, baptisé aux Avanchers le 27 octobre 1641 (parrain : Mermet Jacquemard, de Doucy ; marraine : Pernelle, fille de François Rey). Il est inhumé aux Avanchers le 21 octobre 1726.

Il teste le 22 mai 1707 en faveur de sa fille Marguerite. Il lègue 50 florins à ses filles Claudaz et Marie, déjà dotées ⁴⁴. Il fait un codicille le 24 juin 1711, par lequel il casse le légat fait à sa fille Claudaz, « eu égard que sa dite fille lui perd le respect (*sic*), et que même elle vise sa mort pour s'être *accoustée* avec des soldats du Roi pour lui faire couper la gorge, s'il n'avait été averti par des amis de prendre garde ; et que d'ailleurs il trouve que sa susdite fille est suffisamment dotée suivant la capacité tant de son hoirie que de feu Louise Bouvier, sa mère » ⁴⁵.

Il épouse 1^e) Louise.

Il épouse 2^e) aux Avanchers le 26 juillet 1682 Françoise MERMIN, fille de feu Michel. Elle est inhumée aux Avanchers le 23 avril 1707.

Enfants du premier lit, nés et baptisés aux Avanchers :

3-1) Claudine REY, baptisée le 31 juillet 1671 (parrain : Aimé Hoste ; marraine : Claudine, femme d'André Muraz) ; morte aux Avanchers le 20 janvier 1718. Elle épouse aux Avanchers le 14 juin 1696 Honnête André MORARD, fils d'Antoine. Veuf, il se remarie avec Jeanne RELIER. Il teste le 15 août 1731 en faveur de son fils André (issu de Claudaz Rey) et du mâle posthume qui sera issu de sa seconde épouse. Il fait à cette dernière une pension et lui confie la tutelle de leurs enfants ⁴⁶.

3-2) Antoinette REY, baptisée le 18 mars 1673 (parrain : Louis Rey ; marraine : Antoinette à feu Antoine Pantillon, de Saint-Paul) ; morte jeune.

3-3) Jeanne Françoise REY, baptisée le 24 septembre 1674 (parrain : Jean François Rey, son oncle ; marraine : Marguerite, femme de Louis Rey, son grand-père).

3-4) Marie REY, baptisée le 18 août 1677 (parrain : Joseph à Étienne Vibert-Magnod ; marraine : Marie à Jacques Rellier, femme d'Aimé Hoste) ; inhumée aux Avanchers le 9 janvier 1728. Elle épouse en cette paroisse le 19 février 1705, et par contrat dotal

⁴⁴ Notaire Barral. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1840, *folios* 640 (*verso*) et 641.

⁴⁵ Notaire Barral. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1849, *folio* 524 (*verso*).

⁴⁶ Notaire Bernard. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1887, *folios* 848 et 849.



du 27 juin 1706 ⁴⁷, Honnête Pierre REY, baptisé aux Avanchers le 5 juillet 1678, fils de feu Pierre Rey et de Benoîte. Il est inhumé aux Avanchers le 2 juin 1725.

3-5) Marguerite REY, héritière universelle de son père. Elle est inhumée aux Avanchers le 9 octobre 1724. Elle a épousé Jacques RUCHON, vivant en 1724.

Enfants du second lit, nés et baptisés aux Avanchers :

3-6) Ne REY, née le 2 juin 1683 et baptisée à la maison par nécessité.

3-7) Jeanne Françoise REY, baptisée le 17 août 1685 (parrain : Jean François Rellier ; marraine : Marie à Michel Mermin) ; morte aux Avanchers le 5 juin 1702.

3-8) Adrienne REY, ondoyée le 5 août 1688 et baptisée le 15 suivant (parrain : Étienne Rellier-Margotin ; marraine : Adrienne, fille de M. Claude François Ulliel, procureur et bourgeois de Moûtiers) ; morte jeune.

2-3) *Jean François REY, qui suit.*

Enfants du second, nés et baptisés aux Avanchers :

2-4) Jacquemine REY, baptisée le 1^{er} mars 1655 (parrain : Jacques Morard ; marraine : Claudine, femme d'André Francoz-Gulliet).

2-5) Étienne REY, baptisé le 13 novembre 1657 (parrain : Étienne Vibert ; marraine : Jacquemine Arnaud, de Doucy).

2-6) Benoît REY baptisé le 10 septembre 1661 (parrain et marraine : Benoît Simille et sa femme Louise). Il est mort aux Avanchers le 10 août 1699.

Il épouse aux Avanchers le 27 juin 1686 Andrée RUET, fille de Gaspard. Elle est inhumée aux Avanchers le 13 novembre 1706.

Le 8 novembre 1700, elle vend à Mermet à feu Louis Rey, son beau-frère, deux bichets et trois oymes de pré au lieu-dit « dessus la Biollennaz », au terroir du Pré ; deux oymes et demi de pré au lieu « les Perrettaz » ; et sa part d'une « place et murcier » au Crey, moyennant 42 florins. Elle a consenti à la vente de cette part de place « en compensation des réparations faites par ledit Mermet à la grange indivise entre eux » ⁴⁸.

Enfants, baptisés aux Avanchers :

3-1) Étienne REY, baptisée le 1^{er} février 1693 (parrain : Jean François Rey ; marraine : Étienne à André Bouvier) ; morte le 16 janvier 1712.

3-2) Gasparde REY, baptisée le 21 janvier 1698 (parrain et marraine : Michel et Gasparde Virlez) ; inhumée aux Avanchers le 29 décembre 1763. Le 2 mars 1710, conjointement avec sa sœur Étienne, avec laquelle elle est « commune en biens », elle vend à Honnête Joseph à feu Benoît Simille une pièce de terre au village de l'Église, pour le prix de 103 florins ⁴⁹. Elle épouse aux Avanchers le 1^{er} juillet 1713 (en présence de Mermet Rey) Balthazar VIRLAZ.

2^{ème} degré

Honnête Jean François REY, demeurant à la Charmette, décédé *ab intestat* et inhumé aux Avanchers le 3 décembre 1712. Il laisse des dettes considérables, et il doit à sa mort plus de 1.400 florins à Honorable Joseph à feu Benoît Simille, de la Charmette.

⁴⁷ Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1839, folio 31. Mermet Rey constitue en dot à sa fille la somme de 150 florins, un trossel et un coffre de sapin « ferré et serrant à la clef ». De son côté, Pierre Rey donne à sa femme 75 florins en augment de dot.

⁴⁸ Notaire Fleury. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1827, folio 859.

⁴⁹ Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1847, folios 802 (verso) et 803.



Le 8 juillet 1697, conjointement avec André et Étienne Rellier, et Claude Simille, ses beaux-frères, tous en qualité de maris des filles Muraz, il cède tous ses droits sur l'hoirie de ses beaux-parents à André Muraz, son beau-frère, moyennant 28 florins⁵⁰.

Il épouse 1^e) **Françoise MURAZ**, fille d'Étienne Muraz et de Françoise Muraz.

Il épouse 2^e) avec un contrat dotal, **Pernette CUVET**, de Villargerel, morte aux Avanchers le 22 novembre 1713. Après sa mort, le juge de la baronnie du Bois nomme Mermet Rey, son beau-frère, curateur de ses deux enfants. Le 16 janvier 1714, il transige avec Joseph Simille, créancier de Jean François⁵¹.

Enfants du premier lit, baptisés aux Avanchers :

- 3-1) Étienne REY, baptisé le 23 septembre 1674 (parrain : Étienne Muraz-Burgex ; marraine : Marcelle, fille du parrain).
- 3-2) Louise REY, baptisée le 13 mai 1679 (parrain et marraine : Claude Genet et Louise Ruffier, sa femme, de Feissons) ; inhumée aux Avanchers le 13 mars 1705.
- 3-3) Pierre REY, baptisé le 7 juillet 1681 (parrain : Mamert, fils dudit feu Louis Rey ; marraine : Marguerite, veuve dudit feu Louis Rey).
- 3-4) Marie REY, baptisée le 27 septembre 1682 (parrain : Jean Pierre à Claude Aspod ; marraine : Marie à Étienne Rellier).
- 3-5) Joseph REY, baptisé le 4 décembre 1687 (parrain : François Joseph Vibert-Magnoz ; marraine : Marie Muraz, sa femme).

Enfants du second lit, baptisés aux Avanchers :

- 3-6) Benoît REY, baptisé le 11 avril 1696 (parrain : Benoît Rey ; marraine : Louise Cuvet, de Villargerel).
- 3-7) Claudine REY, baptisée le 30 août 1699 (parrain : Mermet Rey ; marraine : Claudine Rey).
- 3-8) Anne REY, baptisée le 25 mai 1702 (parrain : Claude Vibert ; marraine : Anne Marie Deschamps).



⁵⁰ Notaire Fleury. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1822, folio 719.

⁵¹ Notaire Ancenay. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1854, folio 18.



Quatrième branche

1^{er} degré

Pierre François REY, des Avanchers. Il est parrain d'une de ses petites-filles en 1659.

Il a épousé **Claudine**.

Enfants :

2-1) Louis REY, qui suit

2-2) Pernelle REY, baptisée aux Avanchers le 28 octobre 1640 (parrain : Pierre François Rey ; marraine : Laurence, femme d'André Grognet).

2-3) Autre Pernelle REY, baptisée aux Avanchers le 7 janvier 1645 (parrain : Pierre Charles ; marraine : Maurisaz, femme de Jean Mermin).

2^{ème} degré

Louis REY (fils de Pierre François), demeurant aux Avanchers, mort en 1670.

Il a épousé **Jeanne Antoinette**.

Enfants :

3-1) Jacquemine REY, baptisée aux Avanchers le 31 mai 1658 (parrain et marraine : Pierre Mermin et sa femme Jacqueline).

3-2) Antoinette REY, baptisée aux Avanchers le 31 juillet 1659 (parrain : Pierre François Rey ; marraine : Antoinette, femme d'Antoine Daigue).

3-3) Pierre REY, baptisé aux Avanchers le 2 août 1661 (parrain et marraine : Pierre Mermin et sa femme Jacqueline).

3-4) Andrienne REY, inhumée aux Avanchers le 16 septembre 1664.

3-5) Honnête Jean REY, qui suit.

3-6) Honnête Joseph REY (fils de feu Louis), baptisé aux Avanchers le 18 octobre 1668 (parrain : Jean François Bouvier ; marraine : Jacquemine, femme d'André Mermin). Sans doute est-ce lui le parrain de Joseph, fils de Jean Rey, baptisé en 1694 (voir plus bas). Le 26 septembre 1703, il reconnaît avoir reçu d'Honnête François à feu François Francoz-Gulliet, son beau-frère, la somme de 100 florins pour la moitié de la dot de sa femme ⁵². Il épouse Marie FRANCOZ-GULLIET, fille de (feu) François.

3-7) Jeanne Française REY, née posthume et baptisée aux Avanchers le 4 avril 1671 (parrain : Jean Venatier ; marraine : Françoise, veuve de Michel Perret, de Bonneval). Probablement est-ce elle, Françoise à feu Louis, qui épouse aux Avanchers le 7 juin 1695 André GULLIET, mort avant 1700. Le 28 juin 1700, elle cède à Honnête Pierre François Gulliet les biens provenant de son défunt mari situés à Quarante-Planes, à la réserve d'un lit de bois et d'une *pétrière*. Moyennant quoi ledit Pierre François payera les dettes dudit feu André Gulliet ⁵³.

⁵² Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1833, folio 477 (verso).

⁵³ Notaire Fleury. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1827, folios 361 (verso) et 362.



3^{ème} degré

Honnête Jean REY, baptisé aux Avanchers le 23 septembre 1666 (parrain et marraine : Jean Villiod et sa femme Pernette). Il est inhumé aux Avanchers le 24 juillet 1720.

Le 25 juillet 1704, il prend en acensement les biens que possède Jacques Bouvier, maître tailleur aux Avanchers, au territoire de Quarante-Planes. Le contrat porte sur neuf ans, avec une cense annuelle de six setiers de blé (vingt bichets de seigle, vingt-huit d'orge, et quatorze et demi de seigle)⁵⁴.

Il épouse 1^o) aux Avanchers le 7 novembre 1684 **Marguerite MERMIN-GENOTTON**, fille de Jacques. Elle est inhumée aux Avanchers le 15 novembre 1706.

Il épouse 2^o) aux Avanchers le 26 janvier 1707, avec un contrat dotal passé le 8 avril suivant⁵⁵, **Jeanne Claudine SIMILLE**, fille d'Honnête Jean François Simille et de Françoise PERRET. Le 26 octobre 1746, conjointement avec sa fille Jeanne, elle transige avec l'héritier de Jacques Mermin-Genotton, qui lui réclame le paiement de la part de la somme de 50 florins que feu Jean Rey devait à la confrérie du St-Esprit des Avanchers, conjointement avec ledit feu Jacques Mermin (par contrat du 6 juillet 1693, notaire Fleury)⁵⁶.

Enfants du premier lit, baptisés aux Avanchers :

- 4-1) Benoît REY, baptisé le 15 octobre 1686 (parrain : Benoît Mermin).
- 4-2) Jeanne Antoinette REY, baptisée le 21 avril 1691 (parrain : Jean François à Jacques Mermin ; marraine : Antoinette, fille dudit Jacques).
- 4-3) Étienne REY, baptisé le 14 janvier 1693 (parrain : Étienne, fils de feu François Gulliet ; marraine : Jeanne à feu Mermet Gumery, femme de François Charlet).
- 4-4) Joseph REY, baptisé le 17 mars 1694 (parrain : Joseph Rey ; marraine : Antoinette Muraz). Il est mort à Bordeaux vers le 21 novembre 1718.
- 4-5) Françoise REY, baptisée le 20 mars 1701 (parrain : Pierre Mermin-Genotton ; marraine : Françoise Muraz).
- 4-6) Jeanne REY, baptisée le 24 novembre 1703 (parrain : Michel Daigue ; marraine : Genette Bergeri).

Enfants du second lit, baptisés aux Avanchers :

- 4-7) Jeanne (Andrée) REY, baptisée le 19 avril 1709 (parrain : Jacques Simille ; marraine : Jeanne Bouvier) ; inhumée aux Avanchers le 26 novembre 1751. Elle épouse aux Avanchers le 11 octobre 1741 Honnête Michel RELIER le jeune, baptisé en cette paroisse le 20 juillet 1721, fils de feu André Relier et de Pernette FRANCOZ-GULLIET. Il demeure au village de Quarante-Planes. Veuf, il se remarie en 1752 avec Marie CHEVALLET. Il est mort en mars 1758 à l'hôpital général de Paris.
- 4-8) Étienne REY, baptisée le 22 janvier 1712 (parrain : Jean François Mermin-Genotton ; marraine : Étienne Daigue).
- 4-9) Étienne REY, baptisé le 30 mars 1714 ; inhumé aux Avanchers le 9 septembre 1724.
- 4-10) Pierre REY, baptisé le 13 décembre 1716 (parrain et marraine : Pierre et Claudine Bouvier) ; inhumé aux Avanchers le 26 mai 1724.
- 4-11) Antoine REY, baptisé le 31 octobre 1719 (parrain et marraine : Antoine et Étienne Bouvier). Sans doute est-ce lui qui est inhumé aux Avanchers le 1^{er} novembre 1730.

⁵⁴ Notaire Barral. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1834, *folios* 634 (*verso*) et 635.

⁵⁵ Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1841, *folio* 694. Jean François Simille constitue en dot à sa fille la somme de 250 florins, un trousseau, et un coffre de sapin fermant à clé. De son côté, Jean Rey donne à sa femme 125 florins d'augment, et 50 florins « à cause de noces ».

⁵⁶ Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1917, *folio* 995.



Cinquième branche (originaire de Pussy)

1^{er} degré

François REY, originaire de Pussy et établi aux Avanchers.

Il a épousé **Georgie**.

Enfants :

- 2-1) Andrivète REY, baptisée aux Avanchers le 30 mars 1638 (parrain : André Simille ; marraine : Françoise, femme d'André Rellier). Elle épouse aux Avanchers le 2 juin 1659 François REY, baptisé en cette paroisse le 17 juillet 1640, fils de Jacques Rey. Il est mort aux Avanchers le 19 juillet 1679.
- 2-2) **Honorable André REY, qui suit.**

2^{ème} degré

Honorable André REY (fils de François), originaire de Pussy, mort avant 1701.

Il épouse 1^e) aux Avanchers le 28 avril 1660, avec un contrat dotal passé le 31 mai 1665, **Pernette MORARD**, fille d'Antoine.

Il épouse 2^e) aux Avanchers le 13 janvier 1670 **Jeanne RELLIER**, de cette paroisse, fille d'Antoine Rellier.

Enfants du premier lit :

- 3-1) Jean André REY, baptisé aux Avanchers le 14 février 1662 (parrain : Jean André, fils d'Antoine Morard ; marraine : Jeanne Françoise, femme d'André à feu Blaise Rellier) ; mort aux Avanchers le 4 septembre 1664.
- 3-2) Jeanne Antoinette REY. Le 3 février 1701, par contrat passé devant Louis Dalinoy, notaire au bailliage de Chalon, au duché de Bourgogne, elle cède à Honnête Pierre à feu Pierre Ruet, dit « Grand Barbaz », tous ses droits sur la dot de sa mère, dont elle est héritière pour moitié.
- 3-3) André REY, baptisé aux Avanchers le 4 janvier 1669 (parrain : André Hoste ; marraine : Andrée, femme de Pierre François Rey).

Enfants du second lit, baptisés aux Avanchers :

- 3-4) **Honnête André REY le jeune, qui suit.**
- 3-5) Antoine REY, baptisé le 1^{er} mai 1673 (parrain : Antoine à feu Antoine Rellier ; marraine : Étienne, fille du parrain).
- 3-6) Joseph REY, baptisé le 6 janvier 1676 (parrain : Jacques à feu André Simille ; marraine : Anne Rellier, femme de Pierre Mermin).
- 3-7) Pernette REY, baptisée le 19 avril 1678 (parrain : Jean François à feu Antoine Rellier ; marraine : Pernette à André Rellier).



3^{ème} degré

Honnête André REY le jeune, baptisé aux Avanchers le ... novembre 1670 (parrain : André Simille ; marraine : Marie, fille de feu Michel Mermin). Le 10 juillet 1701, il reconnaît devoir 165 florins à Pierre Ruet, cessionnaire de Jeanne Antoinette Rey ⁵⁷. Le 9 juillet 1703, il vend à Honorable Michel Cornet-Santon, une pièce de terre au terroir de Quoitaz, soit « en la Pesse », pour le prix de 130 florins ⁵⁸. Le 4 novembre 1709, Maurice Jacquemoz, du Bois, lui sous-acense (en qualité de censier du chanoine Duverger de Blay) sa moitié du moulin qu'il possède aux Avanchers ⁵⁹. Le 11 octobre 1703, il vend à Honnête Pierre à feu Pierre Ruet, dit « Grand Barbaz », la mieux-value de sept bichets de terre, pour le prix de 66 florins et 3 florins d'épingles ⁶⁰.

Il a épousé **Nicolarde PEYSEY**.

D'où :

- 4-1) Augustin REY, baptisé aux Avanchers le 20 janvier 1698 (parrain : Augustin Clavel ; marraine : Andréanne Peysey).



⁵⁷ Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1828, *folios* 914 (*verso*) et 915.

⁵⁸ Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1832, *folios* 593 (*verso*) et 594.

⁵⁹ Notaire Dérex. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C1845, *folios* 425 (*verso*) et 426.

⁶⁰ Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1833, *folios* 477 (*verso*) et 478.



Sixième branche

1^{er} degré

Pierre François REY, mort avant juillet 1663.

Il a épousé **Françoise**. Veuve, elle se remarie aux Avanchers le 7 juillet 1663 Pierre HOSTE.

Enfants :

2-1) **Louis REY, qui suit.**

2-2) Pernelle REY. Elle teste le 8 février 1705 en faveur de Jean Claude et Claudaz Villiod, ses enfants. « Pour se soulager de son âme », elle ordonne un sevellement « à la forme et coutume dudit lieu »⁶¹. Elle épouse aux Avanchers le 21 mai 1665 Jean VILLIOD, fils de Jean. Il est mort avant 1705.

2-3) Autre Pernelle REY. Elle épouse aux Avanchers le 4 mars 1666 Jean François BOUVIER, fils de Jacques.

2-4) Jacqueline REY l'aîné, inhumée aux Avanchers le 17 mars 1701. Elle a épousé Honorable Pierre MERMIN, fils de Jean, des Avanchers. Il teste le 22 octobre 1704. Il veut que l'on fasse une aumône dans l'année de son décès, pour le repos de son âme, de celle de sa défunte épouse, de Jacqueline Rey la jeune, sa belle-sœur, et de ses autres parents trépassés. On emploiera dans cette circonstance huit setiers de blé (un tiers de seigle et le reste d'orge) et six bichets de pois ou de fèves, « le tout cuit en bon pain et potage », qui sera distribué « aux pauvres qui y assisteront ». On donnera à chacun d'eux la moitié d'un pain. On distribuera aussi deux setiers de seigle « pour les parents qui assisteront » à ce sevellement. Il lègue aux prêtres des Avanchers, à chacun deux florins, moyennant quoi il les prie de célébrer deux messes chacun pour le repos de son âme. Il lègue 3 florins aux capucins de Moûtiers, qu'il prie de célébrer des messes pour le repos de son âme. Il lègue encore aux prêtres des Avanchers la rente de 2 florins 9 sols au capital de 55 florins, pour un service annuel dans l'église de la paroisse, « à chaque temps des Avents et proches le jour de Ste-Luce ». Ce service comprend deux messes et un répons sur son tombeau. Il lègue à ses filles Andréaz la jeune (femme de Pierre Muraz), Jeanne (femme d'André à feu Michel Muraz), Marie, à chacune 5 florins. Il lègue de même 5 florins aux enfants issus de sa feu fille Andréaz l'aîné et d'Étienne à feu Pierre Muraz. Il lègue à Françoise et Andréaz Mermin, ses petites-filles, à chacune 300 florins, deux brebis « lactives », et le trossel que Joseph Mermin et Jacquemine Charlet, leurs parents, pourront leur donner. Enfin, il fait ses fils Joseph et Jean ses héritiers universels⁶².

2-5) Jacquemine REY la jeune, morte aux Avanchers le 15 avril 1696. Elle épouse aux Avanchers le 17 juin 1666 André MERMIN, fils de Jean. Il est mort avant 1704.

2^{ème} degré

Louis REY (fils de feu Pierre François), mort avant 1690.

Il épouse aux Avanchers le 4 août 1663 **Françoise CORNET**, fille de Pierre. Elle est morte aux Avanchers le 27 mars 1690.

⁶¹ Notaire Barral. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1836, folios 735 (verso) et 736.

⁶² Notaire Mermoz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1835, folios 459 (verso) et 460.



Enfants, nés et baptisés aux Avanchers :

- 3-1) Jeanne REY, baptisée le 18 avril 1666 (parrain : Jean François Bérenger ; marraine : Jeanne, femme d'André Vibert).
- 3-2) Antoinette REY, baptisée le 16 janvier 1667 (parrain : Antoine à Pierre Cornet-Pâtissier ; marraine : Étienne, ... du parrain, femme de ...). Elle teste le 21 septembre 1736 en faveur de son fils Joseph. Elle veut trois prêtres pour ses funérailles. Elle lègue 5 livres à l'autel St-André, 3 livres à l'autel du Rosaire et 3 livres à l'autel St-Antoine. Elle veut que l'on célèbre dans l'année de son décès trente messes basses pour le repos de son âme et celle de ses parents trépassés⁶³. Elle codicille le 27 novembre 1744. Elle charge ses héritiers de faire une aumône générale à la coutume du lieu, et qu'ils emploient à cet effet quatre setiers de blé (moitié seigle et orge) et trois bichets de fève. Elle lègue ses biens-fonds à sa fille Marie Gulliet, femme de Maître Étienne Simille. Elle veut que ses héritiers relâchent à sa fille Étiennez Vibert, issue du premier lit, un bichet de champ, « après qu'elle se sera repatriée ». Son fils Joseph Gulliet demeure son héritier universel⁶⁴. Elle épouse en premières noces aux Avanchers le 9 juin 1694 Joseph VIBERT, fils d'Étienne. Elle épouse en secondes noces aux Avanchers le 15 mai 1702, avec une dispense du 3^{ème} degré de consanguinité, et par contrat dotal passé le même jour⁶⁵, Honorable François FRANCOZ-GULLIET, fils de feu François, demeurant au village de l'Église, dans la paroisse des Avanchers. Il est vivant en 1744.
- 3-3) Martine REY, baptisée le 28 janvier 1668 (parrain : Benoît Cornet-Pâtissier ; marraine : Martine, femme de Jean Cornet-Pâtissier) ; inhumée aux Avanchers le 27 août 1701. Elle épouse aux Avanchers le 2 juin 1688 (en présence de François Rey) Augustin VIRLAZ, fils d'Antoine. Veuf, il se remarie avec Jeanne Pernette BOUVIER-GARZON. Il teste le 15 février 1728⁶⁶.
- 3-4) François REY, baptisé le 18 janvier 1670 (parrain : François Rey ; marraine : Françoise à Nicolas Vibert).
- 3-5) Jean Louis REY, baptisé le 10 mai 1671 (parrain : Jean Louis Dunant, de Doucy ; marraine : Andrée, femme de Pierre François Rey).
- 3-6) Étienne REY, baptisée le 9 février 1673 (parrain : Étienne, fils de Nicolas Vibert ; marraine : Françoise, veuve de Pierre François Rey) ; morte aux Avanchers le 26 novembre 1710. Elle épouse aux Avanchers le 8 juin 1690 Gaspard BÉRENGER, fils de Jean François.
- 3-7) Benoît REY, baptisé le 1^{er} mars 1675 (parrain : Benoît à Jean Cornet Pâtissier ; marraine : Françoise, femme d'Étienne à Nicolas Vibert).
- 3-8) Antoinette REY, baptisée le 16 janvier 1677 (parrain : Antoine à feu Pierre Cornet-Pâtissier).

⁶³ Notaire Bernard. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1897, folio 1095.

⁶⁴ Notaire Bergonzy. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1913, folios 1465 (verso) et 1466.

⁶⁵ Notaire Barral. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1831, folios 883 (verso) et 884. Antoinette Rey se constitue en dot la somme de 171 florins « dus sur l'hoirie » de son premier mari, ainsi que tous les biens immeubles (prés, terres et bâtiments) que Joseph Vibert lui avait constitués par leur contrat dotal. Elle se constitue aussi divers linges et vêtements, un coffre de sapin fermant à clé, un chaudron de cuivre pesant trois livres « avec sa *branlière* », une ouille de métal « avec sa *branlière* » de fer, pesant sept livres et un quart, une autre ouille de fer pesant six livres « avec sa *branlière* », une louche en laiton « pour puiser le potage », un pot d'étain pesant deux livres, une cosse blanche de cuivre avec son manche, une petite pelle à feu, une hache et un *hachon* à couper le bois, avec leur manche de bois. Elle apporte aussi en dos neuf bichets d'orge, trois brebis « lactives », un mouton et un agneau, et deux chèvres « lactives ».

⁶⁶ Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1880, folio 187.



Septième branche

1^{er} degré

Jean François REY, des Avanchers, mort avant 1659.

Il est le père de :

2-1) **Antoine REY l'aîné, qui suit.**

2-2) Antoine REY le jeune, parrain de son neveu homonyme en 1662.

2^{ème} degré

Antoine REY l'aîné (fils de Jean François), mort aux Avanchers le 3 décembre 1698. Il est le parrain d'Étiennette Cornet-Santon, baptisée aux Avanchers le 6 janvier 1659.

Il a épousé **Antoinette MERMIN**, morte aux Avanchers le 26 mai 1695.

Enfants, nés et baptisés aux Avanchers :

3-1) Claudine REY, marraine de son frère Benoît en 1668.

3-2) Marie REY, baptisée le 8 décembre 1658 (parrain : Jacques à François Mermin ; marraine : Pernette, femme de Benoît Mermin) ; inhumée aux Avanchers le 25 mai 1728. Elle teste à Moûtiers le 18 juin 1727, « étant presque octogénaire et indisposé de son corps, saine pourtant de ses sens, bonne parole, mémoire et entendement ». Elle veut être inhumée au cimetière des Avanchers, au tombeau de son père. Elle ordonne un « *ensepvellement* » dans l'année de son décès, à la coutume du lieu, pour lequel on emploiera quatre setiers de blé et trois bichets de pois ou fèves, « réduit[s] en bon pain et potage ». Le lendemain de cette aumône, le curé et le vicaire diront un chantal « à la coutume du lieu ». Elle fait ses héritières universelles ses filles Benoîte et Madeleine Grognet, la première femme de Joseph Charlet, la seconde de Pierre Cornet-Santon⁶⁷. Elle épouse à Doucy le 25 juin (1680 ?) Joseph GROGNIET, de cette paroisse, mort avant 1727.

3-3) Antoine REY, baptisé le 17 mars 1662 (parrain : Antoine Rey, son oncle paternel ; marraine : Françoise, femme de François Cornet-Pâtissier).

3-4) Pierre François REY, baptisé le 2 janvier 1665 (parrain : Jacques Mermin ; marraine : Pernette, femme de Jean Muraz).

3-5) Benoît REY, baptisé le 25 août 1668 (parrain : Benoît à André Ruet ; marraine : Claudine, sœur du baptisé).

3-6) Étienne REY, baptisé le 4 mai 1671 (parrain : Étienne à feu Jacques Vibert ; marraine : Andrée, femme de François à Étienne Golliet).

3-7) Claudine REY, baptisée le 3 octobre 1673 (parrain : Benoît Mermin ; marraine : Claudine, femme de Jacques Mermin).



⁶⁷ Notaire Pessy. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1878, folio 668.



Huitième branche

1^{er} degré

Jacques REY, des Avanchers, mort avant 1679. Peut-être est-ce lui décède aux Avanchers le 2 décembre 1671. Il est alors marié avec **Françoise VIBERT**, morte aux Avanchers le 6 août 1679.

Il a épousé **Étiennaz**.

D'où :

2-1) *Pierre François REY, qui suit.*

2^{ème} degré

(Pierre) François REY, (fils de Jacques), baptisé aux Avanchers le 17 juillet 1640 (parrain : Pierre François Rey ; marraine : Antoinette, femme de François Matel). Il est mort aux Avanchers le 19 juillet 1679.

Il épouse aux Avanchers le 2 juin 1659 **Andrée REY**, baptisée en cette paroisse le 30 mars 1638, fille de François Rey, originaire de Pussy.

Enfants, nés et baptisés aux Avanchers :

- 3-1) Jacques REY, baptisé le 3 août 1660 (parrain : Jacques Hoste ; marraine : Françoise, femme de François Hoste) ; inhumé aux Avanchers le 28 juillet 1664.
- 3-2) Jean REY, baptisé le 10 septembre 1662 (parrain : Jean Cornet-Pâtissier ; marraine : Nicolarde, femme de François Vibert).
- 3-3) Antoinette REY, baptisée le 11 novembre 1664 (parrain : Nicolas Vibert ; marraine : Antoinette, femme de François Hoste).
- 3-4) Julien REY, baptisé le 10 avril 1669 (parrain : Julien Allemoz, d'Aigueblanche ; marraine : Françoise, femme d'Antoine Cornet-Pâtissier).
- 3-5) Françoise REY, baptisé le 22 décembre 1673 (parrain : Jean François à feu Louis Compagnon ; marraine : Françoise, veuve de Pierre François Rey).





Branche originaire de Maurienne

1^{er} degré

Jean REY, de la paroisse de Montaimont en Maurienne.

Il est le père de :

2-1) **Germain REY, qui suit.**

2^{ème} degré

Germain REY, né vers 1740 à Montaimont. Laboureur demeurant au Crey, il est mort dans sa maison le 13 germinal an X.

Il épouse aux Avanchers le 3 octobre 1770 **Aimée MERMIN**, née vers 1744, fille de Michel Mermin et de Claudine BOUVIER. Elle est morte aux Avanchers le 2 juin 1809.

D'où :

3-1) **Michel REY, qui suit.**

3^{ème} degré

Michel REY, né le 27 août 1775 et baptisé aux Avanchers le lendemain (parrain et marraine : Michel et Étienne Mermin). Laboureur aux Avanchers, il est mort en cette paroisse le 27 mars 1855.

Il épouse **Gaspard GULLIET**, née vers 1770, fille de Jean Gulliet et de Marie GOLLIET. Elle est morte aux Avanchers le 6 avril 1844.

Enfants, nés aux Avanchers :

4-1) Agathe REY, née le 17 floréal an II, morte au Meiller le 6 mars 1834. Elle épouse Jérôme MURAZ.

4-2) Agathe REY, née vers 1795, morte au Meiller le 6 mars 1834. Elle épouse aux Avanchers le 30 novembre 1820, avec une dispense du 4^{ème} degré de consanguinité, Jérôme MURAZ, fils d'André Muraz et de Jeanne MURAZ. Il est mort au Meiller le 15 juillet 1866.

4-3) Andréaz REY, née le 12 ventôse an V, morte aux Avanchers le 15 juillet 1855. Elle épouse aux Avanchers le 5 octobre 1816 Jean Pierre REY-GOLLIET, né en cette paroisse le 9 floréal an VI, fils de François Rey-Golliet et de Christine RELLIER. Cultivateur au chef-lieu des Avanchers, il est mort *ibidem* le 25 novembre 1853.

4-4) Jean François REY, né vers 1801, mort aux Avanchers le 30 fructidor an XI.

4-5) Élisabeth REY, née le 19 frimaire an XII, morte aux Avanchers le 31 octobre 1883. Elle épouse en cette paroisse le 8 juin 1824 Pierre MURAZ, né vers 1799, fils de feu Siméon Muraz et de Jeanne VIBERT. Il est mort aux Avanchers le 26 mai 1872.

4-6) **Étienne REY, qui suit.**

4-7) Hyacinthe REY, né le 1^{er} août 1809, mort aux Avanchers le 24 novembre 1816.



4^{ème} degré

Étienne REY, né aux Avanchers le 14 messidor an XIII. Cultivateur en cette commune, il est mort au Crey le 19 mars 1869.

Il épouse aux Avanchers le 17 novembre 1824 **Élisabeth COSTERG**, née vers 1802 à Montaimont en Maurienne, fille de Charles Costerg et d'Anne DUNAND. Elle est morte aux Avanchers le 5 décembre 1878.

D'où :

5-1) **Michel REY, qui suit.**

5^{ème} degré

Michel REY, né vers 1840. Il est cultivateur au Crey, où il décède le 15 octobre 1869.

Il épouse aux Avanchers le 12 juin 1850 **Thérèse PÉTEX**, née vers 1836, fille de feu Vincent Pétex et de Lucie JUGAND. Elle est morte aux Avanchers le 14 janvier 1902.

Enfants, nés (et baptisés) aux Avanchers :

6-1) Marie Élisabeth REY, née et baptisée le 12 février 1857, morte aux Avanchers le 13 avril 1859.

6-2) **François Vincent REY, qui suit.**

6-3) Marie Émilie Maurise REY, née le 25 janvier 1861. Elle épouse aux Avanchers le 12 juillet 1879 Alphonse Prudent LÉGER, cultivateur à Feissons, né à Paris le 6 mai 1857, fils de feu Élie Léger et de Rosalie COMPAGNON.

6-4) Adèle Marie REY, née le 1^{er} novembre 1862. Elle épouse aux Avanchers le 11 décembre 1880 Daniel VORGER, né en cette commune le 17 août 1859, fils de Calixte Vorger et de défunte Eugénie RELIER.

6-5) Julie Victoire, dite Victorine REY, née au Crey le 18 janvier 1865. Elle est morte sans alliance aux Avanchers le 1^{er} novembre 1889.

6-6) Ferdinand François REY, né au Crey le 23 novembre 1867. Cultivateur aux Avanchers.

Il épouse aux Avanchers le 10 juin 1893 Marie Joséphine MURAT, née en cette commune le 18 juillet 1870, fille de Basile Murat et d'Émelie BOUVIER.

D'où :

7-1) Françoise Émilie REY, née aux Avanchers le 14 décembre 1893. Elle épouse à Paris le 29 avril 1921 Marie Joseph CHARDIN.

6^{ème} degré

François Vincent REY, né aux Avanchers le 15 décembre 1859 et baptisé le surlendemain. Cultivateur au Crey.

Il épouse 1^o) aux Avanchers le 25 novembre 1884 **Rosine Céline RELIER**, née en cette commune le 15 février 1863, fille des défunts Joseph Marie Rellier et Josèphe ASPORD. Elle est morte aux Avanchers le 2 août 1886.

Il épouse 2^o) aux Avanchers en septembre 1890 **Élise JAY**, née en cette commune le 17 février 1871, fille de feu Félix Jay et de Marie MURAT.

Enfant du premier lit :

7-1) Marie Michel REY, né aux Avanchers le 18 janvier 1886, mort le 20 juillet suivant.



Enfants du second lit, nés aux Avanchers :

- 7-2) Félix Ferdinand REY, né le 27 septembre 1891. Il épouse aux Avanchers Jeanne Eugénie HÔTE.
- 7-3) Michel Louis Alphonse REY, né le 25 juin 1893.
- 7-4) Félix Marcel REY, né le 26 mai 1895.
- 7-5) Joseph Marie REY, né le 3 mai 1897. Il épouse aux Avanchers le 21 juillet 1922 Caroline MURAT, née à Quarante-Planes le 20 octobre 1899, fille de Cyrille Murat et d'Innocente BOUVIER.
- 7-6) Marie Victorine REY, née au Crey le 12 juin 1899. Elle épouse aux Avanchers le 11 mai 1920 Ernest Marcel JAY.
- 7-7) Germain Louis REY, né au Crey le 28 novembre 1900.





Famille REY-GOLLIET, alias GOLLIET

Personnages isolés

- Françoise REY-GOLLIET, morte veuve aux Avanchers le 23 novembre 1671. Elle épouse vers 1635 Antoine RELIER, mort aux Avanchers le 29 mars 1670.
- Pernelle REY-GOLLIET, inhumée aux Avanchers le 24 août 1693.
- Pernelle REY-GOLLIET, inhumée aux Avanchers le 30 mai 1700. Elle teste peu de temps avant de mourir, le 25 avril 1700. Elle lègue 30 sols à l'autel St-André érigé dans l'église des Avanchers ; 30 autres sols à la confrérie du Rosaire de cette paroisse ; et encore 30 autres à la chapelle St-Georges du village du Meilleur. Elle fait son héritier universel Jean François Mermin, et lègue 30 sols à ses filles Jeanne Antoinette, Françoise, Marie, Jeanne Françoise et Pernelle, suffisamment dotées ⁶⁸. Elle a épousé Benoît MERMIN-GENOTTON, décédé avant 1700.
- Pernelle REY-GOLLIET, inhumée aux Avanchers le 20 septembre 1714.

Rameau isolé

1^{er} degré

Jean François GOLLIET, des Avanchers.

Il est le père de :

- 2-1) Jean GOLLIET. Il épouse aux Avanchers le 11 février 1641 Laurence, veuve d'André GROGNIET, de Doucy.



⁶⁸ Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1826, folio 580.



Filiations suivies

Première branche

§ I - Branche aînée

1^{er} degré

François REY-GOLLIET, demeurant aux Avanchers en 1639.

Il épouse **Antoinette**, marraine en 1639 d'Andrivète à Michel Rellier.

Il est le père de :

2-1) *François REY-GOLLIET, qui suit.*

2^{ème} degré

François REY-GOLLIET, inhumé aux Avanchers le 7 juin 1669.

Il a épousé **Antoinaz HOSTE**, fille de Jean Hoste. Elle teste le 14 avril 1687. Elle est inhumée aux Avanchers le 14 janvier 1693.

Enfants, baptisés aux Avanchers :

3-1) *François REY-GOLLIET, qui suit.*

3-2) **Françoise REY-GOLLIET**, baptisée le 21 décembre 1660 (parrain : François à feu ... Hoste ; marraine : Françoise, femme d'Antoine Allermoz, de Bellecombe).

3-3) **André REY-GOLLIET**, baptisé le 9 octobre 1662 (parrain : André, fils d'Antoine Rellier ; marraine : Pétronille, femme de Benoît Mermin).

3-4) **Jeanne Pernelle REY-GOLLIET**, baptisée le 3 octobre 1664 (parrain : Pierre Daigue ; marraine : Françoise, fille d'Étienne Rey-Golliet). Elle teste le 17 décembre 1701 dans sa maison, au village du Pré. Elle fait ses héritières universelles ses nièces Anne et Jeanne Marie Rey-Golliet, filles de feu François⁶⁹.

3-5) **Jean François REY-GOLLIET**, baptisé le 17 octobre 1666 (parrain : Jean François à Antoine Rellier ; marraine : Jeanne Marie, fille de feu Claude Empereur, de Moûtiers).

3-6) **André REY-GOLLIET**, baptisé le 3 mars 1669 (parrain et marraine : Jean François Muraz et sa femme Pernelle).

3^{ème} degré

François REY-GOLLIET, baptisé aux Avanchers le 19 novembre 1658 (parrain : Benoît Daigue, du Bois ; marraine : Françoise, femme de Pierre Putel, des Avanchers). Il teste le 14 juin 1686. Il est mort avant 1701.

⁶⁹ Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1829, folio 705 (verso). Les témoins sont Jean François à feu Jean Rey-Golliet ; Joseph à feu François Rey-Golliet ; et Joseph à feu Jean Pierre Rey-Golliet.



Il épouse aux Avanchers le 15 juin 1677 **Étiennaz MURAZ**, de cette paroisse, fille de Benoît Muraz. Elle est morte aux Avanchers, et inhumée le 15 juin 1736.

Enfants, baptisés aux Avanchers :

- 4-1) Anne REY-GOLLIET, baptisée le 1^{er} octobre 1679 (parrain : Étienne, fils de Benoît Muraz ; marraine : Anne Muraz, femme de Joseph à Philibert Guillot) ; inhumée aux Avanchers le 7 avril 1747. Elle épouse aux Avanchers le 8 février 1708, avec un contrat dotal du 25 janvier précédent ⁷⁰, Honnête Étienne RELLIER, baptisé aux Avanchers le 4 janvier 1692, fils de feu Michel Rellier et de Jeanne ASPORD-POGUET. Veuf, il se remarie aux Avanchers le 16 août 1750 avec Marie MERMOZ. Il demeure au Fey-Dessous.
- 4-2) Anne Marie GOLLIET, baptisée le 28 août 1681 (parrain : Michel, fils de Benoît Muraz ; marraine : Anne, femme de Benoît Muraz). Elle épouse aux Avanchers le 23 avril 1708, avec un contrat dotal passé le 10 précédent ⁷¹, Honnête Nicolas REY le jeune, baptisé aux Avanchers le 22 janvier 1685, fils de feu Pierre Rey le jeune et de défunte Françoise MERMIN. Il est mort avant 1733.
- 4-3) Jeanne Marie GOLLIET, baptisée le 27 novembre 1682 (parrain : Jean Golliet ; marraine : Marie Rey, femme de Nicolas Amy).
- 4-4) Honnête Nicolas REY-GOLLIET, qui suit.**
- 4-5) Jean Pierre GOLLIET, baptisé le 18 février 1687 (parrain : Jean Pierre Golliet ; marraine : Jeanne Pernelle, fille de feu François Golliet).
- 4-6) Honnête Jean François REY-GOLLIET. Il demeure au village du Pré. Il teste le 4 février 1715 en faveur de son fils Étienne. Il ordonne une aumône « aux pauvres de Dieu » dans l'année de son décès. On emploiera ce jour-là quatre setiers de blé (moitié seigle et orge) et quatre bichets de fèves, le tout cuit « en bon pain et potage ». Il lègue aux trois autels de l'église paroissiale, à chacun d'eux 2 florins. Il laisse la tutelle de son fils à sa femme et à son frère Nicolas ⁷². Il est mort une vingtaine de jours plus tard, et inhumé aux Avanchers le 25 février 1715.

Il épouse aux Avanchers le 12 août 1710, et par contrat du 28 juillet précédent ⁷³, Martine RELLIER-MARETTAZ, baptisée aux Avanchers le 14 février 1687, fille d'Honnête André Rellier-Marettaz et de feu Andréaz REY. Elle est inhumée aux Avanchers le 11 juin 1729.

⁷⁰ Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1842, *folios* 124 et 125. Anne Rey-Golliet constitue pour sa dot la somme de 200 florins que son père lui a léguée par son testament du 14 juin 1686, plus six linceuls de trois aunes chacun, deux brebis « lactives et recevables », une robe en « drap de pays, ayant ses assortiments », une paire de manches de sarge, un tablier en toile de drap, et un coffre de sapin « ferré et serrant à la clef ». Elle apporte en outre les 75 florins que lui a légués Antoinette Hoste, son aïeule, par son testament du 14 avril 1687. Enfin, elle se constitue 125 florins pour tous ses droits sur les hoiries d'Étiennaz Muraz, sa mère, et de Jeanne Pernelle Rey-Golliet, sa tante, toutes deux présentes et consentantes. Cette dernière somme, convenue à l'amiable avec ses oncles maternels, représente ses droits maternels. Il s'y ajoute un trossel de linge et de vêtements. De son côté, Michel Rellier donne à sa future femme la somme de 200 florins en augment de dot.

⁷¹ Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1842, *folio* 444. Jeanne Marie Rey se constitue en dot la somme de 200 florins, six linceuls de trois aunes chacun, deux brebis « lactives et recevables », une robe de drap de pays, une paire de manches, un tablier de toile de drap, et un coffre de sapin fermant à clé. Elle apporte aussi dans sa dote les 75 florins que lui a légués Antoinette Hoste, sa grand-mère (par son testament du 14 avril 1687), plus 125 florins pour ses droits dans les successions d'Étiennaz Muraz, sa mère, et de Jeanne Pernelle Rey-Golliet, sa tante. Enfin, elle se constitue son trossel de linge et de vêtements, avec un « jour de lit ayant ses franges [de] toile de ritte neuve », et un coffre de sapin fermant à clé. De son côté, Nicolas Rey donne à sa future femme 600 florins en augment de dot.

⁷² Notaire Vulliermier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1856, *folios* 205 (*verso*) et 206.

⁷³ Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1846, *folios* 737 (*verso*) et 738. André Rellier-Marettaz constitue en dot pour sa fille la somme de 500 florins, son trossel et un coffre de sapin fermant à clé.



Enfants, baptisés aux Avanchers :

- 5-1) Augustine REY-GOLLIET, baptisée le 10 décembre 1712 (parrain : Augustin Rellier-Marettaz ; marraine : Pernette Villiod) ; morte jeune.
- 5-2) Étienne REY-GOLLIET, baptisé le 19 septembre 1714 (parrain : Étienne Rellier ; marraine : Anne Rey-Golliet). Héritier universel de son père en 1715, il est inhumé aux Avanchers le 21 août 1734.

4^{ème} degré

Honnête Nicolas REY-GOLLIET, né au Praz et baptisé aux Avanchers le 9 janvier 1685 (parrain : Nicolas Amy ; marraine : Marie Muraz, femme de François Joseph Vibert). Il a demeuré au Praz, puis au village de l'Église. Il est inhumé aux Avanchers le 3 janvier 1753.

Le 5 juin 1705, faisant pour lui et pour son frère Jean François, qui a plus de vingt-cinq ans, et conjointement avec Honnête Étienne à feu Benoît Muraz, des Avanchers, il reconnaît devoir 400 florins à Honnête Hugonin Cunix, d'Aigueblanche ⁷⁴.

Le 23 juin 1736, comme administrateur de ses enfants du premier lit, il reconnaît avoir reçu de Jacques Aspod, son beau-frère, la somme de 30 livres léguée par feu Jean Pierre Aspod à ses petits-enfants ⁷⁵.

Il teste le 17 décembre 1726. Il veut que l'on célèbre vingt messes dans l'année de son décès. Il lègue à ses filles Marie, Jeanne et Martine, à chacune 180 livres. Au cas où Marie ne se marierait pas et ne souhaiterait pas habiter avec son héritier, il lui fait une pension annuelle de vingt bichets de blé (moitié seigle et orge), quatre livres de fromage, quatre livres de beurre et quatre livres de sel. Il lègue l'usufruit de ses biens à sa (première) femme, et confie la tutelle de ses enfants à Jacques Aspod-Poguet, son beau-frère. Il fait ses héritiers universels son fils Aimé et les autres enfants mâles qu'ils pourraient avoir, leur substituant ses filles et leurs hoirs mâles ; « et venant sa postérité à s'éteindre, substitue son 'neveu' Jean François à André Rey-Golliet » ⁷⁶.

Le 13 juin 1729, moyennant 300 livres, Honnête Jacques à feu Barthélémy Cray, né et demeurant à Tessens, en la paroisse d'Aime, lui transporte tous ses droits sur les hoiries d'André à feu François Hoste et Louise Cray, sa femme ; et encore ses droits sur l'hoirie de Michelette Cray, veuve de François Hoste, dont il est héritier et légataire ⁷⁷.

Il épouse 1^o) aux Avanchers le 12 février 1705, avec un contrat dotal passé le 8 précédent ⁷⁸, **Jeanne Antoinette ASPORD-POGUET**, baptisée aux Avanchers le 26 juillet 1685, fille de Jean Pierre Aspod-Poguet et d'Aimée CLÉMENT-BALLEIRON. Elle est morte aux Avanchers et inhumée le 9 avril 1727.

Il épouse 2^o) à Moûtiers le 25 mai 1728, avec un contrat dotal passé le 10 avril 1729 ⁷⁹, **Marie VILLIEN**, des Allues, fille des feus Étienne Villien et Marie BOUVERAT. Elle est morte aux Avanchers en février 1754, veuve.

⁷⁴ Notaire Hoste. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1837, folio 12.

⁷⁵ Notaire Patissier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1899, folio 635.

⁷⁶ Notaire Vulliermier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1877, folios 1509 et 1510.

⁷⁷ Notaire Ruffier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1882, folio 699.

⁷⁸ Notaire Barral. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1836, folios 736 (verso) et 737. Jean Pierre Aspod-Poguet et Myaz Clément donnent en dot à leur fille la somme de 400 florins, outre son trousseau et ses meubles. Nicolas Rey donne à sa future la somme de 200 florins en augment de dot.

⁷⁹ Notaire Barral. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1882, folio 335. Marie Villien se constitue en dot son héritage, plus un trousseau et coffre. De son côté, Nicolas Rey-Golliet, « considérant sa viduité », fait à sa femme une donation « à cause de noces » de la somme de 65 livres. Par ailleurs, Jeanne Françoise



Enfants du premier lit, baptisés aux Avanchers :

- 5-1) François REY-GOLLIET, baptisé le 10 février 1709 (parrain : Jacques Aspod-Poguet ; marraine : Anne Rey-Golliet).
- 5-2) Marie REY-GOLLIET, baptisée le 7 novembre 1710 (parrain : Jean Pierre Aspod-Poguet ; marraine : Antoinette Déglise).
- 5-3) Jeanne REY-GOLLIET, baptisée le 17 février 1713 (parrain : Nicolas Rey ; marraine : Jeanne Marie Rey-Golliet) ; morte à la Charmette et inhumée aux Avanchers le 1^{er} septembre 1772. Elle épouse en cette paroisse le 6 juillet 1734, avec un contrat dotal passé le 5 septembre suivant ⁸⁰, Charles RELIER-MARETTAZ né à la Charmette et baptisé aux Avanchers le 8 janvier 1714, fils de feu Augustin Rellier-Marettaz et de Jeanne DÉLÉANS. Il demeure à la Charmette, où il meurt le 4 mai 1778, et il est inhumé le lendemain.

5-4) *Honorable Aimé REY-GOLLIET, qui suit.*

- 5-5) Martine REY-GOLLIET, baptisée le 3 février 1721 (parrain : Jacques Bouvier-Garzon ; marraine : Martine Rellier) ; inhumée aux Avanchers le 12 septembre 1729.
- 5-6) Benoîte REY-GOLLIET, baptisée le 29 mars 1724 (parrain : Benoît Garzon ; marraine : Jeanne Déléans) ; morte jeune.
- 5-7) Josèphe REY-GOLLIET, baptisée le 22 avril 1725 (parrain : Joseph Muraz ; marraine : Jeanne Marie Rey) ; morte jeune.

Enfants du second lit, baptisés aux Avanchers :

- 5-8) Jeanne REY-GOLLIET, baptisée le 23 octobre 1729 (parrain : Révérend Jean Estienne, vicaire) ; morte à Aigueblanche le 28 vendémiaire an VI. Elle épouse, avec un contrat dotal passé le 17 septembre 1752 ⁸¹, Étienne RUET, fils de feu François Ruet, des Avanchers. Il demeure au village de la Grange. Le 12 avril 1769, il teste avec sa femme dans leur maison. Il est alors atteint d'hydropisie. Ils se font mutuellement héritiers l'un de l'autre, et donnent chacun 200 livres pour faire dire des messes à leur intention. De son côté, Étienne Ruet lègue 180 livres à son fils Antoine, « pupille », et 100 livres à chacune de ses filles (Marguerite, Étienne et Andréaz), avec le linge et les habits « qu'il plaira à Jeanne Rey-Golliet, leur mère, de leur donner » ⁸².
- 5-9) Étienne GOLLIET, née au Pré et baptisée le 10 mars 1731 (parrain : Jacques Aspod-Poguet ; marraine : Étienne Muraz) ; inhumée aux Avanchers le 18 septembre 1733.
- 5-10) Marie REY-GOLLIET, née au Pré et baptisée le 7 novembre 1732 (parrain : Jacques Rellier).
- 5-11) Marguerite REY-GOLLIET, baptisée le 24 février 1734 (parrain : François Vibert-Magnon ; marraine : Marguerite Rellier). Elle teste le 22 décembre 1758 dans la maison de son mari, au village de Chantemerle en la paroisse de Doucy. Elle ordonne un sevellement dans l'année de son décès, pour lequel on emploiera trois setiers de blé. Elle lègue 20 livres sa nièce et filleule, Marguerite Ruet. Elle fait son mari son héritier universel ⁸³. Elle épouse à

à feu François Hoste, cousine de Nicolas, lui fait don « à cause de noces » de tous ses biens meubles et immeubles, morts et vifs, et provenant de ses frères François et Pierre François Hoste.

⁸⁰ Notaire Ruffier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1893, *folio* 1213. Nicolas Rey-Golliet constitue en dot à sa fille la somme de 300 livres, un trousseau de linge et de vêtements, un coffre de sapin fermant à clé, et deux brebis lactives. De son côté, Charles Rellier donne à sa femme 150 livres d'augment de dot.

⁸¹ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1930, *folio* 645. Nicolas Rey-Golliet constitue en dot à sa fille la somme de 300 livres, son trousseau de linge et de vêtements, un coffre de sapin « ferré et fermant à la clef », et deux brebis lactives. De son côté, Étienne Ruet donne à sa femme 150 livres en augment de dot.

⁸² Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1962, *folio* 445.

⁸³ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1942, *folio* 223 (*verso*).



Doucy le 16 août 1754, avec un contrat dotal passé le 23 septembre suivant ⁸⁴, Jean GROGNIET-PANTILLON, fils de feu Félix à feu André Grognet, de Doucy.

5^{ème} degré

Honorable Aimé REY-GOLLIET, baptisé aux Avanchers le 16 août 1718 (parrain : Aimé Muraz ; marraine : Jacquemine Raymond). Il demeure au Pré.

Le 28 juin 1752, il alberge à Honnêtes Germain et Joseph Laurent, frères, enfants de feu Joseph, dit « le Broude », de Saint-Oyen, une maison et grange en cette paroisse, plus un pré de cinq oymes et une terre de quatre bichets au même terroir, sous la cense annuelle de 16 livres ⁸⁵.

Il teste une première fois le 25 mai 1784 en faveur de ses trois fils. Il laisse 30 livres pour des messes basses dans l'année de son décès. Il lègue à ses filles Jacqueline, Andréanne et Marie, déjà dotées, à chacune 20 livres. Il lègue par préciput à son fils Pierre la possession d'un bien sis au lieu « en Rochaix » et le charge de payer ses dettes. Il lui laisse aussi ses meubles morts et vifs ⁸⁶.

Il fait un second testament le 11 juillet 1786. Il ordonne dans l'année de son décès une aumône publique, soit sevellement, suivant la coutume des Avanchers. Il lègue 320 livres à sa fille Andréanne. Il ne laisse que 20 livres à ses autres filles, déjà dotées. Il lègue 800 livres à son petit-fils Jean Pierre, fils de feu François, « eu égard que son père a mangé plus de 2.000 livres ». Cette somme lui sera donnée à sa majorité, et en attendant, il sera entretenu et nourri par ses héritiers, « en travaillant avec eux ». Il nomme son fils Joseph tuteur dudit Jean Pierre. Il lègue 100 livres à sa petite-fille Marie Catherine, fille de feu François. Cette somme lui sera donnée lorsqu'elle trouvera un établissement, et d'ici là elle sera entretenue et nourrie par ses héritiers. Enfin, il fait ses héritiers universels ses deux fils survivants, Joseph et Pierre ⁸⁷.

Il teste pour la troisième fois le 10 octobre 1788. Il charge ses héritiers de faire dire pour vingt livres de messes basses pour le repos de son âme dans l'année de son décès, « et de faire une aumône assortie du service usité ». Il donne à titre de prélegat à son fils Pierre des biens-fonds et ses meubles morts. Il laisse à Révérend Joseph Antoine, son autre fils, « les profits, épargnes et acquisitions » qu'il a pu faire. Il lui lègue à titre de prélegat la sixième partie de ses biens-fonds au chef-lieu des Avanchers (sauf le verger et le fraidier), la sixième partie de ses biens au Pré, et ses meubles et effets au chef-lieu. Il lègue à son petit-fils Jean Pierre à feu François les deux tiers et la sixième partie de ses biens-fonds au chef-lieu, avec la maison et les granges qui en dépendent, avec la moitié du fraidier. Il lui laisse également la même part de ses biens au Pré, avec la grange sous le bachal, dix bichets de terre aux Rochaix et la moitié de ses autres biens. Il le charge en outre de payer les dettes de son père. Il laisse l'usufruit de ses biens à Jeanne Patissier, sa bru, mère dudit Jean Pierre. Il lègue à ses filles Jacqueline et Marie, à chacune 20 livres, et déclare que sa fille Andréaz a été bien dotée. Enfin, il fait ses héritiers universels ses fils Joseph Antoine et Pierre et son petit-fils Jean Pierre, substituant ses fils à ce dernier en cas de décès ⁸⁸. Il fait un codicille le 30 août 1789 ⁸⁹.

⁸⁴ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1934, *folios* 13 (*verso*) et 14. Marguerite Rey-Golliet se constitue en dot la somme de 250 livres et un trousseau semblable à celui qu'a eu sa sœur Jeanne.

⁸⁵ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1930, *folios* 638 (*verso*) et 639.

⁸⁶ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 2003, *folio* 292.

⁸⁷ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 2009, *folio* 719.

⁸⁸ Notaire Compagnon. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 2016, *folio* 348.

⁸⁹ Notaire Compagnon. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 2019, *folios* 242 (*verso*) et 243.



Il épouse 1^e) aux Avanchers le 3 février 1739, avec une dispense du 4^{ème} degré de consanguinité, et par contrat dotal du 28 janvier précédent ⁹⁰, **Marie MURAZ**, fille de Discret André Muraz. Elle est morte *ab intestat*, et elle est inhumée aux Avanchers le 18 août 1757.

Il épouse 2^e) aux Avanchers le 6 octobre 1757 (en présence de Révérend Joseph Feschoz, frère de la mariée), avec un contrat dotal passé le 20 juin 1760 ⁹¹, **Honorable Gasparde FESCHOZ**, fille de feu Pierre Feiche et de Simonde BELLON, de la paroisse de Chevron.

Enfants du premier lit :

- 6-1) Gasparde GOLLIET, baptisée aux Avanchers le 25 avril 1740 (parrain : Révérend Gaspard Muraz ; marraine : Marie Mangé).
- 6-2) Charles GOLLIET, baptisé aux Avanchers le 15 novembre 1741 (parrain : Charles Rellier ; marraine : Jeanne Golliet).
- 6-3) François REY-GOLLIET, qui suit.**
- 6-4) Aimé GOLLIET, baptisé aux Avanchers le 24 octobre 1747 (parrain : André Golliet ; marraine : Marguerite Muraz).
- 6-5) Révérend Joseph Antoine REY-GOLLIET, prêtre, cohéritier universel de son père. Alors étudiant au séminaire de Moûtiers, et sur le point de recevoir les ordres mineurs, son père lui constitue son titre clérical le 9 avril 1779, sous forme d'une pension de 500 livres ⁹². Il réside à Mâcot en 1788.
- 6-6) Jacqueline REY-GOLLIET, morte chez elle à la Grange le 8 fructidor an VII. Elle épouse aux Avanchers le 10 (juillet ou août) 1764, avec un contrat dotal passé le 24 août 1765 ⁹³, Benoît VORGER, né vers 1743, fils d'André à feu Martin Vorger. Il est mort chez lui à la Grange le 20 février 1806.
- 6-7) Marie REY-GOLLIET. Le 15 juin 1778, le juge de la baronnie du Bois lui décerne la tutelle de son fils Maximilien ⁹⁴. Elle épouse aux Avanchers le 15 octobre 1767, avec une dispense du 4^{ème} degré de consanguinité, et par contrat dotal du 24 mai 1770 ⁹⁵, Jean GULLIET, demeurant à Longetaverne, fils de feu Pierre Gulliet. Il est mort le 31 mai 1778.
- 6-8) Pierre François, dit Pierre REY-GOLLIET, dont la postérité est rapportée au § II.**
- 6-9) Andréanne GOLLIET, baptisée aux Avanchers le 23 avril 1757 (parrain : Étienne Ruet ; marraine : Jeanne Golliet) ; morte aux Avanchers le 27 octobre 1821. Elle épouse aux Avanchers le 29 septembre 1779, avec un contrat dotal passé le 21 septembre 1788 ⁹⁶, André

⁹⁰ Notaire Patissier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1902, *folio* 124. André Muraz constitue en dot à sa fille la somme de 400 livres, un trousseau et un coffre de sapin fermant à clé. De son côté, Aimé Rey-Golliet donne à sa femme 200 livres d'augment de dot.

⁹¹ Notaire Bergonzy. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1954, *folio* 486. Gasparde Feiche se constitue en dot la somme de 300 livres pour ses droits paternels et maternels. Elle en donne quittance à Révérend Joseph Feiche, son frère germain, prêtre et vicaire de Peisey, et à Humbert Feiche, aussi son frère. Elle se constitue aussi son trossel de linge et de vêtements, deux croix d'argent, un tour à filer. De son côté, Aimé Rey-Golliet donne à sa femme 200 livres en augment de dot.

⁹² Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1987, *folios* 645 et 646.

⁹³ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1955, *folios* 487 (*verso*) et 488. Aimé Rey-Golliet constitue en dot à sa fille la somme de 100 livres, un trousseau, deux brebis de trois ans, et un coffre de sapin « ferré et fermant à la clef ». De son côté, Jean Gulliet donne à sa femme 150 livres en augment de dot.

⁹⁴ Notaire Ferley. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1985, *folio* 505.

⁹⁵ Notaire Clavel. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1965, *folios* 105 (*verso*) et 106. Aimé Rey-Golliet constitue en dot à sa fille la somme de 300 livres, un trousseau, une croix d'argent et deux brebis. De son côté, Benoît Vorger donne à sa femme 150 livres en augment de dot.

⁹⁶ Notaire Compagnon. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 2016, *folios* 345 (*verso*) et 346. Aimé Rey-Golliet constitue en dot à sa fille la somme de 350 livres, un trousseau et une croix d'argent. André Rellier donne à sa femme 175 livres d'augment de dot.



RELLIER-MARETTAZ, né à la Charmette et baptisé aux Avanchers le 8 août 1748, fils d'Antoine Rellier, dit « Marettaz », et de Barthélemy MURAZ. Cultivateur à la Charmette, il est mort aux Avanchers le 3 décembre 1818.

Enfant du second lit :

6-10) Jeanne GOLLIET, baptisée aux Avanchers le 16 janvier 1763 (parrain : Pierre Rellier ; marraine : Jeanne Golliet) ; morte jeune.

6^{ème} degré

François REY-GOLLIET, baptisé aux Avanchers le 17 novembre 1745 (parrain : Nicolas et Françoise Golliet). Il demeure au Pré, puis à l'Église. Il est mort en ce dernier village le 13 avril 1785, et il est inhumé le lendemain.

Il épouse 1^e) aux Avanchers le 10 (juillet ou août) 1764, avec un contrat dotal passé le 17 janvier 1771 ⁹⁷, **Agathe FÉCHOZ**, originaire de Mercury, fille de feu Pierre Féchoz et de Simonde BELLON. Elle est morte au Pré le 21 octobre 1775, « quadragénaire », et elle est inhumée le lendemain.

Il épouse 2^e) aux Avanchers le 7 février 1776, avec une dispense du 4^{ème} degré de consanguinité, et par contrat dotal du 26 mai suivant ⁹⁸, **Jeanne PATISSIER**, baptisée aux Avanchers le 25 janvier 1759, fille de feu Joseph Patissier et de Michelette PÉTEX. Agricultrice, elle est morte au Cornet le jour de Noël 1838, dans la maison Patissier.

Enfants du second lit :

7-1) Marie Catherine GOLLIET, née au village de l'Église le 6 août 1778 et baptisée aux Avanchers le lendemain (parrain : Révérend Étienne Patissier, curé des Allues ; marraine : Dame Marie Catherine Maillet). Légataire de son grand-père.

7-2) **Jean Pierre REY-GOLLIET, qui suit.**

7^{ème} degré

Jean Pierre REY-GOLLIET, né au village de l'Église le 22 août 1781 et baptisé aux Avanchers le même jour (parrain et marraine : Pierre Golliet et Marie Aspod, sa femme). Légataire de son grand-père. Il est laboureur au Cornet en 1809.

Il épouse 1^e) aux Avanchers le 30 prairial an VI **Pétronille VIBERT**.

Il épouse 2^e) aux Avanchers le 30 messidor an X **Jeanne Marie PATISSIER**, née au Cornet le 22 septembre 1785, fille d'Étienne Patissier et de Marguerite RUCHON. Agricultrice aux Avanchers, elle est morte dans la maison Rey-Golliet le 31 mai 1854.

Enfants, du second lit :

8-1) Charles Étienne GOLLIET, né aux Avanchers le 27 thermidor an X, mort au Cornet le 12 avril 1809.

⁹⁷ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1966, *folio* 132. Honorable Humbert Fesche, frère d'Agathe, constitue en dot à sa sœur la somme de 250 livres que lui a léguée son père, plus 50 livres pour les droits dotaux de sa mère. Il lui constitue aussi son trousseau, une croix d'argent, un tour à filer de noyer et un coffre de sapin « avec ses ferrures et serrure ». De son côté, François Rey-Golliet donne à sa femme 150 livres d'augment de dot.

⁹⁸ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1979, *folios* 393 (*verso*) et 394. Révérend Étienne Patissier, vicaire des Avanchers, constitue en dot à sa nièce la somme de 1.000 livres. De son côté, François Rey-Golliet donne à sa femme 500 livres en augment de dot.



8-2) **Henri REY-GOLLIET, qui suit.**

8-3) Élisabeth REY-GOLLIET, née aux Avanchers le 2 brumaire an XIII, morte à Paris (I^{er} arrondissement) le 26 mars 1885, à son domicile rue des Deux-Écus. Elle épouse Jean François DUNAND, mort avant sa femme.

8-4) Jacques Antoine REY-GOLLIET, né aux Avanchers le 21 septembre 1806.

8-5) Philippine REY-GOLLIET, née aux Avanchers le 12 mai 1808, morte le 2 juillet suivant.

8-6) Marie Geneviève, *alias* Marie Jérphine REY-GOLLIET, née le 12 mars 1810, morte aux Avanchers le 6 janvier 1884. Elle épouse aux Avanchers le 12 août 1832 Jean Pierre VIRLAZ, né vers 1802, fils d'André Virlaz et de défunte Marie Josèphe DAIGUE. Agriculteur au Fey-Dessus, il est mort en ce village le 10 novembre 1870.

8^{ème} degré

Henri REY-GOLLIET, cultivateur aux Avanchers en 1843, ouvrier à Avignon de 1853 à 1856, mort porte-faix en cette ville (rue Dauphine) le 15 mars 1857⁹⁹.

Il épouse aux Avanchers le 23 juin 1835 **Agathe GROGNIET**, de Doucy, fille de Marc-Antoine Grognet et de défunte Marie ASPORD. Elle est morte au Cornet le 24 septembre 1868.

Enfants :

9-1) André REY-GOLLIET, né et baptisé aux Avanchers le 10 novembre 1838, mort en cette paroisse le 10 janvier 1855.

9-2) François REY-GOLLIET, né aux Avanchers le 29 novembre 1841 et baptisé le lendemain. Cultivateur, il est mort sans alliance au Cornet le 12 avril 1867.

9-3) Marie Victorine Franceline REY-GOLLIET, née aux Avanchers le 31 décembre 1843 et baptisée le lendemain 1^{er} janvier 1844 (marraine : Marie Élisabeth Rey-Golliet, demeurant à Feissons). Elle épouse à Paris (III^e arrondissement) le 4 juillet 1868 Henri Théophile BOUVIER-GARZON, de Bellecombe en Tarentaise, fils de Jean Marie Bouvier-Garzon et de Jérémie LÉGER.

9-4) Marie Joséphine REY-GOLLIET, née et baptisée aux Avanchers le 23 avril 1846. Elle épouse à Paris (III^e arrondissement) le 4 février 1869 Charles Amédée VIRLAZ, né aux Avanchers vers 1837, fils de Jean Pierre Virlaz et de Jérémie REY-GOLLIET. Demeurant rue de Portalès à Paris en 1883, il est mort aux Avanchers le 7 août 1889.

9-5) Joseph Marie REY-GOLLIET, né et baptisé aux Avanchers le 11 février 1853.

9-6) **Jean Marie REY-GOLLIET, qui suit.**

9^{ème} degré

Jean Marie REY-GOLLIET, né et baptisé à Avignon le 13 juin 1856. Frotteur à Paris, il demeure dans le III^e arrondissement, rue Béranger en 1889, rue Dupuis en 1894, rue de Picardie en 1897. En 1914, il habite rue Pasteur dans le XI^e arrondissement.

Il épouse à Paris (III^e arrondissement) le 3 février 1883 **Joséphine MOLLIEUX**, brunisseuse, née à Paris le 12 mai 1865, fille d'Alexandre Mollieux, homme de peine, et de feu Christine PERRIER.

⁹⁹ L'extrait d'acte de décès envoyé par la mairie d'Avignon a été retranscrit le 26 octobre 1857 sur le registre des décès de la mairie des Avanchers.



Enfants, nés à Paris :

- 10-1) Renée Joséphine REY-GOLLIET, née dans III^e arrondissement le 16 décembre 1889, morte à Brie-sur-Marne (Seine) le 5 janvier 1968. Elle épouse à Paris (XI^e arrondissement) le 16 juillet 1910 Paul Raoul JOUSSET.
- 10-2) Alexis Louis REY-GOLLIET, né le 14 juin 1894 dans le XI^e arrondissement (rue de la Fontaine-au-Roi). Il est mécanicien chauffeur à Paris en 1914. Au début de la Première Guerre mondiale, il est incorporé le 10 septembre 1914 au 9^e régiment du génie, où il sert comme sapeur. Il passe au 108^e régiment d'infanterie le 20 octobre suivant, puis au 1^{er} bataillon de chasseurs à pied le 15 janvier 1915. Le 6 décembre de la même année, il est transféré au 120^e bataillon de chasseurs. Il est tué à l'ennemi à Wissembach (Vosges) le 13 février 1916. Il a été cité à l'ordre du régiment : « Jeune chasseur. Le 21 juillet 1915, aux avant-postes de Michebach, envoyé en patrouille pour la première fois, [il] va reconnaître avec ses camarades les défenses d'une position fortement organisée. Avec autant de sang-froid que d'audace, et bien que sous un feu nourri trois fois renouvelé, poursuit sa mission. Dépasse de trente mètres une ligne de cadavres de fantassins français, qui ne purent être recueillis depuis un combat déjà ancien ; sans s'émouvoir, accomplit sa mission et fournit de précieux renseignements. Le lendemain, s'offre spontanément pour aller chercher ces cadavres et leur donner une digne sépulture. Il réussit et remplit ce lugubre devoir »¹⁰⁰. Mort pour la France.
- 10-3) *Émile Henri REY-GOLLIET, qui suit.*

10^{ème} degré

Émile Henri REY-GOLLIET, né dans III^e arrondissement de Paris le 13 juin 1897, mort à Drancy (Seine) le 26 mars 1958.

Il est doreur en orfèvrerie en 1917. Appelé à servir sous les drapeaux au cours de la Grande Guerre, il est incorporé le 11 janvier 1916 au 168^e régiment d'infanterie. Il passe au 31^e régiment le 18 juillet 1916, au 321^e le 8 novembre suivant, et au 401^e le 25 mai 1917. Il est fait prisonnier par les Allemands le 30 mars 1918. Il est rapatrié le 6 décembre de la même année, et affecté au 46^e régiment d'infanterie le 9 janvier 1919. Il passe au 1^{er} régiment de zouaves le 3 avril suivant, et il est démobilisé le 23 septembre. Il est cité à l'ordre du régiment le jour de Noël 1916 : « Très bon soldat, a brillamment pris part aux attaques des 15 et 16 décembre 1916 ». Il a été décoré de la croix de guerre avec étoile de bronze¹⁰¹.

Il épouse 1^e à Paris (XI^e arrondissement) le 17 mars 1921 **Yvonne Marie LEGRAND**.

Il épouse 2^e à Pavillons-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) le 18 juillet 1933 **Julie Joséphine VANHOVE**.



¹⁰⁰ Registres matricules militaires, archives de Paris, D4 R1 1816, matricule 2031.

¹⁰¹ Registres matricules militaires, archives de Paris, D4 R1 2001, matricule 2048.



§ II - Postérité de Pierre REY-GOLLIET, fils d'Aimé et de Marie MURAZ

6^{ème} degré

Pierre REY-GOLLIET, baptisé aux Avanchers le 7 mai 1754 (parrain : Pierre François Bérenger ; marraine : Anne Muraz). Cohéritier de son père, laboureur au Pré, il est mort le 20 messidor an XIII. Il épouse aux Avanchers le 21 janvier 1773, avec une dispense du 3^{ème} degré de consanguinité, et par contrat dotal du 4 avril suivant ¹⁰², **Marie ASPORD**, baptisée aux Avanchers le 18 mars 1753, fille d'Honorable Balthazar Aspard et de défunte Nicole COMPAGNON. Elle est morte au Pré le 5 juin 1829.

Enfants, nés au Pré et baptisés aux Avanchers :

7-1) François REY-GOLLIET, qui suit.

7-2) Balthazar GOLLIET, né et baptisé le 30 mars 1776 (parrain : Benoît Aspard ; marraine : Marie Hôte).

7-3) Andréanne GOLLIET, née et baptisée le 16 novembre 1778 (parrain : Philibert Muraz ; marraine : Andréanne Golliet).

7-4) Nicole REY-GOLLIET, née le 17 octobre 1780 et baptisée le lendemain (parrain : Nicolas Ruet ; marraine : Jacqueline Rey-Golliet) ; morte aux Avanchers le 4 août 1851. Elle épouse en premières noces aux Avanchers le 7 germinal an XIII Joseph POLLIEN, né en cette commune le 8 mai 1784, fils de Gaspard Pollien et de feu Jacqueline VILLIOD. Chasseur au 26^e régiment d'infanterie de ligne (2^{ème} bataillon, 3^{ème} compagnie), il entre à l'hôpital militaire d'Ulm le 12 février 1806, et il y décède le 20 suivant ¹⁰³. Elle épouse en secondes noces aux Avanchers le 18 juin 1807 André SANTON né aux Avanchers le 17 mai 1782, fils de feu Pierre Santon et de Marie RELIER. Laboureur aux Avanchers, il est mort en cette paroisse le 28 juillet 1855.

7-5) Anne GOLLIET, née et baptisée le 3 mars 1782 (parrain : Joseph Vorger ; marraine : Anne Aspard) ; morte aux Avanchers le 6 mai 1842. Elle épouse aux Avanchers le 14 brumaire an IX Jacques VIBERT, laboureur en cette commune, où il est né le 6 novembre 1776, fils de Gabriel Vibert et de Marie COMPAGNON. Il est mort avant sa femme.

7-6) Hyacinthe REY-GOLLIET, dont la postérité est rapportée au § IV.

7-7) Jean Marie GOLLIET, prêtre, né et baptisé le 9 avril 1790 (parrain : Jean Marie Muraz ; marraine : Élisabeth Vibert). Curé de Granier de 1814 à 1826, il est transféré à la cure de Saint-Oyen en 1829, puis à la cure de Mâcot de 1837. Il est décédé au chef-lieu de cette commune le 29 mai 1866.

7-8) Jeanne Marie GOLLIET, née et baptisée le 9 septembre 1792 (parrain et marraine : Jean Rellier et Marie Léger, sa femme) ; morte chez elle au Fey-Dessus le 23 mars 1841. Elle

¹⁰² Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1971, folio 841. Balthazar à feu Jacques Aspard constitue en dot à sa fille la somme de 423 livres que lui a léguée Benoît Compagnon, son aïeul maternel, et celle de 437 livres pour ses droits paternels et maternels. Pour son trossel, il lui constitue du linge et des vêtements, une croix d'argent et un coffre de sapin « avec sa serrure et ferrure ». De son côté, Pierre Rey-Golliet, autorisé de son père, donne à sa femme 500 livres en augment de dot.

¹⁰³ L'administration militaire a envoyé à Nicolarde Rey-Golliet un extrait d'acte de décès de son mari daté du 21 février 1806. Nicolarde remet cet acte à la municipalité des Avanchers, qui en fait la transcription sur ses registres le 6 octobre suivant.



épouse aux Avanchers le 2 mars 1813 Antoine BOUVIER-GARZON, né à Bellecombe le 29 novembre 1791, fils de feu Balthazar Bouvier-Garzon et de Françoise REY-GOLLIET.

7^{ème} degré

François REY-GOLLIET, né et baptisé aux Avanchers le 6 décembre 1774 (parrain et marraine : François Golliet et sa femme Agathe). Laboureur au Pré.

Il épouse 1^e) aux Avanchers le 23 thermidor an IV **Christine RELIER**, baptisée en cette commune le 10 décembre 1772, fille de feu Gaspard Rellier et de Benoîte RELIER. Laboureuse elle est morte dans la maison de son mari au village de l'Église le 24 juillet 1812.

Il épouse 2^e) aux Avanchers le 15 octobre 1816 ¹⁰⁴ **Élisabeth PATISSIER**, baptisée en cette paroisse le 28 novembre 1776, fille de feu Antoine Patissier et de défunte Marie PATISSIER, de Cornet. Agricultrice, elle est morte aux Avanchers dans la maison Patissier le 23 août 1847.

Enfants, du premier lit, nés aux Avanchers :

8-1) Rosalie GOLLIET, née le 21 messidor an IV, morte le 8 thermidor suivant.

8-2) **Jean Pierre REY-GOLLIET, qui suit.**

8-3) Jean-Baptiste GOLLIET, prêtre, né le 30 prairial en VIII. Il a été curé de Saint-Jean-de-Belleville de 1834 à 1845. Alors domicilié en la paroisse St-Sulpice à Paris, il est mort chez le curé de Vouvray (Ain) le 29 octobre 1871.

8-4) Gasparde REY-GOLLIET, née le 24 messidor an XIII, morte aux Avanchers le 29 mai 1855. Elle épouse aux Avanchers le 18 mai 1830 André COMPAGNON, fils de feu Claude Compagnon et de défunte Marie Josèphe BOCHET.

8^{ème} degré

Jean Pierre REY-GOLLIET, né aux Avanchers le 9 floréal an VI. Cultivateur au chef-lieu des Avanchers, il est mort *ibidem* le 25 novembre 1853. À l'époque du mariage de son fils aîné, il demeure à Mont-l'Évêque en France.

Il épouse aux Avanchers le 5 octobre 1816 **Andréaz REY**, née en cette paroisse le 12 ventôse an V, fille de Michel Rey et de Gasparde GULLIET. Elle est morte aux Avanchers le 15 juillet 1855.

Enfants, nés et baptisés aux Avanchers :

9-1) **Jean-Baptiste REY-GOLLIET, qui suit.**

9-2) Élisabeth REY-GOLLIET, née le 16 mars 1818 et baptisée le lendemain.

9-3) François REY-GOLLIET, né et baptisé le 3 février 1820, mort le surlendemain.

9-4) Marie Élisabeth REY-GOLLIET, née le 10 avril 1821 et baptisée le lendemain. Elle épouse à Saint-Jean-de-Belleville le 3 juin 1841 Jean François PERRET, né à Saint-Oyen vers 1820, fils de feu Jean-Baptiste Perret et de feu Jeanne-Baptiste THIOZ.

9-5) Michel REY-GOLLIET, prêtre, en religion Père Léon, des Avanchers, né et baptisé le 12 mars 1825. Missionnaire en Afrique, mais aussi savant, il est une figure remarquable de l'apostolat catholique savoyard au XIX^e siècle.

Après avoir fait ses études secondaires au petit séminaire de Moûtiers, il entre en 1842 au noviciat des capucins à La Roche-sur-Foron. L'année suivante, il y fait sa profession solennelle et suit les cours de théologie. Après son ordination sacerdotale, il prend le nom de Père Léon. Il a déjà le dessein de consacrer son existence à la propagation de la foi

¹⁰⁴ Le mariage a été célébré par Révérend Jean Marie Rey-Golliet, curé de Granier.



catholique dans le monde, et il obtient en 1849 d'être envoyé en Abyssinie, à la mission des Oromos créée trois ans plus tôt. À cette époque, l'Afrique est encore largement une *terra incognita*, et l'Européen qui s'y aventure doit être animé d'un idéal puissant pour prendre les risques de la parcourir. Il lui faut une bonne dose d'intrépidité, une endurance à toute épreuve, mais aussi de grands dons d'observation, une capacité d'adaptation et de réaction plus qu'ordinaire, sans compter les qualités physiques indispensables. Voici donc notre jeune capucin sur le chemin passionnant de la découverte et de l'abnégation, prêt à tout endurer pour accomplir son destin. La région dans laquelle il doit exercer son apostolat est particulièrement instable. L'Éthiopie actuelle n'existe pas encore, mais elle est déjà plus ou moins en cours de formation. Le territoire qu'elle recouvre correspond plus ou moins à ce qu'on appelait l'Abyssinie, divisée en plusieurs petits royaumes. L'instabilité politique et religieuse y règne continuellement, avec les inévitables tensions entre chrétiens et musulmans. La région des Oromos est très difficile d'accès, largement fermée à toute pénétration européenne. La communauté chrétienne s'y étiole, ce qui a motivé la création de quelques missions, dont l'existence reste toujours précaire.

Le tout jeune Père Léon quitte donc la Savoie et débarque à Massaoua (Érythrée) en mars 1850. Il y rencontre le vicaire apostolique, Mgr Massaja, qui vient d'être expulsé à la suite d'intrigues. Il gagne ensuite Aden en compagnie du prélat, dans le but de trouver une voie de passage et de préparer son voyage. C'est à Aden qu'il prend connaissance de l'abandon dans lequel se trouve la communauté catholique d'origine française implantée dans les Seychelles et les Amirantes, colonies britanniques. Aucun prêtre n'avait résidé dans ces archipels depuis plus d'un demi siècle. Le Père Léon s'y rend donc en mars 1852, et il y est accueilli comme un envoyé du Ciel par la population catholique. Il y administre de nombreux baptêmes et fait faire leur première communion à tous les enfants en état de la recevoir. Mais les autorités britanniques ne considèrent pas favorablement l'installation d'un prêtre français capable de donner un nouveau souffle aux adeptes de la religion romaine, et il est invité fermement à s'en aller. Pendant ce temps, Mgr Massaja, revenu d'un voyage en Europe, le rappelle à Aden. Il rejoint son supérieur, mais il n'oublie pas, toutefois, le besoin criant de prêtres aux Seychelles, et il écrit en ce sens à Rome pour les alerter sur ce problème. Il faut croire que sa missive a été convaincante, car ses vœux sont exaucés, avec la création d'une préfecture apostolique pour les Seychelles et les Amirantes, où son ordre est chargé de créer une mission.

Voici déjà plus de deux ans qu'il est en Afrique, et il n'a toujours pas rejoint son poste inaccessible. Après Aden, il se rend à Zanzibar, mais il échoue à s'enfoncer dans les terres. Il retourne à Massaoua et se résout à traverser tout le plateau éthiopien, sous la protection de l'empereur Théodoros. Son voyage dure plusieurs années, et il passe le Nil sur la frontière sud-ouest du Godjam. En 1859, il atteint la mission de Lagamara, et il rejoint l'année suivante le vicaire apostolique à Kaffa. Il y commence un long travail d'instruction religieuse dans la population chrétienne de la région, privée de prêtres depuis des siècles. Mais à la fin de l'année, son supérieur lui demande de se rendre dans le royaume de Guéra. Le contexte dans lequel il doit y assurer son sacerdoce est assez défavorable. Les roitelets de Guéra et de Kaffa, et une bonne partie de la population locale, appartiennent à la religion musulmane, et tous ne voient pas d'un très bon œil l'implantation de prêtres dévoués à la cause chrétienne. Dès 1861, Mgr Massaja est accusé de sorcellerie et expulsé de Kaffa. Plusieurs de ses prêtres sont de même enchaînés et conduits à la frontière, à la merci de peuples connus pour leur férocité. Fort heureusement, le doux Père Léon a su s'attirer l'amitié des deux rois locaux, et il parvient à faire libérer son supérieur, malgré tout condamné à quitter la région.



Le travail accompli par le Père Léon dans le cadre de sa mission est remarquable. Outre les actions particulières à son ministère, comme l'instruction religieuse et l'administration des sacrements, il effectue un travail intellectuel intense, traduisant des livres saints dans la langue du pays et composant des ouvrages de piété. De même, il entretient la bienveillance du roi de Guéra en exerçant auprès de lui la fonction officieuse de conseiller technique, grâce à ses connaissances solides dans plusieurs branches des sciences, à commencer par la médecine. Il lui arrive même d'être envoyé par ce roi auprès de ses voisins pour leur faire ponctuellement profiter du savoir de son jeune protégé.

Durant toute cette période, le Père Léon est le seul prêtre de la région, et il peine à accomplir sa mission. Sa santé se dégrade il endure de nombreuses souffrances. Et malgré la considération dont il paraît jouir auprès du roi de Guéra, il n'est pas pour autant en sûreté. D'ailleurs, ce potentat le jette en prison en 1869 sous un prétexte fallacieux, et il a bien du mal à s'en tirer. La mort du petit tyranneau n'arrange rien, car son successeur est encore un enfant, et le gouvernement local attise plutôt qu'il ne calme l'animosité contre les chrétiens. Puis, Kaffa et Guéra se font une courte guerre en 1871. Malgré toutes ces difficultés, la mission a tendance à prospérer, et le Père Léon parvient à faire venir un évêque, Mgr Cocino, qui se trouve alors à Lagamara. Le prélat est d'ailleurs bien accueilli par le jeune roi de Kaffa. Mais il tombe malade et meurt en février 1878. Le Père Léon se retrouve donc seul encore une fois, mais il ne se décourage pas et parvient à former deux prêtres indigènes pour le seconder. En juin 1878, deux explorateurs d'une expédition scientifique italienne traversent le pays des Gallas. Pris pour des espions de l'empereur Ménélik, ils sont assassinés. Les événements se précipitent, et à l'occasion d'un conflit sanglant entre le roi chrétien des Sidama et les rois musulmans de la région, le vaillant missionnaire succombe quelques mois plus tard.

Apôtre de l'Afrique éthiopienne durant presque une trentaine d'années, le capucin issu des Avanchers se distingue par son rare savoir et son œuvre intellectuelle de premier ordre. Il a laissé tout d'abord de nombreuses notes sur les pays qu'il a été amené à parcourir, qui sont autant d'informations intéressantes l'historien, l'ethnologue ou l'anthropologue. En 1866, il fait paraître deux essais : *Esquisse du royaume de Géra* et *Esquisse des pays Oromo-Sidama*. Enfin, on publie en 1892 sa *Grammaire* et son *Dictionnaire de la langue oromonique*.

9-6) Marie, *alias* Mathilde Scolastique REY-GOLLIET, née et baptisée le 29 juin 1827. Elle est morte sans alliance au chef-lieu des Avanchers le 18 octobre 1898.

9-7) **François Joseph Marie REY-GOLLIET, dont la postérité est rapportée au § III.**

9^{ème} degré

Jean-Baptiste REY-GOLLIET, né et baptisé aux Avanchers le 9 octobre 1815. Cultivateur au chef-lieu de cette commune, il est décédé *ibidem* le 11 février 1892.

Il épouse à Saint-Jean-de-Belleville le 19 juin 1838 **Marie Victoire REYMOND**, née en cette paroisse vers 1822, fille de Paul Amédée Reymond et de Thérèse Henriette CRESSEND.

Enfants, nés (et baptisés) aux Avanchers :

10-1) Amédée Désiré REY-GOLLIET, qui suit.

10-2) Marie Joséphine REY-GOLLIET, née et baptisée le 1^{er} juillet 1847. Elle épouse aux Avanchers le 1^{er} mai 1873 Michel BOUVIER, menuisier en cette commune, où il est né le 4 mars 1810, fils de feu Joseph Bouvier et de défunte Joséphe MERMIN.



- 10-3) Charles Joseph REY-GOLLIET, né et baptisé le 5 septembre 1849, mort le 28 octobre suivant.
- 10-4) Marie Michel REY-GOLLIET, né le 15 novembre 1850 et baptisé le lendemain. D'abord frotteur à Paris, il demeure au 5, rue Condorcet entre 1882 et 1889. Il va ensuite habiter dans le XVIII^e, boulevard Barbès en 1891, rue de P... l'année suivante. Il est ensuite employé au gaz et demeure au 7, rue Saint-Jacques en 1894.
Il épouse à Paris (XVII^e arrondissement) le 16 février 1882 Pauline Louise BOURSIER, née à Paris le 7 mai 1853, fille de Joseph Désiré Boursier, employé de commerce, et de Florentine Marie HERLIN, demeurant à Bois-Colombes (Seine). Lingère demeurant faubourg Poissonnière en 1881, puis rue des Acacias. Après son mariage, elle devient concierge au 5, rue Condorcet.
Enfants, nés à Paris :
- 11-1) Marie Victoire REY-GOLLIET, née avant le mariage de ses parents le 12 décembre 1881 (X^e arrondissement). Elle est reconnue par son père à la naissance. Elle épouse en premières noces à Paris (V^e arrondissement) le 27 janvier 1912 Robert Paul VITARD. Elle épouse en secondes noces à Paris (V^e arrondissement) le 11 octobre 1924 Auguste Joseph Louis CATROUX.
- 11-2) Charlotte Marguerite REY-GOLLIET, née le 10 octobre 1883 (IX^e arrondissement), morte à Clichy-la-Garenne (Seine) le 2 avril 1961. Elle épouse à Paris (V^e arrondissement) le 29 avril 1905 Émile Joseph MIMIN.
- 11-3) Antoinette Marie Jeanne REY-GOLLIET, née le 5 juillet 1885 (IX^e arrondissement), morte à Paris (X^e arrondissement) le 10 mai 1970. Elle épouse en premières noces à Paris (V^e arrondissement) le 16 octobre 1909 Adolphe Eugène André MASSELIN. Elle épouse en secondes noces à Paris (V^e arrondissement) le 9 avril 1927 François Émile Louis Marie MEIGNAN.
- 11-4) Henriette Marie Augustine REY-GOLLIET, née le 30 juillet 1887 (IX^e arrondissement), morte à Paris (XI^e arrondissement) le 10 avril 1968. Elle épouse à Paris (V^e arrondissement) le 27 juin 1907 Édouard Georges LESAGE.
- 11-5) Louise Adrienne REY-GOLLIET, née le 9 avril 1889 (IX^e arrondissement). Elle épouse à Paris (V^e arrondissement) le 21 octobre 1911 Adrien LESAGE.
- 11-6) Blanche REY-GOLLIET, née le 6 février 1891 (XVIII^e arrondissement), morte à Paris (XIII^e arrondissement) le 18 novembre 1954. Elle épouse à Paris (XX^e arrondissement) le 19 octobre 1912 René Charles CAZENAVE.
- 11-7) Rose REY-GOLLIET, jumelle de la précédente, morte chez ses parents le 4 mai 1892.
- 11-8) Michel Charles REY-GOLLIET, né le 21 mars 1893 (V^e arrondissement). En 1913, il est professeur d'éducation physique à Paris. Le 21 mars de cette année, il s'engage pour servir dans le 5^e régiment de cuirassiers. Il arrive au corps le 10 avril, et il est promu brigadier le 4 juin 1914, maréchal des logis le 20 juillet 1916. Il passe au 8^e régiment de cuirassiers le 7 janvier 1917. Le 7 avril suivant, il est transféré au 62^e régiment d'artillerie de campagne, et au 65^e régiment d'artillerie le 1^{er} octobre de la même année. Il est démobilisé le 27 août 1919, avec un certificat de bonne conduite¹⁰⁵.
- 11-9) Émile Louis REY-GOLLIET, né le 20 octobre 1894 (V^e arrondissement), mort à Paris (IX^e arrondissement) le 18 septembre 1967. Il épouse à Paris (XX^e arrondissement) le 18 février 1930 Mathilde MUNTZ.

¹⁰⁵ Registres matricules militaires, archives de Paris, D4 R1 1744, matricule 1063.



- 10-5) Innocente Caroline REY-GOLLIET, née le 4 mars 1854 et baptisée le lendemain. Elle épouse aux Avanchers le 5 mars 1874 André POLLIEN, né en cette commune le 30 novembre 1845, fils de feu Jean Pierre Pollien et de Rosalie VORGER.
- 10-6) Jean Pierre REY-GOLLIET, né et baptisé le 11 janvier 1857. Il épouse à Paris (IX^e arrondissement) le 23 février 1889 Louise BISET, née à Viviers (Savoie), fille de Charles Biset et de Thérèse LÉGER.
- 10-7) Marie André François REY-GOLLIET, né le 14 mars 1861. Garçon de magasin à Paris, il demeure boulevard Montmartre.
Il épouse à Paris (IX^e arrondissement) le 31 octobre 1895 Marguerite VEYRAT, cuisinière à Paris et domiciliée rue de Constantinople, née à Grésy-sur-Isère le 30 juin 1868, fille des défunts Joseph Veyrat et Marie BOUVIER.
D'où :
- 11-1) Marcel François REY-GOLLIET, né le 10 septembre 1896 au chef-lieu de Grésy-sur-Isère, au domicile de Joseph Veyrat, son grand-oncle. Il est employé de banque à Paris en 1916. Durant le premier conflit mondial, il est incorporé au 106^e régiment d'infanterie le 12 avril 1915. Il est nommé caporal le 10 suivant, et sergent dix jours plus tard. Il est promu adjudant le 1^{er} janvier 1916, et passe au 94^e régiment d'infanterie le 25 février suivant. Puis, le 4 octobre, il est transféré au 43^e régiment d'infanterie coloniale. Il est tué à l'ennemi à Moisy (Aisne) le 16 avril 1917. Le 28 mai 1917, il est promu sous-lieutenant à titre posthume par décision ministérielle. Mort pour la France. Il est cité à l'ordre du général le 26 mai suivant : « Jeune officier d'une énergie et d'un allant admirable. A entraîné avec le plus grand mépris du danger sa section à l'attaque du 16 avril 1917. Tombé glorieusement à son poste de combat ». Il a été décoré de la croix de guerre avec étoile de bronze.

10^{ème} degré

Amédée Désiré REY-GOLLIET, né et baptisé aux Avanchers le 22 septembre 1844. À l'époque de son mariage, il est frotteur à Paris, où il demeure rue Baudin. Il est ensuite concierge au 3 de la rue Condorcet (IX^e arrondissement), puis il est marchand de vin à la même adresse (1879 / 1896). Il est mort le 13 mai 1901 à son domicile, rue Condorcet.

Il épouse à Paris (IX^e arrondissement) le 16 juillet 1870 **Marie MICHEL**, alors cuisinière à Paris, où elle demeure rue Lafayette, née à Épiez-sur-Meuse (Meuse) le 31 juillet 1842, fille de Jean-Baptiste Michel, menuisier, et de Catherine SINDIC. Elle est concierge avec son mari, puis marchande de vin.

Enfants, nés à Paris (IX^e arrondissement) :

- 11-1) Julie Victoire REY-GOLLIET, née le 6 juin 1871.
- 11-2) Henri Jules REY-GOLLIET, né le 1^{er} août 1872. Dessinateur en 1892 et à l'époque de son mariage, il habite rue Condorcet, puis boulevard de Rochechouart. Engagé volontaire pour quatre ans le 28 mars 1892, il est incorporé au 3^e régiment du génie. Il est nommé caporal le 5 octobre 1893. Il quitte l'Armée le 28 mars 1896, avec un certificat de bonne conduite. Rappelé à l'activité le 1^{er} août 1914, il est d'abord affecté au 5^e génie, et passe au 1^{er} génie le 1^{er} septembre 1915. Le 31 août 1917, il est transféré à la 4^{ème} section de C.O.A., puis à la 1^{ère} section le 1^{er} octobre suivant. Enfin, il passe au 5^e régiment du génie le 20 octobre 1918,



avant d'être démobilisé le 20 suivant ¹⁰⁶. Il épouse à Paris (XVIII^e arrondissement) le 10 septembre 1896 Hélène Louise Marie SIVI, alors couturière dans le même immeuble que son mari, née à Mers-les-Bains (Somme) le 13 juillet 1870, fille d'Adolphe Joseph Sivi, domestique au Tréport (Seine-Maritime), et de Marie Catherine BOUVET.

- 11-3) Jean Victor Antoine REY-GOLLIET, né le 14 juin 1874, mort à Paris (IV^e arrondissement) le 3 décembre 1954. Il est employé de commerce à Paris en 1894. D'abord dispensé du service militaire parce que son frère aîné est déjà sous les drapeaux, il est ensuite affecté au 6^{ème} bataillon d'artillerie à pied le 12 novembre 1895. Il termine son service le 22 septembre 1896, avec un certificat de bonne conduite. Rappelé à l'activité le 1^{er} août 1914, il est incorporé au 5^e régiment d'artillerie à pied. Le 3 décembre 1915, il est nommé brigadier à la 52^e brigade. Il passe au 10^e régiment d'artillerie à pied le 1^{er} mars 1916, et reçoit le 1^{er} avril 1916 les galons de maréchal des logis. Enfin, il termine la guerre au 161^e régiment d'artillerie à pied, dans lequel il est affecté le 21 octobre 1918. Il est démobilisé le 3 janvier 1919 ¹⁰⁷. Il épouse à Mers-les-Bains le 19 avril 1909 Hortense Marie Ernestine VASSEUR.
- 11-4) Marie Caroline REY-GOLLIET, née le 28 juillet 1876, morte à Ambert (Puy-de-Dôme) le 2 mai 1958.
- 11-5) Anne Jeanne REY-GOLLIET, née le 15 novembre 1877, morte à Ambert (Puy-de-Dôme) le 18 mars 1959. Elle épouse à Paris le 15 octobre 1910 (IX^e arrondissement) Pierre GUITTARD.
- 11-6) Michel Pierre REY-GOLLIET, né le 18 novembre 1879. Il épouse à Paris le 22 février 1906 (IX^e arrondissement) Marie Joséphine CHAPAT.

§ III - Postérité de François Joseph Marie REY-GOLLIET, fils de Jean Pierre et d'Andréaz REY

9^{ème} degré

François Joseph Marie REY-GOLLIET, né aux Avanchers le 31 août 1843 et baptisé le lendemain 1^{er} septembre. Frotteur à Paris, il demeure rue du Petit-Carreau à l'époque de son mariage, puis rue Baudin en 1870, avenue Trudaine en 1878, et rue neuve des Martyrs l'année suivante. En 1898, il est agriculteur aux Avanchers.

Il épouse à Villeneuve-Saint-Salves (Yonne) le 23 janvier 1868 **Félicie SEGUIN**, couturière à Paris et domiciliée dans le même immeuble que son mari, née à Villeneuve-Saint-Salve le 8 février 1844, fille d'Étienne Apollinaire Seguin, scieur de long, et de Marie Hélène REGNAUT. Elle demeure aux Avanchers avec son mari en 1898.

Enfants, nés à Paris (IX^e arrondissement) :

10-1) Adrien François Henri REY-GOLLIET, qui suit.

10-2) Andréa Mathilde REY-GOLLIET, née le 7 octobre 1878.

10-3) Vincelas Étienne REY-GOLLIET, né le 29 décembre 1879. Il épouse en premières noces à Paris (III^e arrondissement) le 29 novembre 1905 Mathilde Marie Mélanie ANXIONNAZ. Il épouse en secondes noces à Paris (III^e arrondissement) le 26 novembre 1910 Antoinette Gabrielle CASTEL. Il prend une troisième alliance à Paris (II^e arrondissement) le 1^{er} mai 1917.

¹⁰⁶ Registres matricules militaires, archives de Paris, D4 R1 721, matricule 694.

¹⁰⁷ Registres matricules militaires, archives de Paris, D4 R1 818, matricule 1145.



10^{ème} degré

Adrien François Henri REY-GOLLIET, officier de la Légion d'honneur, né le 6 mai 1870 à Paris chez ses parents, rue Baudin (IX^e arrondissement). Il est mort à Paris (II^e arrondissement) le 11 octobre 1948.

En 1890, bien que dispensé du service militaire comme membre de l'Instruction publique, il s'engage sous condition dans le 51^e régiment d'infanterie. Il passe dans la disponibilité active le 19 septembre 1892, et se retire à Paris en attendant son passage dans la réserve active.

Il reprend son poste d'instituteur, mais sa carrière comme militaire de réserve se poursuit. Affecté au régiment d'infanterie d'Abbeville St-Denis le 19 septembre 1892 avec le rang de soldat de 1^{ère} classe, il est nommé caporal le 31 octobre suivant, et sergent le 8 septembre 1899. Il est promu le 22 février 1902 sous-lieutenant de réserve au 97^e régiment d'infanterie, et il est maintenu sur sa demande dans les cadres d'officiers de réserve. Il est ensuite nommé lieutenant de réserve au 11^{ème} bataillon de chasseurs à pied. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur le 24 juillet 1912. Pendant la guerre de 14 - 18, il sert comme chef de bataillon de chasseurs à pied. Blessé, il est affecté au magasin général d'aviation n° 1. Il est promu officier de la Légion d'honneur le 4 décembre 1920.

En 1898 et 1899, il demeure simple instituteur avenue de Clichy (XVIII^e arrondissement). Puis, il se fait connaître par ses projets en faveur du développement de l'éducation physique en milieu scolaire. Le 1^{er} décembre 1908, il est nommé inspecteur de l'éducation physique dans les écoles de la ville de Paris. Il finira inspecteur général. On note sur son dossier à la Légion d'honneur qu'il « jouit d'une très bonne considération », chef d'une « famille honorable, demeurant depuis longtemps à son adresse actuelle, et jouissant dans son entourage d'une bonne réputation ».

Conscient de l'importance des sports de plein air pour la santé des enfants et soucieux de leur épanouissement physique, il se distingue par son action en faveur des centres de vacances pour la jeunesse, en particulier en montagne. Après la Première Guerre mondiale, il prend la direction des Centres de vacances en montagne, qui permettent chaque été à des milliers d'enfants appartenant aux classes modestes de découvrir la montagne et ses plaisirs sains.

Républicain fervent et généreux, classé « radical », il est convaincu par la nécessité de construire une société plus juste fondée sur les idées de progrès social et les valeurs de solidarité. Il a été maire des Avanchers.

Il épouse 1^e) à Paris (I^{er} arrondissement) le 27 septembre 1898 **Marie Alphonsine HÔTE**, née le 7 avril 1873 dans le I^{er} arrondissement, rue du Marché, fille de Michel Hôte, employé, et de Marie Alphonsine HÔTE. Elle est employée des Postes & Télégraphes.

Il épouse 2^e) à Paris le 10 décembre 1927 **Félicité Marguerite ÉVRARD**.

D'où, du premier lit :

11-1) André Michel Henri REY-GOLLIET, né le 28 juillet 1899 au domicile de ses parents, avenue de Clichy. Durant la Première Guerre mondiale, il s'engage le 17 juillet 1917 comme pilote d'avion, et il est incorporé au 1^{er} groupe d'aviation de l'Armée. Il reçoit le grade de caporal le 17 décembre suivant, et passe le 24 mars 1918 au 2^{ème} groupe d'aviation, dans l'escadron 462. Il est blessé le 19 mai 1918, et décède presque aussitôt à l'hôpital Saint-Charles de Juvisy-sur-Orge, des suites de sa blessure¹⁰⁸. Mort pour la France.

¹⁰⁸ Registres matricules militaires, archives de Paris, D4 R1 2131, matricule 233.



§ IV - Postérité d'Hyacinthe REY-GOLLIET, fils de Pierre et de Marie ASPORD

7^{ème} degré

Hyacinthe REY-GOLLIET, né aux Avanchers le 27 janvier 1784 et baptisé le lendemain (parrain et marraine : Jean François et Sabine Muraz, frère et sœur). Agriculteur aux Avanchers, il est mort chez lui le 28 janvier 1840.

Il épouse aux Avanchers le 16 messidor an XI **Marie ASPORD**, née en cette commune le 30 octobre 1783, fille de Benoît Aspord et de Josèphe VIBERT. Cultivatrice, elle est morte dans la maison Rey-Golliet aux Avanchers le 28 décembre 1848.

Enfants, nés (et baptisés) aux Avanchers :

8-1) **Jean Marie REY-GOLLIET, qui suit.**

8-2) Jean François REY-GOLLIET, né le 14 juillet 1807. Cultivateur aux Avanchers, il est mort chez lui le 21 septembre 1871. Il épouse Rosalie BOUVIER-GARZON, née vers 1809, fille de Jean Marie Bouvier-Garzon et de Louise RELIER. Elle est morte au Pré le 13 janvier 1871.

8-3) Jean Pierre REY-GOLLIET, né le 21 février 1809. Cultivateur aux Avanchers, il est mort en cette commune le 15 octobre 1876.

8-4) Rosalie REY-GOLLIET, née le 29 décembre 1812, morte chez sa fille à Aigueblanche le 6 décembre 1896. Elle épouse aux Avanchers le 20 août 1834 André HÔTE, né vers 1806, fils d'Antoine Hôte et d'Élisabeth VIRLAZ. Il est mort aux Avanchers le 10 mars 1881.

8-5) Antoine Emmanuel REY-GOLLIET, né et baptisé le 7 mars 1815, mort le 14 mars suivant.

8-6) N REY-GOLLIET, né le 17 décembre 1816, ondoyé à la naissance et mort peu après.

8-7) Élisabeth REY-GOLLIET, jumelle du précédent, baptisée le lendemain de sa naissance le 18 décembre 1816, et morte le 20 décembre suivant.

8-8) Sophie REY-GOLLIET, née et baptisée le 10 juin 1818. Devenue journalière à Paris, elle décède en cette ville le 9 août 1877, rue des Deux-Écus. Elle épouse à Mâcot le 6 juillet 1841 Alexis MURAZ, fils de feu Joseph Marie Muraz et de défunte Jeanne VIBERT. Il est mort le 9 novembre 1866 à Paris, boulevard Mazas.

8-9) Jérôme REY-GOLLIET, née vers 1823, morte aux Avanchers le 3 novembre 1847.

8-10) Vincent REY-GOLLIET, né le 12 avril 1829 et baptisé le lendemain. Il est cultivateur aux Avanchers.

Il épouse à Mâcot le 11 mai 1853 Marie Rosine PÉTEX, née aux Avanchers vers 1825, fille de Jean-Baptiste Pétex et de défunte Élisabeth VIBERT. Elle est morte aux Avanchers le 27 mars 1854.

D'où :

9-1) Marie Généreuse, *alias* Geneviève REY-GOLLIET, née aux Avanchers le 24 mars 1854, ondoyée à la naissance et morte quelques minutes plus tard.



8^{ème} degré

Jean Marie REY-GOLLIET, né aux Avanchers le 15 frimaire an XIII. Cultivateur aux Avanchers et marchand, « tantôt au pays, tantôt en France », il est mort aux Avanchers le 28 novembre 1889.

Il épouse aux Avanchers le 8 juillet 1823 **Michelette RELLIER**, née en cette paroisse le 29 thermidor an XII, fille de Benoît Rellier, laboureur, et d'Agathe GULLIET. Elle est morte avant 1889. Elle est morte aux Avanchers le 20 février 1885.

Enfants, nés et baptisés aux Avanchers ;

9-1) Dorothee REY-GOLLIET, née le 28 janvier 1828 et baptisée le lendemain, morte au Meiller le 20 mars 1901. Elle épouse à Mâcot le 7 septembre 1858, avec une dispense du second au 3^{ème} degré de consanguinité, Alexis MURAZ, né vers 1830 aux Avanchers, fils de Jean Marie Muraz et de feu Rosalie ASPORD.

9-2) **Eugène REY-GOLLIET, qui suit.**

9-3) Amédée Prudent REY-GOLLIET, né le 7 juillet 1833 et baptisé le lendemain.

9-4) **André REY-GOLLIET, dont la postérité est rapportée au § V.**

9-5) Célestine REY-GOLLIET, née et baptisée le 2 mai 1839. Elle épouse aux Avanchers le 23 janvier 1861 Jean Marie RELLIER, né en cette commune le 2 décembre 1839, fils de Jean François Rellier, cultivateur, et de Julie HÔTE.

9^{ème} degré

Eugène REY-GOLLIET, né et baptisé aux Avanchers le 19 mai 1830. Cultivateur au Pré, il est frotteur à Paris en 1867, et revient aux Avanchers l'année suivante. Il retourne plus tard à Paris, où il demeure rue Jean-Jacques Rousseau en 1889.

Il épouse 1^e) aux Avanchers le 1^{er} décembre 1864 **Marie Sylvie JAY**, née en cette commune le 1^{er} novembre 1842, fille de Jean Pierre Jay et de Jeanne Pernelle COMPAGNON. Elle est morte dans la maison de son mari au Pré le 29 septembre 1871.

Il épouse 2^e) aux Avanchers le 2 janvier 1873 **Marie Josèphe COLLOMB**, née à Hautecour le 19 février 1846, fille d'Étienne Collomb et de Rosalie COCHET.

Enfants du premier lit, nés aux Avanchers (au Pré) :

10-1) Victorine REY-GOLLIET, née le 28 septembre 1865, morte aux Avanchers le 26 juin 1866.

10-2) Adèle Marie Joséphine REY-GOLLIET, née le 25 avril 1867. Elle épouse aux Avanchers le 15 février 1896 Joseph Marie VORGER, cultivateur en cette commune, où il est né le 13 octobre 1868, fils de Jean Marie Vorger et d'Eugénie MERMIN.

10-3) **Émile Prudent REY-GOLLIET, qui suit.**

10-4) Jean Marie REY-GOLLIET, né le 9 décembre 1870. Cultivateur au Pré, on le trouve aussi à Paris en novembre 1893 et de novembre 1894 à novembre 1895.

Tiré au sort pour le service militaire en 1890, il est d'abord dispensé pour avoir un frère sous les drapeaux. Il est ensuite incorporé le 10 novembre 1891 au 8^{ème} escadron du train des équipages militaires. Il est envoyé en congé le 24 septembre 1892, avec un certificat de bonne conduite. Mobilisé le 3 août 1914, il est affecté au 14^{ème} escadron du train, mais il est libéré provisoirement dix jours plus tard. Rappelé à nouveau le 14 novembre, il passe au 10^e régiment d'artillerie à pied le 31 mars 1916, et il est démobilisé le 10 décembre 1918¹⁰⁹.

¹⁰⁹ Registres matricules militaires, A.D. de la Savoie, 1R 86, n° matricule 1560. La fiche indique qu'il a les cheveux châtain clair, les yeux châtons, et qu'il mesure 1,68 m.



Il épouse aux Avanchers le 6 juillet 1901 Marie Rosalie MURAT, née en cette commune (au Cornet) le 2 novembre 1872, fille d'Alexis Murat, cultivateur, et de défunte Dorothee REY-GOLLIET.

Enfant :

11-1) Eugène Émile REY-GOLLIET, né aux Avanchers (au Pré) le 24 novembre 1902.

10^{ème} degré

Émile Prudent REY-GOLLIET, né au Pré le 24 mai 1869. Frotteur à Paris en 1889, puis cultivateur aux Avanchers en 1896, il s'établit définitivement à Paris après cette date.

Il fait son service militaire à partir du 13 novembre 1890, et sert au 94^e régiment d'infanterie. Il est envoyé en congé le 11 octobre 1893, avec un certificat de bonne conduite. Rappelé à l'activité le 1^{er} août 1914, il est affecté au 17^e régiment territorial d'infanterie. Il est renvoyé dans ses foyers le 15 novembre 1917, et libéré définitivement de toute obligation militaire le 1^{er} décembre 1918¹¹⁰.

Il épouse aux Avanchers le 6 septembre 1896 **Louise Julie BOUVIER-GARZON**, née en cette commune le 22 mai 1876, fille de feu Joseph Émile Bouvier-Garzon, cultivateur, et de Marie Adèle VIBERT.

Enfant :

11-1) *Jean Émile REY-GOLLIET, qui suit.*

11^{ème} degré

Jean Émile REY-GOLLIET, né aux Avanchers le 28 décembre 1897, mort à Clichy-la-Garenne le 19 juin 1979. Appelé à servir le 11 janvier 1916, il est incorporé au 31^e régiment d'infanterie, et passe au 4^e régiment le 18 novembre 1916. Il est cité à l'ordre du régiment le 6 juin 1918 : « le 1^{er} juin 1918, s'est bravement élancé à l'assaut des lignes ennemies, ayant reçu la mission de flanquer un des groupes d'exécution ; a fait preuve d'une énergie et d'un courage remarquables, malgré la violence des tirs de barrage. Était présent au corps lors des affaires des 16 avril 1917 et 25 mars 1918, qui valurent au régiment deux citations à l'ordre de l'armée et [le] droit au port de la fourragère au titre du 4^{ème} R.I. ». Le 19 juillet 1918, il est intoxiqué par les gaz ennemis à Fleury-la-Rivière (Marne). Il est cité à l'ordre de la 9^{ème} division d'infanterie le 6 novembre suivant : « grenadier d'élite ; a participé à plusieurs patrouilles délicates, et s'est particulièrement distingué alors que l'ennemi contre-attaquait avec vigueur pour la reprise de ses tranchées. Ralliant ses camarades, s'est porté en avant, et après une vive lutte à la grenade, a obligé l'adversaire à abandonner le terre ». Il a été décoré de la médaille militaire par décret du 31 décembre 1937. Il est démobilisé le 18 août 1919¹¹¹. Il se marie en 1925.



¹¹⁰ Registres matricules militaires, archives de Paris, D4 R1 569, matricule 43.

¹¹¹ Registres matricules militaires, archives de Paris, D4 R1 2011, matricule 945.



§ V - Postérité d'André REY-GOLLIET, fils de Jean Marie et de Michelette RELIER

9^{ème} degré

André REY-GOLLIET, né et baptisé aux Avanchers le 10 janvier 1835. Frotteur à Paris, il demeure d'abord rue neuve Saint-Eustache dans le II^e arrondissement, puis rue Papillon dans le IX^e. À l'époque de son mariage, il est domicilié rue de Lamartine. Il habite ensuite rue Beaubourg dans le III^e arrondissement en 1867, puis rue Pierre-Picard dans le XVIII^e, et rue Poissonnière dans le IV^e en 1877. Il est mort le 14 avril 1897 à son dernier domicile, sis dans le I^{er} arrondissement.

Il épouse à Paris (III^e arrondissement) le 3 février 1866 **Françoise Éléonore**, dite **Françoise Léonie MURAZ**, alors brunisseuse à Paris et demeurant rue Charlot, née au Bois le 17 novembre 1843, fille de Claude André Muraz et de Marie CUDRAZ, cultivateurs au Bois. Elle est morte le 4 août 1877 place du parvis de Notre-Dame.

Enfants :

10-1) **Vincent Hyacinthe REY-GOLLIET**, né le 4 mai 1867 à Paris, rue Beaubourg. Frotteur, il demeure rue de Turbigo en 1897, et avenue de la Tourelle au Parc à Saint-Maur en 1900. Il est mort avant 1919.

Il a épousé Désirée Marie FOURNIER.

D'où :

11-1) **Marcel REY-GOLLIET**, né le 30 juin 1899 à Paris (X^e arrondissement). Il est polisseur en 1919¹¹².

10-2) *Gustave Germain REY-GOLLIET, qui suit.*

10^{ème} degré

Gustave Germain REY-GOLLIET, né à Paris le 4 décembre 1870, au domicile de ses parents sis rue Pierre-Picard dans le XVIII^e arrondissement. Frotteur à Paris, il demeure rue Jean-Jacques Rousseau à l'époque de son mariage, puis rue Stephenson (XVIII^e arrondissement) en 1898, et rue des Gravilliers (III^e arrondissement) l'année suivante. En 1920, il demeure avec sa femme à Nogent-sur-Marne, avenue du Val-de-Beauté.

Il épouse à Paris (IX^e arrondissement) le 18 février 1897 **Marie Alix FORT**, née aux Avanchers le 12 septembre 1877, demeurant à Paris, rue Milton, fille mineure reconnue d'Adèle FORT, cultivatrice aux Avanchers.

Enfants, nés à Paris :

11-1) **Françoise Louise REY-GOLLIET**, née le 3 septembre 1898 (XVIII^e arrondissement). Elle épouse à Nogent-sur-Marne (Seine) le 23 décembre 1919 Jacques Émile COSTES.

11-2) **André REY-GOLLIET**, né le 13 décembre 1900 (III^e arrondissement). Il est décédé à Nogent-sur-Marne le 10 mars 1921¹¹³.

¹¹² Registres matricules militaires, archives de Paris, D4 R1 2097, matricule 3207.

¹¹³ Registres matricules militaires, archives de Paris, D4 R1 2215, matricule 4219.



Deuxième branche

§ I - Branche aînée

2^{ème} degré

Étienne REY-GOLLIET, inhumé aux Avanchers le 31 mai 1693.

Il épouse **Jeanne**, morte aux Avanchers le 12 août 1666.

Enfants :

3-1) **François REY-GOLLIET, qui suit.**

3-2) Jeanne GOLLIET. Elle épouse aux Avanchers le 13 décembre 1669 Benoît RUET, fils d'André.

3-3) Françoise REY-GOLLIET, inhumée aux Avanchers le 10 août 1699. Elle est la marraine de Jeanne Pernelle Rey-Golliet en 1664, et de Jean Ruet le 6 avril 1680. Elle épouse aux Avanchers le 5 juillet 1673 Jean YVOZ, fils de Jean (et probablement de Pernelle RELLIER). Veuf, il se remarie aux Avanchers le 22 avril 1700 avec Antoinette SIMILLE, *alias* GUILLOD.

3-4) Autre Françoise REY-GOLLIET, inhumée aux Avanchers le 15 août 1712. Le 7 juillet 1698, elle reconnaît devoir 50 florins à Honnête Jacques à feu André Simille, des Avanchers¹¹⁴. Elle épouse aux Avanchers le 5 juillet 1673 Gaspard VILLIOD, de cette paroisse, fils de Pierre Villiod.

3-5) **Jean REY-GOLLIET, dont la postérité est rapportée au § II.**

3-6) Pernelle REY-GOLLIET, baptisée aux Avanchers le 14 décembre 1658 (parrain : Jean François Rellier ; marraine : Pernelle, femme de Benoît Mermin).

3-7) **Honnête Jean Pierre REY-GOLLIET, dont la postérité est rapportée au § III.**

3^{ème} degré

François REY-GOLLIET, inhumé aux Avanchers le 25 janvier 1674.

Il épouse avant 1671 **Andrée MERMIN-GENOTTON**, marraine en 1671. Veuve, elle se remarie aux Avanchers le 28 mai 1676 avec un fils de Benoît MURAZ. Elle est vivante en 1708.

Enfants :

4-1) Benoît GOLLIET, baptisé aux Avanchers le 9 mars 1673 (parrain : Benoît à François Mermin ; marraine : Pernelle, femme de Jean François Muraz).

4-2) **Honnête Joseph REY-GOLLIET, qui suit.**

4^{ème} degré

Honnête Joseph REY-GOLLIET, né posthume et baptisé aux Avanchers le 7 juin 1674 (parrain : Jean Golliet, son oncle). En 1701, il est témoin au testament de Jeanne Pernelle Rey-Golliet. Il est mort en 1708.

¹¹⁴ Notaire Saugey. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1823, folio 413.



Il teste le 25 avril 1708. Il ordonne un sevellement après sa mort, voulant qu'on distribue aux plus pauvres de la paroisse trois setiers de blé (un tiers de seigle et deux tiers d'orge). Il charge sa femme de distribuer à chacun d'eux sa portion. Il fait ses héritières particulières ses filles Marie, Anne, Martine, Françoise et Jeanne. Il lègue 3 sols à Andréaz Mermin-Genotton, sa mère. Il laisse à sa femme l'usufruit de ses biens, et lui confie la tutelle de leurs enfants. Il fait ses héritiers universels ses enfants mâles posthumes, leur substituant les filles à naître ¹¹⁵.

Il épouse aux Avanchers le 3 juin 1694 **Antoinette MURAZ**, de cette paroisse, fille d'André Muraz.

Le 21 décembre 1708, elle reconnaît devoir à Honorable Claude Serre, marchand et bourgeois de Moûtiers, la somme de 30 florins qu'elle lui a empruntée pour « avoir traité et médicamenté » son défunt mari ¹¹⁶.

Enfants, baptisés aux Avanchers :

- 5-1) Michel REY-GOLLIET, baptisé le 16 décembre 1695 (parrain : François Joseph Vibert ; marraine : Françoise Vibert) ; mort jeune.
- 5-2) Marie GOLLIET, baptisée le 16 septembre 1697 (parrain et marraine : Balthazar et Marie Muraz) ; inhumée aux Avanchers le 9 mai 1710.
- 5-3) Anne REY-GOLLIET, baptisée le 1^{er} septembre 1699 (parrain : Étienne Muraz ; marraine : Anne Rey-Golliet) ; inhumée aux Avanchers le 11 juin 1709.
- 5-4) Honorable Martine REY-GOLLIET, baptisée le 10 octobre 1701 (parrain : Étienne Muraz ; marraine : Martine Gaillod, de Moûtiers). Le 24 octobre 1725, elle vend à Honorable Nicolas à feu François Rey-Golliet, des Avanchers, la moitié d'une grange qu'ils ont en indivis, moyennant 22 livres. Cette moitié de grange lui est venue de sa sœur Jeanne ¹¹⁷. Elle épouse vers 1720 Honnête Melchior LAURENT, baptisé à Saint-Oyen le 27 juillet 1686, veuf de Barbe EYVRARD et de Marie TANTET, et fils de Benoît Laurent et de Pernelle GONCELLIN. Il est inhumé à Saint-Oyen le jour de Noël 1740.
- 5-5) Françoise REY-GOLLIET, baptisée le 26 septembre 1703 (parrain : Étienne Villiod ; marraine : Françoise Genotton).
- 5-6) Jeanne REY-GOLLIET, baptisée le 14 novembre 1706 (parrain et marraine : Nicolas Rey et sa femme Jeanne Mura) ; inhumée aux Avanchers le 16 mai 1709.



¹¹⁵ Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1842, folio 543.

¹¹⁶ Notaire Villien. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1843, folio 334 (verso).

¹¹⁷ Notaire Borrel. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1875, folio 1186.



§ II - Postérité de Jean REY-GOLLIET, fils d'Étienne Rey

3^{ème} degré

Jean REY-GOLLIET, inhumé aux Avanchers les 26 août 1693.

Il épouse **Françoise MERMIN-GENOTTON**, inhumée aux Avanchers le 22 février 1698 (ou 1699).

Enfants :

4-1) Honnête Jean François GOLLIET, qui suit.

4-2) (Anne) Marie GOLLIET, baptisée le 11 décembre 1677 (parrain : Jean François Muraz ; marraine : Marie, fille du parrain) ; inhumée aux Avanchers le 8 octobre 1701.

4-3) Honorable Marie REY-GOLLIET, baptisée le 18 octobre 1679 (parrain : M. François Laboret, bourgeois de Moûtiers ; marraine : sa fille Françoise). Elle teste le 31 décembre 1725. Elle épouse en premières noces, par contrat dotal du 24 juillet 1701¹¹⁸, Honnête Jean François RELLIER, baptisé aux Avanchers le 28 février 1675, fils de feu Jean André Rellier et de Claudine JAY. Il est inhumé aux Avanchers le 13 septembre 1704. Veuve, Marie Rey-Golliet épouse en secondes noces aux Avanchers le 21 juin 1715 Michel MURAZ, de cette paroisse, fils d'André Muraz.

4-4) Benoît REY-GOLLIET, baptisé le 3 décembre 1682 (parrain : Benoît Mermin ; marraine : Jeanne Cornet-Santon) ; inhumé aux Avanchers le 6 janvier 1699.

4-5) Françoise GOLLIET, baptisée le 6 juin 1686 (parrain : Étienne à Benoît Muraz ; marraine : Françoise Golliet, femme de Jean Yvoz).

4-6) Jeanne Marie REY-GOLLIET, baptisée le 21 avril 1689 (parrain : Jean François à Benoît Mermin ; marraine : sa sœur Marie) ; morte aux Avanchers le 10 avril 1703.

4^{ème} degré

Honnête Jean François REY-GOLLIET, baptisé aux Avanchers le 26 septembre 1675 (parrain : Jean à Jean Yvoz ; marraine : Françoise, femme de Gaspard à Pierre Villiod). Il est inhumé aux Avanchers le 13 mars 1718.

Le 25 juillet 1712, il vend à Honnête André Rellier-Maretta une pièce de terre de trois bichets sise à la Charmette, pour le prix de 65 florins¹¹⁹.

Il épouse aux Avanchers le 13 juillet 1700, et par contrat dotal du 17 juillet 1701¹²⁰, **Marie CORNET-PATISSIER**, baptisée aux Avanchers le 17 octobre 1673, fille de Benoît Cornet-Pâtissier et de défunte Jeanne Françoise GUILLOT. Elle est inhumée aux Avanchers le 11 juin 1709.

Enfants, baptisés aux Avanchers :

5-3) Honnête Nicolas REY-GOLLIET, qui suit.

¹¹⁸ Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1829, folio 280. Marie Rey-Golliet se constitue en dot la somme de 250 florins, deux brebis « lactives et recevables », une robe de drap de pays blanc, et trois linceuls de toile « mêlée » de trois aunes chacun, le tout légué par son père par son testament du 8 août 1693. Elle se constitue aussi un trousseau de linges et de vêtements.

¹¹⁹ Notaire Barral. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1854, folio 86 (verso).

¹²⁰ Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1829, folio 257. Benoît Cornet-Pâtissier constitue en dot à sa fille la somme de 300 florins, deux brebis lactives, son trossel et un coffre de sapin.



- 5-4) Philibert REY-GOLLIET, baptisé le 26 septembre 1704 (parrain et marraine : Philibert et Jeanne Patissier).
- 5-5) François REY-GOLLIET, baptisé le 10 novembre 1706 (parrain : Jean François Rey-Golliet ; marraine : Étienne Vibert). Il est mort à Paris le 12 juillet 1724.

5^{ème} degré

Honnête Nicolas REY-GOLLIET, inhumé aux Avanchers le 16 septembre 1740.

Il teste le 21 janvier 1727 en faveur de ses fils Joseph et André, léguant à sa fille Françoise la somme de 90 livres, une robe de « toile en drap, avec ses assortiments de couleur », une paire de manches de couleur, deux draps de toile « mêlée » de pays, quatre chemises et quatre tabliers, « avec tous ses menus linges et habits ». Il laisse l'usufruit de ses biens à sa femme, à qui il confie la tutelle de leurs enfants, sous l'autorité de Philibert Patissier, son oncle. En cas de décès sans enfant d'un de ses héritiers, il lui substitue son frère survivant ¹²¹.

Le 15 juillet 1736, il donne quittance à François Muraz, son beau-frère, de la somme de 150 livres constituée en dot par feu André Muraz en faveur de sa fille Martine ¹²².

Il est l'héritier de son frère Jean François, décédé avant 1741.

Il épouse aux Avanchers le 11 juin 1719 (en présence de Nicolas Rey-Golliet), avec un contrat dotal passé le 11 juillet 1718 (notaire Ulliel), **Martine MURAZ**, fille d'André. Elle est inhumée aux Avanchers le 19 février 1743.

Le 21 septembre 1741, comme tutrice de ses enfants, elle vend une pièce de terre à Honorable Étienne à feu Michel Rellier, pour le prix de 103 livres ¹²³.

Enfants, baptisés aux Avanchers :

- 6-1) Joseph REY-GOLLIET, baptisé le 26 janvier 1721 (parrain et marraine : Nicolas et Étienne Mura). Il est « absent des États » en 1748.
- 6-2) André REY-GOLLIET, Il est « absent des États » en 1748.
- 6-3) Françoise REY-GOLLIET, baptisée le 6 février 1724 (parrain : François Joseph Cuny ; marraine : Antoinette Carray). Elle épouse, avec un contrat dotal passé le 27 juin 1748 ¹²⁴, Honorable Jean Pierre BORNAND, fils de Jacques, de Saint-Jean-de-Belleville.
- 6-4) Claude REY-GOLLIET, baptisé le 21 août 1726 (parrain et marraine : André & Marie Mura).
- 6-5) Étienne GOLLIET, baptisé le 6 août 1729 (parrain : Étienne Rey-Golliet ; marraine : Andrée Rey).
- 6-6) Marie GOLLIET, baptisée le 30 septembre 1735 (parrain : Joseph Golliet ; marraine : Marie Vibert). Elle épouse en 1755, avec un contrat dotal passé le 27 juin 1759 ¹²⁵, Joseph THOMAS, fils de feu Jean-Baptiste Thomas, de Celliers.
- 6-7) Pernelle GOLLIET, baptisée le 11 mars 1739 (parrain et marraine : Jean et Pernelle Muraz).

¹²¹ Notaire Barral. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1878, folio 63.

¹²² Notaire Patissier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1897, folios 972 (verso) et 973.

¹²³ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1907, folio 764 (verso).

¹²⁴ Notaire Guillot. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1920, folio 660. Françoise Golliet se constitue en dot la somme de 110 livres.

¹²⁵ Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1943, folio 681. Marie Golliet se constitue en dot la somme de 80 livres et son trousseau.



§ III - Postérité de Jean Pierre REY-GOLLIET, fils d'Étienne Rey

3^{ème} degré

Honnête Jean Pierre REY-GOLLIET, parrain de Jean Ruet le 6 avril 1680. Il est inhumé aux Avanchers le 15 avril 1697.

Peu de temps avant de mourir, il teste le 8 avril 1697. Il ordonne à ses héritiers de faire une aumône deux ans après son décès. Ils devront à cette occasion employer trois setiers de blé (moitié seigle et orge) et trois bichets de pois ou de fèves, « pour le tout être cuit en bon pain et potage, et distribué aux plus pauvres de ladite paroisse ». Il veut aussi que l'on célèbre à son intention deux messes basses au maître-autel de l'église paroissiale, et deux autres à l'autel du Rosaire. Il lègue à sa fille Pernette 200 florins, deux brebis « lactives et recevables », une robe en « drap de pays avec ses assortiments », quatre linceuls de « toile mêlée » de trois aunes chacun, un coffre de sapin « ferré et serrant à la clef », tenant environ six bichets. Il donne à sa femme l'administration de leurs enfants, et fait ses héritiers universels ses fils Joseph, André, Benoît et Bernard ¹²⁶.

Le jour même où il teste, il donne quittance à son neveu François de la somme de 60 florins qu'il lui a remise, pour reste de la troisième partie de la somme qui avait été retirée par feu Étienne Rey-Golliet, père et aïeul des parties, pour la dot de Claudaz Hoste, femme de Jean Pierre ¹²⁷.

Il épouse aux Avanchers le 25 mai 1679, avec un contrat dotal, **Claudine HOSTE**, fille de Louis. Elle est inhumée aux Avanchers le 21 mai 1725.

Le 27 juin 1697, en qualité de tutrice et administratrice de ses enfants, elle accense à Honnête Jean François à feu Louis Rey, des Avanchers, un moulin en cette paroisse, pour six années et sous la cense annuelle de cinq setiers et deux bichets de blé, « de celui qui deviendra et proviendra des *moudures* » ¹²⁸.

Enfants, baptisés aux Avanchers :

- 4-1) Jeanne Française REY-GOLLIET, baptisée le 29 avril 1680 (parrain : Gaspard à Pierre Villiod ; marraine : Jeanne Française Hoste, femme de Claude Daigue).
- 4-2) Pernette REY-GOLLIET, baptisée le 11 septembre 1681 (parrain : François à feu François Golliet ; marraine : Pernette Mermin, femme de Jean François Muraz) ; inhumée à Doucy le 23 septembre 1723. Sur le point de mourir, elle fait son testament le 21 précédent dans la maison des hoirs Monard à Doucy. Elle lègue 24 sols à la confrérie du St-Sacrement des Avanchers et autant à la confrérie du Rosaire. Elle veut que l'on célèbre trente messes basses *pro defunctis* dans l'année de son décès. Elle lègue 33 livres 6 sols 9 deniers et ses droits dotaux à son troisième mari, « en reconnaissance des bons et agréables services qu'elle a reçus de lui pendant sa grande maladie, qui a duré plus d'un an, où il ne lui a rien tant en médecine qu'autrement épargné (*sic*) ». Elle fait son héritière Claudaz Muraz, sa fille du second lit. Dans le cas où cette dernière décèderait sans enfants, elle lui substitue Joseph, André, Benoît et Bernard Rey-Golliet, ses frères et oncle ¹²⁹. Elle épouse en premières noces aux Avanchers le 13 juillet 1709, avec un contrat dotal passé le 3 octobre suivant, Benoît REY, baptisé en cette paroisse le 6 février 1680, fils de Nicolas Rey et de Jeanne Andréaz

¹²⁶ Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1822, *folios* 810 (*verso*) et 811.

¹²⁷ Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1821, *folio* 303 (*verso*).

¹²⁸ Notaire Fleury. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1822, *folio* 498.

¹²⁹ Notaire Barral. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1871, fin du registre, *folios* 388 (*verso*) et 389.



MERMIN-GENOTTON. Il est mort aux Avanchers le 20 avril 1711, et Pernelle Rey-Golliet épouse en secondes noces en cette paroisse le 15 juin 1712, et par contrat dotal du 10 juillet suivant ¹³⁰, Honnête Pierre MURAZ, fils d'Honnête André Muraz. Veuve à nouveau, Pernelle Rey-Golliet contracte une troisième alliance à Doucy le 5 avril 1717 avec Étienne GROGNIET-GASPARD, de Doucy.

4-3) Honorable Benoît GOLLIET, qui suit.

4-4) Benoîte GOLLIET, baptisée le 11 février 1684 (parrain : Benoît Mermin-Genotton ; marraine : Pernelle, femme de Jean Hoste).

4-5) Jean Pierre GOLLIET, baptisé le 28 avril 1685 (parrain : Jean Yvoz ; marraine : Pernelle Golliet, femme de Benoît Mermin). Vivant en 1701.

4-6) Honnête Joseph REY-GOLLIET, dont la postérité est rapportée au § IV.

4-7) Honorable André REY-GOLLIET, dont la postérité est rapportée au § V.

4-8) Honnête Bernard REY-GOLLIET, baptisé le 21 août 1692 (parrain : Bernard Hoste ; marraine : Étienne Muraz). Demeurant à Longetaverne à l'époque de son mariage, puis au Pré, il est inhumé aux Avanchers le 13 décembre 1728.

Il teste le 13 décembre 1728 dans la maison paternelle au Praz. Il lègue à ses filles Jeanne François et Jacquemine, à chacune 60 livres, trois draps de toile « mêlée de pays », quatre chemises et trois tabliers de même étoffe, six coiffes « de mercier », six gorgières, deux brebis « lactives ». Il laisse à sa femme l'usufruit de ses biens, et lui confie la tutelle de ses enfants. Il fait son fils Antoine son héritier universel, lui substituant ses filles pour ses biens et bâtiments, et ses frères Joseph et Benoît pour sa part du moulin qu'ils possèdent ¹³¹.

Il épouse aux Avanchers le 15 juin 1719, avec un contrat dotal passé le 25 juillet suivant ¹³², Antoinette CHARDIN, fille de feu Jean Siardin et de Marcelle MURAZ, de Longetaverne. Elle est inhumée aux Avanchers le 3 juin 1729.

Enfants, baptisés aux Avanchers :

5-1) Antoine REY-GOLLIET, baptisé le 7 mars 1720 (parrain et marraine : Antoine et Andrée Chardin). Le 10 octobre 1730, son oncle Joseph est nommé son curateur par François Louis Hospes, avocat au Sénat de Savoie et juge de la baronnie du Bois ¹³³.

5-2) Honorable Jeanne REY-GOLLIET, baptisée le 9 juin 1722 (parrain : Nicolas Rey-Golliet ; marraine : Jeanne Chardin). Demeurant au village du Pré, elle est morte subitement, et elle est inhumée aux Avanchers le 29 juin 1763. Le 22 mars 1741, conjointement avec ses sœurs, elle demande au juge de la baronnie du Bois la nomination d'un curateur pour se partager les biens laissés en communion avec leur oncle Benoît et leur cousin Bernard. Le magistrat nomme alors leur oncle André ¹³⁴.

¹³⁰ Notaire Barral. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1854, folios 82 (verso) et 83. Pernelle Rey-Golliet se constitue en dot les 340 florins que ses parents lui ont légués et qu'elle a déjà constitués par son premier contrat dotal, plus les 70 florins que son premier mari lui a donnés en augment de dot. Elle apporte également en dot son trousseau de linge et de vêtements, et un coffre de sapin.

¹³¹ Notaire Barral. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1881, folio 1365.

¹³² Notaire Mermoz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1865, folios 13 et 14. Marcelle Muraz et Antoine Siardin, son fils, constituent en dot à Antoinette Siardin la somme de 200 livres, deux brebis « lactives, capables et recevables », un trossel de linge et de vêtements, et un coffre de sapin tenant environ six bichets, « ferré et serrant à la clef ». Cette constitution dotale a été léguée à ladite Antoinette par le testament de son feu père, reçu le 7 janvier 1701 par Maître Jacques Muraz, notaire. De plus, Marcelle Muraz et Antoine Siardin constituent à leur fille et sœur une camisole sans manche de drap blanc, un cotillon de toile de drap neuf, et un tablier de cotteline. Par ailleurs, Bernard Golliet donne à sa femme 100 livres en augment de dot.

¹³³ Saugey, notaire collègié greffier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1885, folio 1203 (verso).

¹³⁴ Ferley, notaire greffier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1906, folios 328 (verso) et 329.



Elle teste une première fois le 7 avril 1761 dans sa maison, faisant sa sœur Françoise son héritière universelle. Elle lègue à la chapelle « qu'on est dans le dessein de construire au Pré » une pièce de terre au lieu-dit « sur les Muraz », au terroir du Pré, moyennant quoi le recteur de cette chapelle sera tenu d'y célébrer deux messes basses à son intention. Elle lègue 40 livres à Jeanne Rey-Golliet, sa filleule, fille de Bernard. Elle lègue à Anne à André Golliet et à Marie à Bernard Golliet, à chacune une chemise. Elle charge son héritière de vendre « les meilleurs de ses meubles », et d'employer le produit de cette vente à payer des messes pour le repos de son âme¹³⁵. Elle fait un second testament le 13 mars 1762. « Elle veut & ordonne que ses héritiers fassent distribuer une aumône générale, vulgairement sevellement, aussi suivant la coutume du lieu ». Elle lègue 30 livres à Jeanne Marie Ruchon, sa nièce et filleule. Elle lègue 15 livres à Jeanne à feu Bernard Rey-Golliet, sa filleule et parente. Elle fait ses héritiers universels sa sœur Françoise et son mari (Jean Ruchon)¹³⁶.

- 5-3) Honorable Françoise REY-GOLLIET, baptisée le 23 janvier 1725 (parrain : Jean François Chardin ; marraine : Françoise Rellier) ; inhumée aux Avanchers le 5 décembre 1770. Elle épouse aux Avanchers le 8 juin 1745 Jean RUCHON, de cette paroisse, fils de Jacques. Il est mort dans sa maison aux Avanchers le 8 janvier 1812, âgé de quatre-vingt-six ans.
- 5-4) Honorable Jacquemine REY-GOLLIET, baptisée le 10 juin 1727 (parrain : Jacques Rellier ; marraine : Jeanne Louise Daigue). Cohéritière de son père. Sans doute est-ce elle qui, « imbécile », est inhumée aux Avanchers le 9 octobre 1757.

4^{ème} degré

Honorable Benoît REY-GOLLIET, baptisé aux Avanchers le 28 octobre 1682 (parrain : Benoît à Jean François Muraz ; marraine : Pernelle Mermin, femme dudit Jean François Muraz). Demeurant au Pré, il est inhumé aux Avanchers le 4 juin 1743.

Il teste le 24 mai 1743 dans sa maison du Pré en faveur de son fils André. Il veut que l'on célèbre cent vingt messes après sa mort à son intention. Il laisse à sa femme l'usufruit de ses biens, et lègue à ses filles Marie et Josèphe, à chacune 150 livres, un cotillon, une paire de manches de toile verte, un mouchoir d'indienne et deux chemises, quatre draps de toile mêlée, une paire de souliers, trois grandes coiffes de toile de mercier, deux brebis lactives, et un coffre de sapin¹³⁷.

Il épouse aux Avanchers le 6 juillet 1717, avec un contrat dotal passé le 20 octobre suivant¹³⁸, **Étiennette RELIER-MARGOTIN**, fille d'André Rellier-Margotin et de défunte Françoise RELIER-MARETTAZ. Elle est morte avant 1753.

Enfants, baptisés aux Avanchers :

- 5-1) Marie REY-GOLLIET, baptisée le 1^{er} août 1718 (parrain et marraine : Michel et Marie Rellier) ; inhumée à Bellecombe le 12 avril 1746. Elle épouse aux Avanchers le 11 janvier

¹³⁵ Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1948, folio 244.

¹³⁶ Notaire Bergonzy. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1953, folios 197 (verso) et 198.

¹³⁷ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1911, folio 623 (verso).

¹³⁸ Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1860, deuxième partie du registre, folios 161 (verso) et 162. André Rellier-Margotin constitue en dot à sa fille la somme de 150 florins et un trousseau de linge et de vêtements. De son côté, Benoît Rey-Golliet donne à sa femme 75 florins en augment de dot.



1745, avec un contrat dotal passé le 2 février suivant ¹³⁹, Joseph VIBERT-MAGNOUX, fils de François.

5-2) **Honorable André REY-GOLLIET, qui suit.**

5-3) Joseph REY-GOLLIET, baptisé le 15 avril 1724 (parrain : Étienne et Marie Rellier) ; mort jeune.

5-4) Josèphe REY-GOLLIET, baptisée le 9 mai 1725 (parrain : Joseph Cornet-Santon ; marraine : Jeanne Rellier) ; inhumée aux Avanchers le 25 janvier 1758. Elle épouse aux Avanchers le 25 juin 1753, avec un contrat dotal passé le 30 juillet suivant ¹⁴⁰, Honorable Joseph MURAZ, demeurant au Meiller, fils de Claude à feu Pierre Muraz.

5^{ème} degré

Honorable André REY-GOLLIET, baptisé aux Avanchers le 31 mars 1720 (parrain : André Rey-Golliet ; marraine : Jacqueline Rellier). Demeurant au village de l'Église, il est mort le 9 nivôse an III.

Le 10 juillet 1752, il acquiert d'Honorable Étienne à feu Gaspard Pugin une pièce de pré de sept bichets au village du Prat ¹⁴¹.

Le 2 février 1766, comme administrateur des enfants qu'il a eus de feu Andréaz Daigue, sa seconde épouse, il reconnaît avoir reçu de Pierre à Philibert Patissier la somme de 96 livres 4 sols, pour la part à restituer des droits dotaux et de l'augment de ladite Daigue, auparavant mariée avec Antoine Patissier, frère dudit Pierre ¹⁴².

Le 23 septembre 1776, comme administrateur de ses enfants du premier lit, il reconnaît avoir reçu de Pierre Muraz, son beau-frère, la somme de 100 livres pour reste de la dote de sa première femme ¹⁴³.

En 1781 décède à Paris Étienne Rellier, son oncle maternel, qui le fait son héritier pour un cinquième. Conjointement avec son cousin Charles Rellier, lui aussi héritier, il décide d'accepter cet héritage et d'envoyer son fils Jean dans la capitale française pour régler cette affaire. Le 19 mars, il donne procuration à son fils pour « prendre communication du testament », de l'inventaire après décès, des titres et pièces possédés par le défunt. Il le charge de « s'instruire des forces et charges de la succession dudit Rellier, l'accepter ou s'en abstenir purement et simplement, consentir ou contester l'exécution du testament, faire délivrance des legs universels et particuliers » ¹⁴⁴.

Il teste le 1^{er} août 1790 en faveur de ses trois fils (Jean, Jean Jacques et Joseph). Il veut que l'on célèbre quarante messes basses de *requiem* dans l'année de son décès. Il lègue à ses filles Anne et Françoise, à chacune 20 livres. Il laisse à titre de prélegat à son fils Joseph tous ses meubles morts et vifs, sa maison au Praz et plusieurs terrains ¹⁴⁵.

¹³⁹ Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1915, *folios* 1192 (*verso*) et 1193. Marie Rey-Golliet se constitue en dot ses droits paternels et maternels, consistant en la somme de 150 livres, que son père lui a léguée ; son trousseau de linge et de vêtements, une croix d'argent neuve, « pesant environ une demie once, avec son licol (*sic*) », deux brebis et un coffre de sapin. De leur côté, Joseph et François Vibert-Magnoux donnent à la future épouse la somme de 75 livres en augment de dot.

¹⁴⁰ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1933, *folio* 129. Josèphe Rey-Golliet se constitue en dot ses droits paternels et maternels, un trousseau de linge et de vêtements, et une croix d'argent estimée 3 livres 10 sols.

¹⁴¹ Notaire Excoffier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1929, *folio* 1013.

¹⁴² Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1956, *folio* 222.

¹⁴³ Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1980, *folio* 284 (*verso*).

¹⁴⁴ Notaire Compagnon. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1993, *folio* 487.

¹⁴⁵ Notaire Muraz. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 2022, *folios* 129 (*verso*) et 130.



Il épouse 1^e) aux Avanchers le 26 avril 1745, avec un contrat dotal passé le 6 juin suivant (notaire Mangé), **Marguerite MURAZ**, fille de Jean Muraz. Elle est morte au Pré, et elle est inhumée aux Avanchers la veille de Noël 1748.

Il épouse 2^e) aux Avanchers le 29 avril 1749, avec un contrat dotal passé le 27 précédent ¹⁴⁶, **Andréaz DAIGUE**, veuve d'Antoine PATISSIER, et fille de feu Jean François Daigue et de défunte Andréaz à feu Louis PUTTAIX. Elle est inhumée aux Avanchers le 15 février 1759.

Il épouse 3^e) aux Avanchers le 23 avril 1759, avec un contrat dotal passé la veille ¹⁴⁷, **Honorable Claudine RUET**, du village de la Grange, fille de feu François Ruet.

Enfants du premier lit, baptisés aux Avanchers :

- 6-1) Jean REY-GOLLIET, cohéritier de son père en 1790, baptisé le 2 février 1746 (parrain : Jean Muraz ; marraine : Joséphe Golliet).
- 6-2) Andréanne, dite Anne GOLLIET, baptisée le 30 janvier 1748 (parrain : Étienne Vibert ; marraine : Andréanne Mermoz) ; vivante en 1776. Elle épouse aux Avanchers le 1^{er} juillet 1773, avec un contrat dotal passé le 20 octobre 1776 ¹⁴⁸, André RELIER-MARETTAZ, baptisé aux Avanchers le 24 novembre 1736, veuf de Françoise CORNET-SANTON, fils d'Honorable Charles Rellier-Marettaz et de Jeanne REY-GOLLIET. Laboureur à la Charmette, il est mort en ce village le 5 octobre 1781 et il est inhumé le lendemain. Sans doute est-ce elle qui épouse aux Avanchers le 18 janvier 1786 (alors en secondes noces) Jean FRASSON, de la paroisse Saint-Alban des Villars en Maurienne.

Enfants du second lit, baptisés aux Avanchers :

- 6-3) Françoise REY-GOLLIET, née vers 1751 et morte aux Avanchers le 10 août 1821. Elle épouse aux Avanchers le 11 juin 1776 Balthazar BOUVIER-GARZON, du Fey-Dessus, fils d'André Bouvier-Garzon.
- 6-4) Antoinette GOLLIET, baptisée le 18 avril 1753 (parrain et marraine : Jean Antoinette Rellier et sa femme Antoinette).
- 6-5) Gabriel REY-GOLLIET, baptisé le 13 décembre 1757 (parrain et marraine : Gabriel Rellier et Marie Rey-Golliet).

Enfants du troisième lit, baptisés aux Avanchers :

- 6-6) Bernard REY-GOLLIET, baptisé le 8 janvier 1760 (parrain : Bernard Rey-Golliet ; marraine : Françoise Muraz).

¹⁴⁶ Notaire Guillot. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1923, *folios* 556 (*verso*) et 557. Andréaz Daigue constitue pour sa dot la somme de 120 livres que son père lui a léguée par son testament du 22 décembre 1725 (notaire Barral), plus la somme de 70 livres pour « soutien » des droits de sa mère, et encore celle de 35 livres pour les droits sur l'augment de sa mère. Elle constitue encore la somme de 60 livres pour la dot constituée par son précédent contrat dotal (3 mai 1744, notaire Patissier). En comprenant diverses sommes qui lui sont dues, sa constitution dotale se monte au total de 397 livres et 10 sols. Par ailleurs, Andréaz Daigue se constitue son trousseau de linge et de vêtements, avec une frange servant de tour de lit, trois croix d'argent (l'une est neuve, avec un cœur) estimées 4 livres 10 sols, une chèvre, deux brebis, un coffre de sapin « avec ses ferrures & serrure ».

¹⁴⁷ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1943, *folio* 570. Claudaz Ruet se constitue en dot 66 livres 13 sols « qu'elle a eus en propre », plus la somme de 260 livres pour tous ses droits paternels et maternels, un trousseau de linge et de vêtements, une croix d'argent de 50 sols, un coffre de sapin « ferré et fermant à la clef ». Outre cela, elle aura « les prises d'un pommier que son frère lui donne à choisir dans le petit verger dessous le four » du village de la Grange. De son côté, André Rey-Golliet donne à sa future femme 163 livres 6 sols 8 deniers d'augment de dot.

¹⁴⁸ Notaire Compagnon. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1980, *folios* 462 (*verso*) et 463. André à feu Benoît Rey-Golliet constitue pour la dot de sa fille la somme de 100 livres que lui a léguée son oncle Pierre Muraz, plus une autre somme de 100 livres pour ses droits paternels et maternels. En outre, Anne Rey-Golliet reçoit pour son trossel du linge et des vêtements, deux brebis et un coffre de sapin fermant à clé.



- 6-7) Josèphe REY-GOLLIET, baptisée le 26 novembre 1760 (parrain : Pierre Muraz ; marraine : Josèphe Gulliet, du Pra) ; morte au village de l'Église le 23 août 1775 et inhumée le lendemain.
- 6-8) **Joseph REY-GOLLIET, qui suit.**
- 6-9) Marie REY-GOLLIET, baptisée le 25 juin 1764 (parrain : François Rellier ; marraine : Marie Golliet) ; morte au Pré le 27 septembre 1774 et inhumée le lendemain.
- 6-10) Jean Jacques REY-GOLLIET, baptisé le 23 novembre 1765 (parrain : Jacques Vibert ; marraine : Jeanne Hôte). Il est cohéritier de son père en 1790.
Il a eu une liaison avec Josèphe VILLIOD, d'où :
- 7-1) Pierre François GOLLIET, né au Pré le 13 mars 1784 et baptisé le même jour (parrain et marraine : Pierre François Rellier et Antoinette Assiez, sa femme).
- 6-11) Hyacinthe GOLLIET, né au Pré et baptisé le 18 août 1767 (parrain : Joseph Vibert-Magnon ; marraine : Anne Golliet) ; mort au village de l'Église le 25 août 1775 et inhumé le lendemain.

6^{ème} degré

Joseph REY-GOLLIET, baptisé aux Avanchers le 28 août 1762 (parrain : Joseph Rey-Golliet ; marraine : Claudine Vibert). Agriculteur au village du Pré, il est mort chez lui le 19 février 1847.

Il épouse aux Avanchers le 13 juin 1786, avec une dispense du troisième degré de consanguinité, **Jeanne Marie RUCHON**, née vers 1760, fille de Jean Ruchon et de Jeanne GOLLIET.

Enfants, nés au Pré (et baptisés aux Avanchers) :

- 7-1) Claudine GOLLIET, née et baptisée le 4 septembre 1787 (parrain et marraine : André Golliet et sa femme Claude Ruet). Elle est morte le 14 décembre 1857 dans la maison paternelle aux Avanchers, ménagère.
- 7-2) Marie GOLLIET, née et baptisée le 8 décembre 1788 (parrain et marraine : François Ruchon et Françoise Golliet, sa femme). Cultivatrice au Pré, elle est en ce village le 1^{er} décembre 1873. Elle épouse aux Avanchers le 22 avril 1813 André HÔTE, né en cette commune le 10 juillet 1789, fils de Bernard Hôte et d'Andréanne JAY. Cultivateur aux Avanchers, il est mort chez lui le 12 mai 1859.
- 7-3) **Étiennette GOLLIET, qui suit.**
- 7-4) André GOLLIET, né le 6 floréal an V, mort aux Avanchers le 31 mai 1818.
- 7-5) Marie Élisabeth REY-GOLLIET, née le 19 ventôse an XII.

7^{ème} degré

Étiennette GOLLIET, née aux Avanchers le 19 ventôse an II. Cultivatrice au Pré, elle est morte en ce village le 29 décembre 1864, sans alliance.

Elle a eu un enfant naturel :

- 8-1) Honoré REY-GOLLIET, né et baptisé aux Avanchers le 5 août 1827.



§ IV - Postérité de Joseph REY-GOLLIET, fils de Jean Pierre et de Claudine HOSTE

4^{ème} degré

Honnête Joseph REY-GOLLIET, substitué au testament de son frère Bernard en 1728. Demeurant au Pré, il est inhumé aux Avanchers le 31 juillet 1736.

Le 9 juillet 1708, il passe un contrat dotal ¹⁴⁹ avec **Antoinette RELLIER**, demeurant alors à Moûtiers, veuve de Pierre CHENAL, maître cordonnier en cette ville, et fille de feu Jean Rellier, des Avanchers. Elle teste à Moûtiers le 27 août 1711, faisant ses héritiers universels ses cousins Joseph, André, Benoît et Bernard Rey-Golliet, enfants de feu Jean Pierre ¹⁵⁰. Elle est morte après 1716.

Il épouse aux Avanchers le 19 juillet 1712, avec un contrat dotal passé le 17 précédent ¹⁵¹, **Jeanne Andrée MURAZ**, fille d'Honnête André Muraz. Elle est inhumée aux Avanchers le 30 septembre 1718.

Enfants :

5-1) **Honnête Bernard REY-GOLLIET, qui suit.**

5-2) Antoinette REY-GOLLIET, baptisée aux Avanchers le 20 août 1717 (parrain et marraine : André Rey-Golliet et Antoinette Rellier). Elle est morte sans alliance au Pré, et inhumée aux Avanchers le 11 juin 1769.

5^{ème} degré

Honnête Bernard REY-GOLLIET, baptisé aux Avanchers le 10 août 1713 (parrain : Bernard Rey-Golliet ; marraine : Étienne Muraz). Demeurant au Pré, il est inhumé aux Avanchers le 28 mai 1761.

Il teste le 23 mai 1761 dans sa maison au Pré. Il lègue à ses filles Marie, Joséphe et Jeanne, à chacune la somme de 80 livres et un trousseau de linge et de vêtements, une croix d'argent « valant cinquante sols », et un coffre de sapin. Il lègue à sa femme l'usufruit de ses biens, et lui confie la tutelle de leurs enfants, avec l'assistance d'André Rey-Golliet, son cousin. Il fait ses héritiers universels ses fils Jean et Benoît, les chargeant de faire célébrer douze messes basses dans l'année de son décès ¹⁵².

Il épouse aux Avanchers le 20 novembre 1736 **Françoise MURAZ**, de cette paroisse, fille de Jean André Muraz et d'Étiennaz MURAZ. Elle est cohéritière universelle de sa mère, qui teste le 15 mars 1745 ¹⁵³.

Le 29 octobre 1761, le juge de la baronnie du Bois lui donne la tutelle de ses enfants ¹⁵⁴.

¹⁴⁹ Notaire Derex. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1843, *folios* 94 (*verso*) et 95. Antoinette Rellier se constitue en dot plusieurs terrains aux Avanchers.

¹⁵⁰ Notaire Dérex. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1849, *folio* 161.

¹⁵¹ Notaire Barral. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1854, *folio* 84. André Muraz constitue en dot à sa fille la somme de 300 florins, deux brebis « lactives », son trossel et un coffre de sapin « ferré et serrant à la clef ». De son côté, Joseph Rey-Golliet donne 175 florins à sa femme pour augment de dot.

¹⁵² Notaire Patissier. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1685, *folios* 155 (*verso*) et 156.

¹⁵³ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1915, *folio* 1198.

¹⁵⁴ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1948, *folio* 207.



Enfants, baptisés aux Avanchers :

- 6-1) Marie REY-GOLLIET, baptisée le 12 janvier 1738 (parrain : François Virlaz ; marraine : Aimée Golliet) ; morte au Pré le 22 mars 1824. Elle épouse aux Avanchers le 30 avril 1759, avec une dispense d'âge de quatorze ans non atteints, Honorable François RELIER, né au Pré et baptisé aux Avanchers le 13 février 1746, fils d'Étienne Rellier et de Marie VIBERT-MAGNOUX. Le 13 octobre 1773, ils donnent quittance à Benoît Rey-Golliet de la somme de 80 livres léguée par Bernard Rey-Golliet à sa fille Marie ¹⁵⁵. Demeurant au Pré, il est mort avant 1807.
- 6-2) Josèphe GOLLIET, baptisée le 19 juin 1740 (parrain : Étienne Rellier ; marraine : Marie Golliet). Elle épouse en 1771, avec un contrat dotal passé le 30 mai 1780 ¹⁵⁶, Alexis PAISAY, demeurant au Bois, né à Saint-Jean-de-Belleville, fils de feu Jean François Paisay.
- 6-3) Pernelle REY-GOLLIET, baptisée le 28 février 1743 (parrain : Pierre Hoste cadet ; marraine : Pernelle Muraz).
- 6-4) Jacques GOLLIET, baptisé le 12 septembre 1745 (parrain : Jacques Rellier ; marraine : Josèphe Golliet) ; mort jeune.
- 6-5) Antoinette GOLLIET, baptisée le 28 mars 1748 (parrain : Étienne Pugin ; marraine : Antoinette Rellier).
- 6-6) Jeanne REY-GOLLIET, née en 1750, sous la tutelle de sa mère en 1761. Elle est morte aux Avanchers le 20 mars 1829. Elle épouse aux Avanchers le 29 juin 1767, avec une dispense pour l'âge datée du 17 précédent, et par contrat dotal du 4 octobre suivant ¹⁵⁷, Benoît VIBERT, dit « le Prince », fils de feu Benoît Vibert et de Mathée CLAVEL.
- 6-7) Jean GOLLIET, baptisé le 12 octobre 1753 (parrain : Jean Hoste ; marraine : Jeanne Antoinette Gacon). Cohéritier de son père en 1761.
- 6-8) **Benoît GOLLIET, qui suit.**

6^{ème} degré

Benoît REY-GOLLIET, baptisé aux Avanchers le 3 juin 1756 (parrain : Benoît Simille ; marraine : Marie Muraz). Laboureur au Pré, il est mort en ce village le 9 janvier 1825.

Il épouse aux Avanchers le 4 juin 1772, avec un contrat dotal passé le 13 octobre 1773 ¹⁵⁸, **Marguerite RUET**, fille de feu Étienne Ruet et de Jeanne REY-GOLLIET.

Enfants, baptisés aux Avanchers :

- 7-1) Étiennez GOLLIET, née le 16 février 1775 et baptisée le lendemain (parrain : François Ruchon ; marraine : Étiennez Ruet). Elle est la marraine de son neveu Jean Marie en 1820.
- 7-2) **Benoît GOLLIET, qui suit.**

¹⁵⁵ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1970, folio 1080.

¹⁵⁶ Notaire Compagnon. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1991, folios 461 (verso) et 462. Josèphe Rey-Golliet se constitue en dot la somme de 80 livres que lui a remis son frère Benoît. De son côté, Alexis Paisay donne à sa femme 70 livres en augment de dot.

¹⁵⁷ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1959, folio 738. Jeanne Rey-Golliet se constitue en dot la somme de 80 livres que son père lui a léguée, plus celle de 15 livres léguée par sa parente homonyme (par son testament du 13 mars 1762, notaire Bergonzy). Elle apporte aussi son trousseau et une croix d'argent valant 50 sols.

¹⁵⁸ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1970, folios 1079 et 1080. Marguerite Ruet se constitue en dot la somme de 100 livres que son père lui a léguée par son testament du 12 avril 1769, plus son trousseau de linge et de vêtements, deux brebis et un coffre de sapin « avec ses ferrures et serrure ». De son côté, Benoît Rey-Golliet, du consentement d'Aimé Rey-Golliet, son curateur, donne à sa femme 50 livres d'augment de dot.



- 7-3) Jeanne GOLLIET, née le 5 février 1779 et baptisée le lendemain (parrain : Nicolas Ruet ; marraine : Jeanne Rellier). Elle épouse aux Avanchers le 24 juillet 1810 François BÉRENGER, né vers 1775, veuf d'Étiennaz POLLIEN, fils de Pierre Bérenger et d'Antoinette JAY. Agriculteur et rentier au chef-lieu des Avanchers, il est mort chez lui le 24 janvier 1841.
- 7-4) Antoine GOLLIET, né et baptisé le 9 août 1782 (parrain et marraine : Antoine Ruet et sa sœur) ; mort aux Avanchers le 3 fructidor an XI.
- 7-5) Benoîte GOLLIET, née et baptisée le 24 mai 1785 (parrain : Benoît Vibert ; marraine : Benoîte Rellier). Elle épouse à Villette le 19 juin 1821 François Louis GIROD-ROUX, de cette paroisse, fils de feu Joseph Marie Girod-Roux et de Marie Françoise DIMIER-CHAMBET.
- Elle a eu un enfant naturel :
- Jean Marie GOLLIET, né et baptisé aux Avanchers le 21 mars 1821, mort en cette paroisse le 13 janvier 1821.

7^{ème} degré

Benoît GOLLIET, né et baptisé aux Avanchers le 12 août 1776 (parrain : Benoît Hôte ; marraine : Andréanne Golliet). Agriculteur et meunier, il est mort chez lui au Pré le 30 janvier 1841.

Il épouse aux Avanchers le 9 juin 1806 **Hélène BOUVIER-GARZON**, fille de feu Balthazar Bouvier-Garzon et de Françoise REY-GOLLIET. Cultivatrice aux Avanchers, elle est morte en cette paroisse le 13 novembre 1842.

Enfants :

- 8-1) Josèphe GOLLIET, née le 7 mai 1807, morte aux Avanchers le 24 juillet 1880. Elle épouse en cette paroisse le 23 septembre 1828 Michel MERMIN, fils de feu Gabriel et de Geneviève MERMIN. Il est mort avant sa femme.
- 8-2) Lucie GOLLIET, née le 30 mars 1810, morte aux Avanchers le 5 septembre 1861. Elle épouse aux Avanchers le 14 juillet 1835 Jean Pierre MURAZ, fils de Joseph Marie Muraz et de Jeanne VIBERT. Agriculteur aux Avanchers, il est mort chez lui le 1^{er} novembre 1854.
- 8-3) Marie Élisabeth GOLLIET, née vers 1813. Agricultrice, elle est morte au Pré le 8 août 1839.
- 8-4) Rosalie GOLLIET, née le 18 juin 1820 et baptisée le lendemain, morte le 16 août suivant.





§ V - Postérité d'André REY-GOLLIET, fils de Jean Pierre et de Claudine HOSTE

4^{ème} degré

Honorable André REY-GOLLIET, demeurant au Pré. Il est témoin au testament de son frère Bernard et à celui de Jacquemine Ciardin, faits le même jour le 13 décembre 1728. Il est mort avant 1750.

Il épouse 1^o) aux Avanchers le 6 juillet 1717, avec un contrat dotal passé le 13 septembre suivant ¹⁵⁹, **Jacqueline RELLIER**, baptisée aux Avanchers le 1^{er} août 1697, fille de feu Benoît Rellier et de Claudine DÉLÉANS, du village de l'Église. Elle teste chez elle le 11 décembre 1744, laissant 300 livres à sa fille Françoise et faisant son fils Joseph son héritier universel ¹⁶⁰.

Il épouse 2^o) aux Avanchers le 3 août 1745, avec un contrat dotal du 1^{er} précédent ¹⁶¹, **Martine MURAZ**, fille de feu Joseph Muraz et de Marcelle REY. Veuve, elle se remarie aux Avanchers le 25 avril 1758 avec Antoine CORNET-SANTON.

Enfants du premier lit, baptisés aux Avanchers :

5-1) Françoise REY-GOLLIET, baptisée le 25 juin 1721 (parrain : François Rellier ; marraine : Georgine Déléans) ; inhumée aux Avanchers le 17 novembre 1763. Le 11 décembre 1744, elle reconnaît avoir reçu de sa mère la somme de 50 livres que lui a léguée Révérend François Rellier, prêtre, son oncle maternel ¹⁶². Sur le point de mourir, elle fait son testament le 15 novembre 1763, dans sa maison au village de l'Église. Elle lègue 312 livres à sa fille Jacqueline et fait son fils Joseph son héritier universel ¹⁶³. Elle épouse aux Avanchers le 12 juin 1742, avec un contrat dotal passé le 22 septembre 1751 ¹⁶⁴, Honorable Philibert VILLIOD, baptisé aux Avanchers le 5 décembre 1722, fils de feu André Villiod et de Jeanne PATISSIER. Il teste le 22 septembre 1751, après avoir passé un contrat dotal avec sa femme. Il lègue 60 livres à sa fille Jacqueline, et autant à l'enfant dont sa femme est enceinte, si c'est une fille. Il laisse l'usufruit de ses biens à sa femme, qu'il nomme tutrice de leurs enfants. Il fait son fils Jacques son héritier universel, ainsi que l'enfant dont sa femme est enceinte, s'il s'agit d'un garçon ¹⁶⁵. Il est décédé avant 1763.

¹⁵⁹ Notaire Ulliell. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1860, deuxième partie du registre, *folio* 12. Jacqueline Rellier, de l'autorité et du consentement d'Honnête Joseph à feu François Rey, son curateur, se constitue en dot le capital de 133 livres 6 sols 8 deniers que son père lui a légué par son testament du 22 juin 1706. De son côté, André Rey-Golliet donne à sa femme la somme de 116 livres 13 sols et 4 deniers en augment de dot.

¹⁶⁰ Notaire Ferley. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1913, *folios* 1217 (*verso*) et 1218.

¹⁶¹ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1915, *folios* 667 (*verso*) et 668. Martine Muraz constitue pour sa dot la somme de 25 livres que son père lui a léguée par son testament du 29 octobre 1734 (notaire Vulliermier), plus une brebis et deux draps. Elle constitue aussi ses droits sur les droits dotaux de sa mère, outre son trousseau de linge et de vêtements, et un coffre de sapin « avec sa serrure ». Et comme André Rey-Golliet est veuf d'un premier mariage, il donne à sa femme 60 livres de « gratification » « à cause de noces », outre un augment de dot « suivant la coutume observée dans cette province et à forme de droit ».

¹⁶² Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1913, *folio* 121.

¹⁶³ Notaire Mangé. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1953, *folio* 295.

¹⁶⁴ Notaire Bal. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1928, *folio* 404. Françoise Rey-Golliet constitue pour sa dot la somme de 350 livres, et encore celle de 106 livres pour son trossel.

¹⁶⁵ Notaire Bal. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1928, *folio* 404.



- 5-2) Pernette REY-GOLLIET, baptisée le 24 août 1724 (parrain : Bernard Rey-Golliet ; marraine : Pernette Villiod).
- 5-3) Nicolas REY-GOLLIET, baptisé le 22 octobre 1726 (parrain : Nicolas Golliet) ; inhumé aux Avanchers le 29 septembre 1728.
- 5-4) **Discret Joseph REY-GOLLIET, dit « Vernaz », qui suit.**
Enfants du second lit :
- 5-5) Andréanne REY-GOLLIET, colégataire de son frère Joseph en 1750.
- 5-6) Autre Andréanne REY-GOLLIET, colégataire de son frère Joseph en 1750.

5^{ème} degré

Discret Joseph REY-GOLLIET, dit « Vernaz » en 1767, baptisé aux Avanchers le 19 novembre 1730 (parrain : Révérend François Rellier ; marraine : Claudine Déléans). Héritier de sa mère en 1744. Agriculteur au village de l'Église, mais aussi frotteur à Paris, il est mort chez lui aux Avanchers le 28 août 1777, « par un accident funeste », et il est inhumé le lendemain.

Demeurant alors à Moûtiers, il fait son testament le 23 janvier 1750. Il veut être inhumé dans l'église Ste-Marie de Moûtiers, et veut que l'on célèbre quarante messes après son décès, « outre la grande qui se célébrera à l'assistance du corps (*sic*) ». Il veut que l'on distribue après son décès du « bon pain » et de « la bonne soupe » aux pauvres du lieu, et pour cela on emploiera cinq setiers de blé (moitié seigle et orge) et quatre bichets de fèves. Il lègue à ses deux sœurs Andréanne, issus du second lit de son père, à chacune 80 livres, quatre draps blancs, six de ses chemises, un grand chaudron, un seau, une marmite de fer, un bronzin, et une couverture à leur choix. Jusqu'à ce qu'elles aient atteint l'âge de vingt-deux ans, elles continueront à habiter dans la maison où elles demeurent actuellement avec leur mère ; puis, elles « seront tenues d'aller habiter ailleurs ». Il fait son héritière sa sœur Françoise, issue de la même mère que lui ¹⁶⁶.

Le 7 octobre 1777, un inventaire de ses meubles et effets est réalisé par le notaire Ferley ¹⁶⁷.

Il épouse 1^e) avec un contrat dotal passé le 20 octobre 1752, (**Marie**) **Jacqueline VION**. Elle est morte quadragénaire, et inhumée aux Avanchers le 1^{er} juillet 1767.

Il épouse 2^e) aux Avanchers le 16 juillet 1767 **Pernette GULLIET**. Agricultrice, elle est morte chez elle à chef-lieu des Avanchers le 1^{er} jour complémentaire de l'an VIII.

Enfants du premier lit, baptisés aux Avanchers :

- 6-1) Françoise REY-GOLLIET, baptisée le 29 mai 1755 (parrain : Jean-Baptiste Tartarat ; marraine : Marie Vion). Elle épouse aux Avanchers le 19 brumaire an XI Gaspard POLLIEN, laboureur en cette commune, où il est né le 29 mai 1747, veuf de Jacqueline VILLIOD, fils de feu Jean Pollien et de Marie Aimée MERMIN. Il est mort aux Avanchers le 30 juillet 1829.
- 6-2) Philibert REY-GOLLIET, baptisé le 30 décembre 1756 (parrain : Philibert Villiod ; marraine : Françoise Rey-Golliet) ; inhumé aux Avanchers le 19 février 1761.
- 6-3) Étienne REY-GOLLIET, baptisé le 18 mars 1759 (parrain : Étienne Vibert ; marraine : Marguerite Rellier) ; mort avant 1777.
- 6-4) Marie Françoise REY-GOLLIET, baptisée le 6 janvier 1761 (parrain : Humbert Ruchon ; marraine : Françoise Rey-Golliet). Elle épouse à Moûtiers le 28 avril 1778 (acte retranscrit aux Avanchers), avec une dispense du 3^{ème} degré de consanguinité, Antoine RUCHON, fils de Jean, du village de Coital.

¹⁶⁶ Notaire Bal. Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1924, folios 107 (verso) et 108.

¹⁶⁷ Tabellion de Moûtiers, A.D. de la Savoie, 2C 1983, folios 466 (verso) à 474.



- 6-5) Pierre REY-GOLLIET, baptisé le 30 octobre 1762 (parrain : Pierre Patissier ; marraine : Jacqueline Villiod) ; mort jeune.
- 6-6) Josèphe GOLLIET, baptisée le 22 décembre 1763 (parrain : Antoine Chardin ; marraine : Josèphe Golliet) ; morte aux Teppes le 29 septembre 1829. Elle épouse aux Avanchers le 26 janvier 1780 Pierre PUGIN, demeurant au Crey, né vers 1758, fils de Gaspard Pugin. Il est mort au Crey le 30 janvier 1826.
- 6-7) Benoîte GOLLIET, baptisée le 27 juin 1767 (parrain et marraine : Benoît Rellier et Marie Simille, sa femme) ; morte jeune.

Enfant du second lit :

- 6-8) Marie Élisabeth GOLLIET, dite « Vernaz », baptisée aux Avanchers le 7 juillet 1768 (parrain : Étienne Gulliet ; marraine : Marie Hôte). Agricultrice aux Avanchers, elle est morte en cette paroisse le 30 décembre 1838. Elle épouse aux Avanchers le 11 octobre 1785 Joseph PUGIN, fils de feu François, du village de l'Église. Il est mort avant sa femme.





Index des noms de conjoints

A		G	
AMY	5	GIROD-ROUX	65
ANXIONNAZ	47	GROGNIET	26, 31, 39
ASPORD	41, 49	GROGNIET-GASPARD	11, 58
ASPORD-POGUET	34	GROGNIET-PANTILLON	36
B		GUITTARD	47
BÉRENGER	25, 65	GULLIET	5, 16, 20, 28, 37, 67
BISET	46	GUMERY	7
BORNAND	56	H	
BOURSIER	45	HOSTE	5, 12, 24, 32, 57
BOUVIER	5, 13, 24, 44	HÔTE	16, 30, 48, 49, 62
BOUVIER-GARZON	12, 25, 39, 42, 49, 51, 61, 65	HYVOZ	5
C		J	
CASTEL	47	JAY	29, 30, 50
CAZENAVE	45	JOUSSET	40
CHAPAT	47	L	
CHARDIN	15, 29, 58	LAURENT	54
CHEVALLET	21	LÉGER	29
COLLOMB	50	LEGRAND	40
COMPAGNON	16, 42	LESAGE	45
CORNET	24	M	
CORNET-PATISSIER	55	MASSELIN	45
CORNET-SANTON	61, 66	MEIGNAN	45
COSTERG	29	MERLOZ	8
COSTES	52	MERMIN	14, 17, 24, 26, 28, 65
CUVET	19	MERMIN-GENOTTON	10, 21, 31, 53, 55
D		MERMOZ	33
DAIGUE	61	MICHEL	46
DÉLÉANS	6	MIMIN	45
DUNAND	39	MOLLIEX	39
E		MORARD	17, 22
ÉTIÉVENT	7	MUNTZ	45
ÉVRARD	48	MURAT	29, 30, 51
EYVRARD	54	MURAZ	9, 10, 11, 12, 15, 16, 19, 28, 33, 37, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 60, 61, 63, 65, 66
F		MURAZ-PARCHOD	14
FÉCHOZ	38	P	
FESCHOZ	37	PAISAY	64
FORT	52	PATISSIER	38, 42, 61
FOURNIER	52	PERRET	42
FRANCOZ-GULLIET	11, 20, 25	PÉTEX	29, 49
FRASSON	61	PEYSEY	23
		POLLIEN	41, 46, 65, 67



PUGIN..... 16, 68

R

RELLIER 7, 8, 9, 17, 21, 22, 29, 31, 33, 42, 50, 55, 63, 64, 66
RELLIER-MARETTAZ..... 33, 35, 38, 61
RELLIER-MARGOTIN..... 59
REY..... 13, 18, 27, 33, 42, 57
REY-GOLLIET..... 11, 14, 28
REYMOND..... 44
RUCHON..... 18, 59, 62, 67
RUET..... 5, 7, 8, 18, 53, 61, 64

S

SANTON..... 41
SEGUIN..... 47
SIMILLE..... 7, 16, 21, 53
SIVI..... 47

V

VANHOVE..... 40
VASSEUR..... 47
VEYRAT..... 46
VIBERT..... 6, 9, 25, 27, 38, 41, 64
VIBERT-MAGNOUX..... 60
VILLIEN..... 34
VILLIOD..... 24, 53, 62, 66
VION..... 67
VIRLAZ..... 18, 25, 39
VITARD..... 45
VORGER..... 29, 37, 50

Y

YVOZ..... 53

